

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024**

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 29 janvier 2024, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, ma chère Collègue, mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 18 décembre 2023
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Réhabilitation du groupe scolaire Albert CAMUS – Concours de maîtrise d'œuvre – Jury et prime
- 4 - Création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence - Réhabilitation et extension du château des Arts - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain

- 5 - Convention d'occupation du domaine public Pavillon d'entrée parc Peixotto

RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, à l'Entretien des bâtiments communaux et à l'Accueil de l'enfant

- 6 - Réhabilitation du groupe scolaire Albert CAMUS à Talence - Approbation du programme
- 7 - Mise en place d'une convention d'échanges de données avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales, à la Voirie

- 8 - Budget Primitif - Exercice 2024
- 9 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement - Exercice 2024
- 10 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2024
- 11 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la Ville de Talence – Exercice 2024
- 12 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2024
- 13 - Subventions aux associations - Année 2024

- 14 - Participation obligatoire au financement de l'école privée sous contrat d'association – Ecole Calandreta De La Dauna
- 15 - Aménagement du site 1 rue Aldona
- 16 - Signature d'un avenant à la convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier 203 route de Toulouse

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

- 17 - Vente de sacs « Médiathèques » en toile de jute
- 18 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence - adoption de la charte des collections
- 19 - Mise en place d'ateliers de sophrologie à destination des élèves de l'EMMD – tarification

RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle

- 20 - Participation financière 2024 de la Ville de Talence à l'association «Portes du Sud»

RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville

- 21 - Cohésion Sociale et Territoriale - Autorisation de signature de la convention cadre du contrat de ville de Bordeaux Métropole

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

- 22 - Recrutement d'un agent de service transport/manifestations au sein du centre technique municipal
- 23 - Recrutement de deux agents de propreté service voirie du centre technique municipal
- 24 - Recrutement d'un agent d'accueil et de vente polyvalent au stade nautique Henri Deschamps
- 25 - Recrutement de deux jardiniers au service environnement et paysages
- 26 - Recrutement d'un assistant bibliothécaire au service médiathèques
- 27 - Renouvellement poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets
- 28 - Reconduction d'un adjoint d'animation socio sportif
- 29 - Réévaluation de la rémunération d'un emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)
- 30 - Recrutement sur emploi fonctionnel d'un Directeur Général Adjoint en charge du pôle Proximité, Citoyenneté, Solidarités
- 31 - Recrutement d'un chargé de communication projets au sein du service communication
- 32 - Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (*santé et prévoyance*)

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante

- 33 - Convention de partenariat avec l'association de formation BAFA, VALT – Abrogation et signature d'une nouvelle convention
- 34 - Modification du règlement du dispositif Permis Jeune & Solidaire
- 35 - Modification du règlement du dispositif T'AS DE L'IDÉE

RAPPORTEUR Mme HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Égalité et lutte contre les discriminations

RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine

37 - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'Université de Bordeaux –
« Chemin du Temps »

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 29 janvier 2024 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET (de la question n° 1 à la question n° 14), M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme DESGUERS, M. JEAN (de la question n° 1 à la question n° 20), Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE (à partir de la question n° 2), M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

Absents excusés ayant donné délégation : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), M. CAZABONNE (procuration à Mme CHADEBOST à compter de la question n° 10), M. PENE (procuration à Mme MICOINE pour la question n° 1), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET de la question n° 1 à la question n° 14), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Absents : Mme SALLET (à partir de la question n° 15), Mme BONORON (à partir de la question n° 20), M. JEAN (à partir de la question n° 20), M. GARRIGUES (à partir de la question n° 15)

Mme RONDEAU a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue, en vous demandant un tout petit peu de silence, s'il vous plaît. Je vous souhaite la bienvenue. L'occasion m'est donnée de vous resouhaiter pour certains d'entre vous une bonne année 2024, il n'est pas trop tard. Vous dire que la secrétaire de séance de ce conseil municipal très dense, qui va nécessiter beaucoup de concision – en vous rappelant que nous avons une galette à la fin de ce conseil municipal, une galette nocturne, je pense – c'est Mme Sophie RONDEAU.

Je voudrais, avant d'attaquer l'ordre du jour de notre conseil municipal, vous indiquer d'abord que la délibération numéro 6, réhabilitation du groupe scolaire Albert-Camus, dont la rapporteuse... non, dont le rapporteur est Mme SALLET, je ne sais pas si on dit « rapporteuse »... sera présentée avant la délibération numéro 3, le concours de maîtrise d'œuvre, et que la délibération numéro 36, le rapport d'égalité femmes/hommes 2023, présentée par notre collègue Fabienne HELBIG, sera présentée comme la loi l'impose avant

les éléments de présentation du budget, donc avant la délibération numéro 5. Je voudrais également vous dire que je présenterai un certain nombre de délibérations à la place de Mme FABRE-TABOURIN.

Je voulais, en termes d'information de ce conseil, partager avec vous les lauréats du budget participatif 2023. Nous avons eu, au cours de cette session du budget participatif, un grand nombre de votes, le succès à Talence ne se démord pas. C'était un budget participatif nouvelle formule puisque Sophie RONDEAU, notamment, et François JESTIN s'étaient occupés, avec le groupe de participation citoyenne, de rebeloter un peu les éléments de vote. Vous rappeler que nous avons eu 32 projets qui ont été soumis au vote. Vous allez voir que conformément aux éléments de légalité, 12 projets sont lauréats. Nous avons eu 913 votants, donc il y a eu plus de votes, il y a eu 913 personnes qui ont voté, grosso modo deux tiers sur la plateforme et un tiers par vote papier. Et au total, nous allons, si le budget est tenu, ce qui est toujours le cas dans cette collectivité, accorder 323 700 € pour la réalisation de ces projets portés par les citoyennes et citoyens talençais qui ont également voté. Je vais vous donner lecture des lauréats par ordre croissant de vote. C'est cela ? Je vois « croissant ». Je vais vous en faire lecture, on ne fera pas forcément de débat, je voulais juste vous les présenter en avant-première. Le premier projet, qui a obtenu 150... cela, c'est ce que je viens de dire. Parfait. Donc c'est le projet numéro 14 qui permettra, c'est quelque chose qu'on avait déjà eu par le passé, de réhabiliter les transformateurs rarement esthétiques, je partage ce constat, pour en faire des œuvres d'art. C'est un projet de 16 000 €, qui a obtenu 152 points. Je vous rappelle que chacune des personnes qui votent devait donner trois points à son projet préféré, deux points à son projet suivant et puis un point, ce qui fait le total de 152 points. Il n'y a pas de très grosse différence entre les votes papier et les votes informatiques.

Le deuxième projet, par ordre, on monte un peu, c'est la végétalisation du cimetière, qui va permettre de contribuer à végétaliser encore un peu plus les cimetières. Je rappelle que nous avons plein de choses, donc c'est planter des arbres et des arbustes dans le cimetière pour créer un poumon vert. C'est 1 500 € pour 159 points.

Nous aurons l'aménagement d'un parcours d'escalade en plein air, donc urbain, pour 8 000 € et 168 points. L'occasion m'est donnée d'ailleurs de remercier aussi le créateur de ces illustrations qui permettent de donner corps à des choses très précises.

Le quatrième projet, c'est la plantation de haies fruitières dans les espaces verts pour créer l'installation de haies fruitières dans les espaces publics et pour proposer aux habitants des ressources alimentaires. 2 500 € et 197 points.

Nous passons le cap des 200 points avec l'aménagement d'abris vélos pour les écoles, pour équiper les écoles, pour les vélos des enfants et implanter des arceaux sécurisés pour les trottinettes, pour un budget de 52 000 € et 206 points.

Un projet que la ville porte depuis quelques années, qui viendra compléter évidemment... vous êtes très dissipés, ce soir, mes chers collègues... c'est la réhabilitation du parc du Colonel Moll. C'est la petite placette qui est à côté de la place, puisque je rappelle que nous

avons déjà réaménagé ce qui était les locaux de l'ancienne Ligue de Guyenne de Tennis, donc c'est le petit square qui va être réaménagé pour 95 000 € et 283 points.

Un projet, mais ce n'est pas le seul qui va être contigu de la réhabilitation de la place Alcala de Hénarès, donc la place du Forum, c'est l'embellissement avec la création d'un îlot de fraîcheur et des plantations pour 50 000 €.

Nous restons aux Halles avec un autre projet pour 298 points. C'est la création d'une aire de jeux pour enfants aux Halles, à proximité immédiate, pour 40 000 €, nous y reviendrons tout à l'heure.

La création et l'implantation d'une forêt nourricière, donc jardin forêt, pour proposer des forêts nourricières aux habitants. C'est un peu comme les haies, finalement, mais c'est une forêt pour 3 200 €, 314 points. Je rappelle que les habitants ont porté des projets, que ces projets ont été évalués par nos services techniques notamment, que je remercie de leur grande disponibilité pour permettre ce chiffrage, et que l'ensemble des projets va être suivi par la suite en réalisation durant les deux prochaines années.

Nous montons dans les projets qui ont obtenu le plus de voix. Avec 360 points, c'est l'attribution de pièges à frelons asiatiques pour sauver les abeilles pour 1 500 €, et donc 300 points. Une bête que l'on protège beaucoup, à juste titre, c'est la construction de reposoirs à chauves-souris, c'est le projet numéro 28 avec 398 points pour des reposoirs pour les Talençais qui pourront les installer dans leur jardin, pour 4 000 € TTC.

Et puis le projet qui a obtenu – ce sera dernier – le plus grand nombre de points avec 499 points, Talence pour continuer à être la championne de la production d'énergie solaire en équipant le maximum de bâtiments communaux et privés en panneaux solaires – ce sera plutôt aux bâtiments communaux, d'ailleurs. 50 000 € TTC pour 499 points, sachant qu'il y avait déjà eu un projet qui avait été comparé, par exemple la réhabilitation de Fehlmann. Le nouveau bâtiment sera également équipé de panneaux solaires.

Vous indiquer plusieurs choses. D'abord, un certain nombre de projets avaient obtenu des points, mais compte tenu de leur montant, vous savez qu'on va jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe. Il y avait des projets à quasiment 200 000 €, donc ces projets-là n'ont pas été retenus puisque l'enveloppe disponible n'était pas suffisante.

Et puis vous spécifier qu'un certain nombre de ces projets sont en droite ligne ou sont contributifs de projets déjà lancés ou menés par la municipalité, que dans ce cadre-là, comme on l'a toujours fait depuis plus de cinq ans maintenant, même six ans, puisque c'est la cinquième édition du budget participatif, les porteurs de projets seront associés aux décisions qui les concernent pour ces projets-là et feront des contributions de manière à respecter, évidemment, à la fois leur projet de départ et aussi le vote des Talençaises et des Talençais qui se sont massivement exprimés. Je prends l'exemple de la place Alcala, vous le savez, qui va être végétalisée et refaite en partie par la mairie, eh bien on intégrera ces projets dans le budget global de l'opération de manière à pouvoir réaliser ce qui a été prévu, mais ce sera intégré dans un plus grand projet puisque la mairie va s'occuper de la place Alcala dans les

prochains mois. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir sur ce budget participatif, en remerciant vraiment celles et ceux qui ont contribué à soumettre des projets, celles et ceux qui ont voté. Il y a un lauréat d'ailleurs, il y a quelques mois, c'était un papa qui a remis son projet, donc cela touche tout le monde, il y a eu beaucoup de votes. Encore une fois, chose assez surprenante, enfin, « surprenante », en tout cas remarquable, les votes papier et les votes informatiques ne sont pas très différents. Comme quoi, on peut avoir des modes d'expression différents et pourtant aimer les mêmes projets. Et puis maintenant, il n'y plus qu'une quinzaine de réalisations à faire. Cela ne va pas être simple, mais en tout cas, dans les deux prochaines années, nous allons réaliser cela, tout en rappelant que nous avons encore quelques réalisations qui sont en cours. Je pense à l'exemple du pumptrack, actuellement en cours de construction à côté du skatepark, deux lauréats du budget participatif. Le pumptrack, cela a été le vote numéro 1 l'année dernière. Donc il faut un peu de temps parfois pour la réflexion et la construction, mais nous avons mené. Et de vous rappeler, mais cela, vous le savez déjà, qu'avec près de 330 000 €, la ville de Talence donne par habitant beaucoup plus que certaines de ses voisines. Ce n'est pas le fait qu'on est meilleur que les autres, mais en tout cas que le budget participatif est une vraie réalité chez nous.

Voilà, mes chers collègues. Comme nous avons un conseil municipal dense, je vais passer la parole à Madame la Secrétaire de séance pour pouvoir avancer et vous présenter beaucoup de délibérations ce soir.

N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 18 décembre 2023

M. LE MAIRE : Est-ce que ce procès-verbal attire des commentaires de votre part ? Est-il adopté à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 18 décembre 2023. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

2 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces décisions municipales ?

Mme QUÉLIER : Sur la décision numéro 7, s'agissant du manège au sein du parc Peixotto, donc un avenant qui va proroger la convention jusqu'au 15/03/2024. Cela signifie donc qu'il n'y aura plus de manège après ?

M. LE MAIRE : Absolument pas. Cela signifie que nous prolongeons la convention d'occupation dans un contexte, vous le savez, de travaux, puisque nous allons commencer

dans les prochaines semaines les travaux du grand Peixotto Margaut et que par la suite, nous allons, comme la loi nous y impose, faire un appel d'offres de manière à pouvoir avoir toujours une délégation d'occupation temporaire du domaine public avec un manège. Cela peut être celui-là, cela peut être un autre, on verra le résultat de l'appel d'offres, mais l'objectif de la mairie, c'est de continuer à avoir un manège, dans le respect de la commande publique, évidemment.

Mme QUÉLIER : Et donc juste pendant les travaux, il n'y en aura plus, c'est cela ?

M. LE MAIRE : Non, pour l'instant, il n'y a pas d'impact. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas des impacts sur le chiffre d'affaires, il n'y aura pas des choses. Ma première adjointe a rencontré l'actuel responsable de l'AOT, il y a eu des précisions quant au calendrier. On sera sur une zone qui va être en partie affectée par les travaux, mais il n'est pas prévu de déplacement temporaire de l'équipement.

Mme DE MARCO : Oui, merci, M. le Maire. Moi, je reviens sur la décision municipale numéro 20 : acceptation sans condition ni échange du don d'un Algeco par l'association Le Nautile en vue de l'installer au Domaine de Rancourt pour être utilisé comme lieu de stockage. Le Domaine de Rancourt se situe où ? Je voulais avoir une précision.

M. LE MAIRE : C'est aux jardins, ma chère collègue.

Mme DE MARCO : C'est dans les jardins ? C'est ce que vous appelez le Domaine de Rancourt ? L'ensemble du domaine, jardins compris ? Très bien, c'était pour information, puisque j'ai bien regardé où était le Domaine de Rancourt, mais il n'était pas situé sur la carte et j'avais souvenir que c'était cet ensemble-là. Mais quand vous regardez une carte de Talence, il n'est pas répertorié comme tel. C'est tout.

M. LE MAIRE : Pas de problème. C'est pour cela que je vous pose des questions, si vous en avez. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE OU PRESTATAIRE
N° 1 28/11/23	Passation d'un avenant à l'accord-cadre n° 21/05-3 « Uniformes, chaussures et accessoires – Années 2021 à 2024 » transférant la poursuite de l'exécution dudit accord-cadre aux conditions prévues pour faire suite à la cession de l'activité de commercialisation et vente d'uniformes et équipements de la SAS MARCK ET BALSAN à la SAS ABILIS LOGISTIQUE.	SAS ABILIS LOGISTIQUE – Mourmelon Le Petit (51)

N° 2 01/12/23	Signature d'une convention pour le prêt de matériel (tapis de danse) d'une valeur de 357,00 € du 11 au 15/12/2023 dans le cadre de la présentation publique des classes de danse classique de l'Ecole Municipale de Musique et de danse à l'Espace Mauriac.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTURE (IDDAC) – Bègles (33)
N° 3 01/12/23	Passation d'un avenant à la convention en date du 01/08/2023 pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salles de l'OST et les salons du Château de Thouars à titre exceptionnel) du 11/12/2023 au 25/06/2024 afin d'y organiser des activités musicales.	ASSOCIATION LE VOYAGE MUSICAL – Talence (33)
N° 4 11/12/23	Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une salle extérieure d'agrément de type verrière dans le parc Peixotto dont la durée d'exécution est estimée à 30 mois à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des prestations. Montant du forfait provisoire de rémunération : 51 306,00 € TTC	Groupement conjoint : SAS W-ARCHITECTURES AQUITAINE (mandataire solidaire) – Bordeaux (33) SARL BE VIVIEN (co-traitant) – Mérignac (33) SARL IDBATIMENT (co-traitant) – Canéjan (33)
N° 5 14/12/23	Passation d'un contrat de location pour la mise à disposition de parcelles situées Route de la Jenny sur la commune du Porge, cadastrées D 910, D 925, D 926, soit une superficie de 12 579 m ² , dans le cadre de la poursuite de l'activité de ferme pédagogique à laquelle sera ajouté un volet maraîcher. Ce contrat de bail est consenti pour une période de 72 mois ferme à compter du 01/01/2024. Le loyer annuel perçu par la Ville d'un montant de 3 000,00€ TTC sera payable à terme échu après réception du titre de recette.	SARL LA FERME A LA PLAGES – Arès (33)
N° 6 14/12/23	Passation d'un marché de maintenance du panneau d'affichage de la salle Jean Bouin pour une durée ferme allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027. Montant de la dépense : 480,00 € TTC pour l'année	SAS BODET TIME&SPORT – Tremontines (49)
N° 7 18/12/23	Signature d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation d'un manège au sein du parc Peixotto signée le 19/10/2019 visant à proroger cette convention jusqu'au 15/03/2024.	M. MAAMAR – Talence (33)
N° 8	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour le	HOTRAVAIL SAS –

18/12/23	nettoiemnt et la maintenance d'espaces verts réservé à des entreprises adaptées ou établissements et services d'aide par le travail ou structures équivalentes, pour une période ferme allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2026. Montant annuel maximum : 72 000,00 € TTC	Cestas (33)
N° 9 19/12/23	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal pour une durée allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2026. Montant annuel maximum : 9 600,00 € TTC	AMK France SAS – Chatou (78)
N° 10 20/12/23	Souscription des accords-cadres à bons de commande suivants afférents à la maintenance des matériels professionnels de cuisine et buanderie pour une période ferme allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027 : - Lot 1 - Maintenance préventive mensuelle et corrective de matériels professionnels de cuisine Montant annuel maximum : 156 000,00 € TTC - Lot 2 - Maintenance préventive biannuelle et corrective de matériels professionnels de cuisine et buanderie Montant annuel maximum : 120 000,00 € TTC	SAS SPIE FACILITIES – Talence (33)
N° 11 20/12/23	Signature d'une convention pour la mise à disposition à titre gratuit du Stade Nautique Henri Deschamps dans le cadre du tournage d'un documentaire « Une journée avec Camil Ould Doua » le 9/01/2024.	3iS BORDEAUX – Bègles (33)
N° 12 20/12/23	Passation d'une part des accords-cadres à bons de commande suivants concernant l'acquisition de pièces, d'accessoires et de pneumatiques pour véhicules, pour une durée d'exécution portant sur la période ferme allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027 : - Lot 1 – Pièces détachées et accessoires pour véhicules inférieurs ou égaux à 3.5 t Montant annuel maximum : 96 000,00 € TTC - Lot 3 – Pneumatiques Montant annuel maximum : 24 000,00 € TTC Abandon d'autre part de la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 22/09/2023 pour le lot 2 « Pièces détachées et accessoires neufs pour véhicules supérieurs à 3.5 t » pour mise en œuvre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables (les conditions initiales de l'accord-cadre n'étant pas substantiellement modifiées).	SARL COMPTOIR DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE – Marmande (47) TAQUIPNEU SAS – Montauban (82)

N° 13 20/12/23	Acquisition de services de surveillance et de gardiennage à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) – Mérignac (33)
N° 14 20/12/23	Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques en vrac (sans plomb, gazole, fioul ...) à compter du 01/01/2024 et jusqu'au 31/12/2024.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) – Mérignac (33)
N° 15 20/12/23	Acquisition d'équipements de protection individuelle à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 16 20/12/23	Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 17 20/12/23	Acquisition de papiers de reprographie respectueux de l'environnement du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 18 20/12/23	Passation des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les achats de livres non scolaires pour une durée allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.	
N° 19 21/12/23	Acceptation de la médiation proposée par ordonnance par le Tribunal Administratif de Bordeaux dans la cadre de la requête en annulation introduite par les consorts BARRERE à l'encontre du permis de construire n° 033522 22 Z 1108 en date du 18/03/2023 délivré à Mme Sandra CLAEYS.	
N° 20 22/12/23	Acceptation, sans condition ni charges, du don d'un algéco par l'association Le Nautile en vue de l'installer au Domaine de Rancourt pour être utilisé comme lieu de stockage de produits par le service Environnement et Paysage.	

N° 21 22/12/23	Dépôt d'une demande de permis de démolir pour la démolition des constructions situées 9, 11, 12, 22 et 24 rue Pierre Curie à Talence, propriétés de la ville.	
N° 22 22/12/23	Dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme concernant la parcelle située 1 rue Aldona à Talence en vue de sa cession.	
N° 23 03/01/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 03/01/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 17 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme POUJOS – Talence (33)
N° 24 03/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 14/01/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme GUILLIOT – Banios (65)
N° 25 03/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 23/04/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	M. LAFON – Saint-Christophe-de- Double (33)
N° 26 04/01/24	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme et M. AREILLE DIT SARLANGUE auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, à l'encontre du permis de construire n° 33522 2023 Z 0019 délivré à la société BELIN IMMOBILIER.	
N° 27 04/01/24	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Mokofina » les 12 et 13/01/2024 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 11/01/2024. Montant des prestations : 3 012,60 € TTC	COMPAGNIE LAGUNARTE – La Bastide Clairence (64)
N° 28 04/01/24	Passation d'un avenant aux accords-cadres suivants afin de corriger une erreur matérielle manifeste concernant la formule de révision des prix apparaissant inapplicable, car altérant l'équilibre économique de ces accords-cadres. - Lot 1 – Terrassement – Voirie et réseaux divers Montant annuel maximum : 1 200 000,00 € TTC - Lot 2 – Gros œuvre – Maçonnerie – Mise en œuvre de béton armé – Pose de carrelage et faïence Montant annuel maximum : 1 200 000,00 € TTC	FAYAT ENTREPRISE TP S.A.S. – Libourne (33) SARL TONEL – Pessac (33)

	<p>- Lot 3 – Plâtrerie – Plaquisterie – Cloisonnement et aménagements intérieurs du bâtiment – Mise en place des plafonds suspendus – Isolation Montant annuel maximum : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 4 – Peinture, pose de revêtements muraux et papiers peints – Pose de revêtements de sol Montant annuel maximum : 720 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 5 – Charpente, couverture et zinguerie Montant annuel maximum : 720 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 6 – Installation de menuiserie – bois – vitrerie – miroiterie Montant annuel maximum : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 7 – Installation de menuiserie aluminium et PVC – Vitrerie – Miroiterie Montant annuel maximum : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 8 – Serrurerie et métallerie Montant annuel maximum : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 9 – Installation de stores Montant annuel maximum : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 10 – Etanchéité Montant annuel maximum : 720 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 11 - Installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation – Plomberie et installations sanitaires Montant annuel maximum : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 12 – Electricité courant fort – courant faible Montant annuel maximum : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 13 – Désamiantage Montant annuel maximum : 960 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 14 – Démolition Montant annuel maximum : 1 200 000,00 € TTC</p>	<p>PPG SARL – Sainte-Eulalie (33)</p> <p>SARL MTX – Pessac (33)</p> <p>SARL GALLEGO – Lormont (33)</p> <p>SARL ATELIER AND CO – Pessac (33)</p> <p>SARL SOFER – Gradignan (33)</p> <p>A2M PROXIMETLA SASU – Saint Aubin de Blaye (33)</p> <p>SAS SERVISUN – Bordeaux (33)</p> <p>SAS SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE (SAE) – Pessac (33)</p> <p>SNEF SA – Marseille (13)</p> <p>SAS SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE – Talence (33)</p> <p>B.D.S. (Bordeaux Démolition Services) SAS – Mérignac (33)</p> <p>AVENIR DECONSTRUCTION SAS – Artigues-Près-Bordeaux (33)</p>
N° 29 05/01/24	<p>Organisation d'une performance de « body painting » (tatouage éphémère) pour un public familial le 19/01/2024 à la Médiathèque de Thouars dans le cadre de la 8^{ème} édition des Nuits de la lecture.</p> <p>Montant de la prestation : 840,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION SKIN JACKIN BORDEAUX - Bordeaux (33)</p>

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

6 – Réhabilitation du groupe scolaire Albert CAMUS à Talence – Approbation du programme

Mme SALLET : M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus.

La délibération est très détaillée, donc je ne vais pas vous la relire, je pense que vous en avez pris connaissance. Il y a eu beaucoup de réunions de concertation organisées par ma collègue Sophie RONDEAU. La dernière a eu lieu la semaine dernière, justement, avec les élus de l'opposition. Je vous demande d'approuver le programme proposé par le groupement conjoint représenté par PROJEMA SARL en sa qualité de mandataire et d'autoriser M. le Maire à solliciter les différents financements auprès des administrations et organismes compétents. Les travaux du groupe démarreront à l'été 2026 pour une durée de 18 mois et le montant de l'enveloppe est de 7 118 749,20 € TTC.

M. LE MAIRE : Jeanne SALLET l'a rappelé, c'est un travail commun avec les services, notamment Sophie RONDEAU et toi, Jeanne. C'est un projet qui a été concerté de très longue date, cette réhabilitation du groupe Camus, qui présente un grand nombre de qualités, mais aussi pas mal de défauts. C'est une école qui est très importante dans les quartiers nord. L'idée, c'est d'en faire une école exemplaire dans tout un tas de choses : en termes d'accessibilité, en termes de consommation énergétique, mais aussi une école inscrite dans son quartier, avec la création d'une salle ouverte aux associations. Donc l'idée, c'est de pouvoir amener tout cela. Jeanne l'a rappelé, c'est un projet, on va dire, aux alentours de 7 à 8 millions d'euros TTC, ce qui n'est pas rien sur une école déjà existante. Vous avez tout un programme sur... Je voudrais spécifier que le retour d'expérience, notamment de la rénovation lourde que nous avons menée à Lapie nous a aussi inspirés de manière à pouvoir justement proposer des calendriers de travaux, notamment pour les maternelles, les plus adaptés possible. Donc, c'est l'aboutissement, parce que souvent, les programmes sont des éléments très techniques, mais ce sont des mois et des mois de réunions avec les différents services, qui vont permettre à la fois la création de trois classes, telle que demandée notamment par le personnel éducatif, et surtout l'extension de tout un tas d'endroits. Je pense notamment à la restauration, je pense notamment au périscolaire, de manière à avoir plus de mètres carrés consacrés à l'enfant et à toutes les personnes qui interviennent dans ce groupe scolaire. Vous préciser qu'à l'heure où on parle, les éléments de travaux devraient commencer au cours de l'année 2025-2026 – le temps raisonnablement qu'il nous faudra pour trouver les architectes et les marchés de travaux, on ne peut pas faire beaucoup plus vite – pour une livraison deux ans après. Je vous le rappelle, les travaux dans les groupes scolaires ne commencent pas comme dans d'autres, on fait toujours en sorte de les commencer aux moments des vacances, notamment au moment des vacances d'été, de manière à tout ce qui est installation puisse se faire là-dessus. On a recherché un grand nombre de choses dans les labels, d'accessibilité en termes d'énergie, de manière à faire de ce projet un projet exemplaire. Je suis très fier, avec mes collègues, de vous présenter ce programme aujourd'hui. C'est un premier acte, il va y en avoir d'autres, d'autres jurys de concours d'architectes nous attendent. C'est aussi le signe de vous rappeler qu'avec la culture,

l'éducation est le premier poste d'investissement de cette ville. Vous avez sûrement des questions.

Mme RAMI : Oui, merci. Je tenais déjà à remercier Sophie de nous avoir invités à cette réunion de présentation. Cela a été un dispositif assez agréable d'avoir à pouvoir échanger librement et simplement, donc merci beaucoup d'avoir fait cela.

Elle connaît la teneur de mon intervention puisque c'est ce que j'ai dit lors de la réunion. Je n'ai rien à dire pour le moment sur le projet de réhabilitation. Le sujet qui m'a interrogé, c'est la notion de mobilité. Vous allez rénover un groupe scolaire avec la création de trois classes, donc cela veut dire que si on se base sur 25 élèves par classe, cela fait 75 élèves qui arriveraient en plus. Les questions de mobilité, et c'est ce qui est écrit dans le rapport, dans la présentation, montrent la faiblesse des équipements en mobilité active, la marche et le vélo, pour accéder à cet équipement. Donc, il me semble que, parallèlement à la réflexion autour de la rénovation, il serait intéressant de mener une réflexion sur les mobilités pour y arriver. Vous avez mobilisé un FIC en 2023 sur la rue de la Petite Mission qui est une rue parallèle, ce serait intéressant aussi de pouvoir mobiliser le FIC sur les années à venir – en 2024, vous en avez sollicité trois, mais ce n'est pas au tour de cette rue. Je pense que la réflexion serait assez intéressante pour que l'ouverture du groupe scolaire soit faite de façon concomitante avec une accessibilité et un stationnement aussi pour le vélo, parce que quand on le voit dans les écoles rénovées avec le dispositif de rues aux écoles, de fermetures de rues ou même un peu plus largement d'apaisement des quartiers, il y a des besoins de stationnement à vélo avec de nouveaux vélos, que ce soit des vélos cargos ou des longtails qui sont importants.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Christian.

M. BARDIN : Oui, bonsoir à tous. Pas tant sur le contenu du programme, parce qu'il est plutôt bien fait, j'imagine réalisé avec les utilisateurs et les riverains, mais deux, trois questions. Un, j'aurais aimé qu'on puisse avoir le règlement de consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre du concours en même temps que le programme, puisque les objectifs qui sont fixés sont importants, notamment en termes de labellisation, et qu'il est demandé, comme c'était demandé pour le Château des Arts, une réflexion en coût global exploitation, maintenance. Je dis cela pourquoi ? Parce que sur le Château des Arts, on est resté sur notre faim sur le coût d'exploitation, maintenance, où effectivement, aucun des architectes, de mes confrères, n'ont vraiment répondu à la question et j'aurais aimé voir si, dans le règlement de consultation, on avait précisé les choses de façon à savoir que ce qu'on attend à ce niveau-là, c'est bien une réflexion sur le coût de l'exploitation et la maintenance, d'ailleurs sur une durée précise, 10, 20 ou 30 ans, je ne sais pas laquelle sera arrêtée, et bien sûr les éléments techniques (matériaux, systèmes ou équipements) mis en œuvre et non pas, comme on l'a eu sur le Château des Arts, une espèce de chiffre global issu d'on ne sait pas où. C'était pour confirmer que cela a été bien pris en compte. Et d'être étonné un peu, puisque le critère prix reste effectif, c'est que le coût global, si on le demande dans l'exploitation, la maintenance, peut générer des plus ou des moins-values en réalité, et donc que le prix fixé sur l'enveloppe budgétaire des travaux... On demande qu'il y ait un respect total de l'enveloppe budgétaire. Or, si une équipe propose une solution très performante en exploitation et maintenance, mais

légèrement plus chère, dépassant l'enveloppe budgétaire, sur le coût global, elle est plus performante en réalité. C'est un peu cette ambiguïté-là. J'ai peur que cette histoire de maintenance passe encore une fois un peu à l'as, l'exploitation, la maintenance, comme cela s'est passé au Château des Arts.

La deuxième, c'est sur le label. J'ai vu qu'on avait demandé le label Effinergie rénovation. Dans le programme, il est précisé qu'on demande le label Effinergie rénovation 2021. Or, un arrêté d'octobre 2023 précise bien que toute demande faite à partir du 1^{er} janvier 2024 fixera le label Effinergie rénovation 2024 et non pas 2021. Je pense qu'il faudrait peut-être corriger le programme en fonction avant de le diffuser auprès des maîtres d'œuvre.

M. LE MAIRE : Merci. Mme SALLET.

Mme SALLET : Oui, je vais laisser la parole à Sophie qui connaît le projet par cœur et qui va être plutôt en capacité de vous répondre.

M. LE MAIRE : Sophie.

Mme RONDEAU : Merci. Oui, Isabelle, effectivement, on en a discuté, la mobilité autour de l'école. Je parle sous le contrôle de mon collègue, M. JESTIN, il y aura bien une réflexion sur les espaces publics puisque le périmètre du programme, c'est l'école elle-même. Hors programme, il y a aussi un autre périmètre qui concerne le relogement et il y a un troisième périmètre qui est l'espace public avec notamment le trottoir, qui est quand même très large, l'actuel dépose-minute, qui fera l'objet d'une réflexion avec les services de Bordeaux Métropole et bien sûr, toujours dans le même esprit, avec les usagers par rapport aux besoins. Concernant le stationnement vélos, c'est un sujet, on a même rééchangé la semaine dernière pour vraiment pouvoir répondre aux besoins sur le stationnement à l'intérieur, c'est-à-dire le stationnement des vélos, notamment pour l'ensemble du personnel qui travaille dans l'école et puis l'ensemble des enfants. Effectivement, il y a de plus en plus d'enfants qui viennent en mobilité douce. On a même d'ailleurs rajouté par exemple des racks à trottinettes pour optimiser l'espace là, pour répondre à une demande pour les quelques mois ou les deux ans qui restent avant le début des travaux, pour pouvoir optimiser l'espace au niveau notamment de l'élémentaire, où il y a beaucoup de vélos. Et le stationnement de vélos pour les parents, on aménagera sur cet espace, vraisemblablement entre les deux, mais effectivement, les vélos cargo et les vélos... je les appelle les vélos à rallonge, je ne sais pas comment ils s'appellent. Donc c'est bien pris en compte.

Christian, pour te répondre, le règlement, aujourd'hui, il n'est pas terminé, donc on pourra en rediscuter sans souci. Concernant la question de la maintenance, elle est bien prise en compte sur 20 ans. Et puis concernant le label Effinergie, effectivement, il y a une nouvelle version qui vient de sortir. D'ailleurs, pour ne pas te mentir, elle est là. Et après, voilà, ce sera pris en compte, sachant qu'on veut atteindre le label, les normes du label, on n'a pas forcément dit qu'on serait labellisés. Le fait d'être labellisé n'apporte pas forcément quelque chose, mais effectivement, c'est bien un sujet qu'on a actuellement avec le programmiste, voir la différence. Je remercie Isabelle pour ses remerciements.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER. Mais c'est pour cela que je vous donne la parole.

Mme QUÉLIER : Je m'associe aux remerciements d'Isabelle, Sophie, parce qu'effectivement, c'était très intéressant de faire cette réunion préalable et j'aimerais beaucoup que cela se passe le plus souvent possible sur les dossiers, parce que cela permet d'éclairer la lecture de ce qui nous a été donné ici. Moi, je suis assez convaincue de l'intérêt de la longue concertation que vous avez menée avec les représentants de la communauté éducative sur ce dossier, et je salue cet effort. L'analyse que j'en fais, on en a un peu parlé et puis il y a d'autres choses qui me sont venues après, et dans des discussions aussi, c'est qu'à mon avis, la difficulté c'est vraiment, sur un sujet comme cela, de vouloir à la fois répondre aux besoins de l'équipe en place et aussi d'anticiper des besoins futurs que, par définition, on ne connaît pas précisément ou des évolutions d'usages et de pratiques. Pour ce qui est des besoins actuels, je pense que le travail de concertation devrait bien répondre à ces besoins, même si, je vous l'ai dit en réunion, à mon avis, il manque l'avis des élèves, des enfants, dans cette concertation. Je sais que ce n'est pas facile à faire, mais cela pourra peut-être encore être fait, notamment pour deux points qui sont importants pour leur bien-être que sont les cours de récréation, puisqu'il y en a deux, et les sanitaires, puisque là il y a des enjeux importants, notamment de mixité garçons filles sur ces zones-là et de sentiment de sécurité. Pour l'anticipation des évolutions, il me semble qu'on pourrait aller plus loin, peut-être pour d'autres projets, sur d'autres écoles, avec l'idée d'une défonctionnalisation, c'est-à-dire l'idée que l'école pourrait servir à d'autres usages. Alors, ce qui est très bien, c'est que vous avez déjà prévu qu'une salle de réunion et la cour de récréation pourraient justement être mutualisées avec des usages d'habitants. Est-ce que, c'est une question, est-ce qu'on ne peut pas aller plus loin dans cette réflexion sur la défonctionnalisation, sur la réversibilité des lieux, dans une perspective à long terme, à très long terme ? Et plus globalement, ce dossier, et j'en ai discuté avec une collègue, m'a évoqué aussi l'idée que peut-être, il serait encore temps de prendre le temps, avec aussi les élus d'opposition pourquoi pas, d'avoir une réflexion sur l'école dans la ville et sur essayer de penser les nouveaux enjeux, parce que là, vous avez déjà des expériences. Est-ce qu'on ne peut pas développer quelque chose pour préciser la vision de Talence sur la place de l'école dans la ville, ce qui intégrerait aussi la question des mobilités ? Merci encore pour cette réunion de la semaine dernière.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Oui, merci. Je reviens sur cette école Albert Camus, qui a quand même un très beau cachet architectural, me semble-t-il, dans ce quartier qui a connu une très forte progression en termes de population. Néanmoins, je me souviens que quand mes enfants étaient à Camus que déjà, on trouvait que les cours de récréation, les cours d'élèves, étaient assez réduites, et nous nous étions opposés à l'époque à la création de classes complémentaires. Mais aujourd'hui, je pense que cela me paraît tout à fait indispensable, sachant, je le répète quand même, que la surface du groupe scolaire n'est pas très grande, donc il va falloir être inventif pour faire des propositions. Moi, je reviens sur autre chose que j'ai lu sur cette délibération et qui me semble nécessaire aujourd'hui d'anticiper. Vous dites que pendant la construction de la réhabilitation du groupe, il y aura des modulaires Espace

Mozart, ce qui est une bonne chose, c'est à proximité, cela ne pose pas de problème, et l'ancienne école était sur ce site.

Par contre, des associations utilisent actuellement ce site. Est-ce que vous avez pensé à anticiper pour savoir où vont aller ces associations qui utilisent ces lieux ? C'était simplement ma question.

M. LE MAIRE : Merci. C'est bon pour les questions ? Ah non, ce n'est pas bon, M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Moi j'avais une remarque. Effectivement, on peut se féliciter de la concertation, cela c'est positif, et sur les réflexions concernant les mobilités et les espaces publics, on aura des éléments. Par contre, je vois également apparaître qu'une petite salle sera à la disposition soit des associations ou des citoyens. Souvenez-vous, nous avons demandé au niveau de l'opposition de le faire dans toutes les écoles de façon à permettre d'avoir davantage de salles municipales. Si cela se fait à Camus, cela pourrait se faire ailleurs.

M. LE MAIRE : Alors, d'abord, je vous remercie pour vos encouragements et votre grande satisfaction. Je pense que le sujet de l'école est suffisamment prenant et important pour qu'on puisse avoir une certaine forme d'unanimité ou en tout cas, de contributions de manière à faire un groupe scolaire. Je fais juste deux ou trois points. Par rapport à la première question que vous avez soulevée, Mme RAMI, sur les mobilités, il ne faut quand même pas oublier que l'école Albert Camus va être au cœur du futur bus express qui va passer sur l'avenue de la Vieille Tour. On a demandé des éléments de modification, notamment par rapport au bus. Et puis le bus express, même si ce n'est pas dans les parties les plus faciles de Talence, va aussi apporter un réseau cyclable plus important. Il faut se souvenir que l'école Albert Camus, sa zone de chalandise, entre guillemets, va de Haut-Brion jusqu'à certains éléments qui vont quasiment jusqu'à Roustaing, donc, en fait, il s'agit de regarder un périmètre qui est beaucoup plus vaste. Ce qui est sûr, c'est que, à mon sens, l'avenue de la Vieille Tour, qui est vraiment le point dur et le point noir parce qu'on y circule beaucoup et trop vite, va être considérablement apaisée par l'arrivée du bus express, l'arrivée du bus express qui est prévue pour 2026-2027, antérieure à la livraison du futur groupe. La réflexion est déjà menée et cela va apparaître. Tu as dit « Vous avez demandé le FIC ». Alors, on peut faire si tu veux, cause commune. On n'est pas embêté par le nombre de projets qu'on doit porter, on est juste limité par un montant. C'est dire qu'aujourd'hui, on est... c'est le rôle, notamment de François, de pouvoir saupoudrer entre guillemets un peu partout les quelques crédits qui nous sont accordés par la métropole – je parle hors Codev – de manière à pouvoir le faire. L'avenue de la Mission va être requalifiée, l'Avenue de la Vieille Tour va être requalifiée, mais on ne peut pas se permettre d'aller plus avant, puisqu'il y a aussi d'autres quartiers qui l'attendraient. Mais je crois vraiment que sur l'accessibilité vélo et marche, on va avoir un vrai plus. On a demandé, dans le cadre de l'enquête sur le BEX en cours, qui a fait l'objet d'un article encore récemment à la Métropole, quand le BEX sera en travaux, de réfléchir aussi sur la place du piéton. Parce que finalement, on parle du bus, on parle du vélo, c'est très bien, mais on a aussi beaucoup de choses à faire vers le piéton, de manière à ce qu'on puisse avoir des trottoirs plus larges, plus sécurisés. Je pense quand même que l'apaisement de l'avenue de la Vieille Tour va quand même y contribuer. Là, il y a un feu, quand les classes traversent, j'ai

toujours un peu peur. On avait demandé d'ailleurs le rallongement, parce qu'on est vraiment sur un axe qui est un axe de catégorie deux, qui est quand même un axe particulièrement difficile. Et tout le reste va être rebeloté avec le BEX.

Je pense que par rapport à ton interrogation, à laquelle je souscris, je pense qu'on va vraiment avoir un vrai plus dans cette allée-là. En tout cas, on pousse aussi pour la création d'itinéraires cyclistes en même temps que le BEX, donc je pense que cela pourra le traiter. Par ailleurs, on sait que ce n'est pas que la piste cyclable, c'est aussi le stationnement. On le voit aujourd'hui, tous les stationnements qui sont devant l'école, on joue un peu à Tetris, parce qu'en fait, il y a tellement de monde, sauf que l'école, Monique, tu l'as dit, c'est une école bordelaise d'architecture, elle ne peut pas être reculée. Cela veut dire qu'il va falloir inventer de nouveaux modes de stockage dans l'extension de cette future école, de manière à pouvoir héberger des vélos plus nombreux, mais aussi plus volumineux qu'avant.

Sur la cour d'école, rappeler même que c'est sûrement, Camus, une des cours qui offre par élève le plus grand nombre de mètres carrés. Il y a beaucoup d'écoles, si je pense à la maternelle Jean Jaurès, par exemple, sur lesquelles on n'est pas tout à fait dans le même nombre de mètres carrés. Je force le trait. L'objectif que l'on a, c'est que malheureusement, on est un peu sur le règne des injonctions contradictoires. Si on monte, par définition, c'est plus compliqué, et puis il y a le respect de l'architecte, et si on reste à plat, on vient imperméabiliser de façon plus importante. C'est la raison pour laquelle la réflexion programmatique, en tout cas ce qui est présenté aujourd'hui par Jeanne et par Sophie, prévoit la réfection sur l'ensemble de la parcelle, dont une partie est en parking, donc on pourrait peut-être espérer gagner de la place sur le parking pour pouvoir l'affecter sur autre chose.

Sur le nombre d'élèves, je veux juste aussi rappeler que le nombre d'élèves scolarisés dans Talence est plutôt stable, voire en diminution depuis deux ou trois ans maintenant, de plus de 2 à 3 %, et de rappeler que cela nous est arrivé de créer des emplacements de classes supplémentaires sans pour autant avoir de classes supplémentaires. Je prends l'exemple, j'en ai parlé, de Paul Lapie. Paul Lapie a été créé pour recevoir un nombre de classes qu'il n'a pas aujourd'hui. L'idée, c'est que quand la puissance publique passe, on sait qu'elle passe pour quelques dizaines d'années, et c'est d'être capable à la fois de s'adapter aux futures évolutions d'effectifs, mais qu'on ne voit pas forcément dans ce secteur-là, mais surtout aussi de pouvoir être apte à pouvoir tout simplement offrir des mètres carrés aux professeurs et aux personnels intervenant dans les écoles pour permettre de séparer la classe en deux pour avoir des classes, etc., ce qui aujourd'hui manque cruellement dans cette école et notamment dans la partie maternelle, qui est incontestablement beaucoup plus serrée que la partie primaire.

Sur l'école dans la ville, par rapport à votre question, vous avez l'adjointe qui sera ravie d'échanger avec vous sur la place qu'on souhaite faire dans l'école, sur la vision que l'on a à plus long terme, il n'y a aucun souci pour organiser une réunion particulière. Mme SALLET sera ravie d'échanger avec vous, elle porte une grande ambition et un grand budget pour ce faire.

Et sur la défonctionnalisation, c'est le cas. Il y a effectivement ces nouvelles salles qui sont créées. Encore une fois, se rappeler qu'on est sur un bâtiment existant, ce n'est pas une école neuve. Je veux juste partager avec vous la réflexion qu'on avait eue sur Paul Lapie.

Sur Paul Lapie, au départ, on avait invité les riverains à se poser la question : « Que faire de l'école Paul Lapie ? » Et la demande des riverains avait été de rendre à l'utilisation des riverains la cour d'entrée pendant le week-end. Je peux vous assurer qu'on a essuyé un non catégorique de l'ensemble des personnels, des parents d'élèves et des enseignants. On est un pays qui a encore du mal, il faut le dire, à se saisir, pour des raisons parfois aussi pragmatiques : il y a des conditions de sécurité, il y a des conditions aussi que dans certains cas, la mise au public le temps d'un week-end aboutit aussi à de la saleté et même à des risques pour les élèves ou le personnel, parce qu'on retrouve des choses dedans. On est encore un pays qui a un peu de mal à avancer là-dessus, mais moi, j'ai envie de dire pour des raisons aussi pratiques. On est encore sur des éléments de Vigipirate, alerte attentat, donc cela s'y oppose. On va dans ce sens-là. Je crois que demain, avoir des salles de réunion dans des écoles, c'est déjà un premier pas. Je pense en plus qu'on est dans une ville qui est plutôt suffisamment bien dotée pour tout un tas de locaux, pour permettre l'expression à peu près partout. Sachant en plus que ces locaux-là servent aussi à un Relais Jeune Enfance. Je rappelle qu'on a une activité de la petite enfance qui est organisée dans les locaux d'Albert Camus une fois par semaine, et qu'on a aussi d'autres points.

Par rapport à la question que vous m'avez posée, Mme DE MARCO, sur les associations, je pense que personne ne se plaindra de la disparition de quelques bâtiments sur Mozart, qui tiennent plus à... Il n'y a pas de problématique de sécurité, mais on peut – sans les injurier, ces locaux – se dire qu'il y a moins de temps devant que derrière, parce qu'on est quand même sur des locaux qui ont été rénovés. On avait changé notamment tout ce qui est toiture, mais qui, semble-t-il, prend l'eau. Donc on va avoir une action, association par association – il y a les anciens combattants, il y a l'italien, il y a tout un tas d'associations, il y a le Comité des jumelages également – pour faire des propositions de relogement temporaire. Vous dire quand même que ce projet-là sera livré à peu de chose près au moment de la livraison du Château des Arts. Or on a prévu des mètres carrés affectés aux associations, des salles de réunion dans le Château des Arts. Il n'est pas interdit non plus, sur un ensemble d'unité du lieu, puisque le Château des Arts est quand même à quelques hectomètres de l'école et de Mozart, de pouvoir transférer dans des locaux, vous en conviendrez, plutôt flatteurs. Et c'est pour cela aussi qu'on a réservé des mètres carrés demain à la pratique associative au Château des Arts. Je ne me fais pas trop d'interrogations, il y aura des éléments très ponctuels, etc. Sophie – dont c'est aussi la délégation, les associations, c'était celle de Jeanne il y a encore quelque temps – s'en occupe de manière à ce que dès la rentrée prochaine, on commence un peu à décroître l'activité associative, pour permettre le fait de pouvoir les affecter. Je t'en prie, et après, je propose d'avancer.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Je suis désolée, mais je ne l'avais pas lu en détail la page des sanitaires. Je vous l'ai dit, je suis extrêmement surprise de voir des urinoirs pour l'école élémentaire. On est de plus en plus... dans les écoles, dans les nouveaux collèges, il n'y en a plus, ce sont des w.c. individuels. À l'école maternelle, il n'y en a pas, et je suppose,

Messieurs, que dans vos habitations, il n'y en a pas non plus. C'est extrêmement antihygiénique et anti-intimité physique, donc je suis très surprise de voir, dans une rénovation de ce type, de voir des urinoirs pour des élèves de 6 à 11 ans.

M. LE MAIRE : Vous préciser, ma chère collègue, que tout ce qui est dans ce programme a été concerté par la communauté éducative avec les utilisateurs. On transmettra votre surprise à ces personnes-là, mais tout a été concerté.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Je peux vous dire que la plupart des enseignants ne se posent pas ce genre de questions, hélas.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas que des enseignants, il y a des parents d'élèves. Alors, il manque peut-être effectivement la partie élèves, mais sachant que sur Albert Camus, on pourrait dire beaucoup de choses sur les toilettes en plein milieu de la cour et sur l'espace privatif, mais on transmettra ces remarques.

Mme BALLIGAND : Oui, bonsoir. En tant que parent d'élève à Camus et membre de l'association des parents d'élèves, c'est un point qui a déjà été évoqué par les élèves et les parents.

M. LE MAIRE : Preuve que le dialogue continue. Allez, je vous propose de voter et on continuera. Vous savez, c'est le premier élément programmatique. Après, il faut choisir l'architecte. Il y a encore beaucoup de choses et il nous reste encore deux ans pour essayer là-dessus. D'accord ? Les votes, s'il vous plaît.

Mme RAMI : Oui, on dit pour, mais je voulais juste rajouter que vous avez quand même un très bon plan marche à la métropole sur lequel vous pouvez vous appuyer.

M. LE MAIRE : Nous avons épuisé l'ensemble des crédits affectés à ce plan marche.

Mme RAMI : Pas tout à fait, pas tout à fait, non.

M. LE MAIRE : Je souhaite sincèrement, Isabelle, que tu aies un peu plus de budget de la part de la métropole, parce qu'à ce niveau-là, c'est un plan Marchote.

Mme RAMI : Non, mais il faut proposer des projets. Sur le PT sud, je n'en ai pas beaucoup, quand même.

M. LE MAIRE : Cela a été fait, Isabelle, cela a été fait.

M. JESTIN : Vous le savez très bien, cela a été fait, vous avez une liste de dix projets.

M. LE MAIRE : On a proposé dix projets, on n'en a retenu qu'un.

M. JESTIN : Non, 10. Non, c'est totalement faux, vous le savez très bien. Il y a un courrier qui a été fait par M. le Maire, vous disant qu'on mettait la priorité autour des établissements scolaires et dans les discussions, parce que le budget nous permettait d'en prendre une, ce sont des affectations qui ont été faites sur la rue Frédéric Sévène. Mais si vous voulez qu'on parle des pourtours de Paul Lapie, si vous voulez qu'on parle du collège Henri Brisson, si

vous voulez qu'on parle de toutes ces écoles-là, il y a une liste d'une dizaine d'endroits qu'on vous a proposée. Augmentez les budgets, il n'y a aucun problème, on va y aller.

M. LE MAIRE : Isabelle, oui, je suis preneur parce qu'on a pensé beaucoup de choses, mais si on t'a dit que Talence n'en avait porté qu'une, on t'a menti. Notre demande... je suis au courant, cela a été fait, transmis aux services et arbitré par l'élu considéré. Voilà, c'est tout ce qui nous a été répondu, on a eu un projet sur Talence. Je parle factuellement.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Il faut vous adresser à l'élue.

M. LE MAIRE : Ah, je ne sais pas, pour moi, un élu, ça arbitre, si ce n'est pas toi, je ne sais pas qui c'est, mais en tout cas cela a été transmis. Voilà. Je pense que cela vaut le coup d'avoir eu un échange sur les projets qu'on a demandé, puisqu'on a ciblé toutes les écoles, y compris au sud aussi, sur lesquelles on a aussi beaucoup d'accessibilité à faire. On va aussi faire des choses, je pense notamment devant Saint-Exupéry par exemple, ou Michelet, sur lequel on va construire une piste cyclable et un trottoir beaucoup plus important. Mais pas sur le plan marche, sur le FIC.

Alors, les votes. Pour à l'unanimité de tout le monde ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, au Péri-scolaire, aux Centres de loisirs, à l'Entretien des bâtiments communaux et à l'Accueil de l'enfant, expose :

« La Ville de Talence a la propriété et l'usage du groupe scolaire dit Albert CAMUS situé au 28 rue Lavoisier, dont la construction date de 1989 et qui a connu en 2005 une première extension.

Or, l'augmentation des effectifs en cours et à venir, mais aussi le vieillissement des locaux, ont conduit la Ville à opter pour l'extension et la réhabilitation lourde du groupe scolaire CAMUS.

La Ville de Talence, par décision municipale n°225 du 7 octobre 2021, ayant conclu un accord-cadre relatif aux « Etudes de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Pour la construction et la rénovation de bâtiments », avec le groupement conjoint composé de :

- PROJEMA SARL (mandataire solidaire),
- Karine CARMENTRAN, architecte DPLG programmist,
- SAS HTM,
- Thaïs BONICHON,
- SARL BUREAU D'ETUDES JM LURO,
- Sarl Pir² Infra,
- SAS ACOUSTIQUE COTE BASQUE,
- NC ERGONOMIE,
- BETIKO SARL,

celui-ci a reçu commande pour réaliser les études de programmation.

Ces études ont été menées à leur terme après un travail d'échanges avec l'ensemble des utilisateurs de cet équipement. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver le programme correspondant qui permettra ensuite d'initier la procédure de désignation de la future équipe de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de ces travaux. La constitution du jury de concours fait d'ailleurs l'objet d'une délibération inscrite à l'ordre du jour.

Le projet prévoit des extensions représentant 600m², portant l'équipement à 2200m² de surface utile. Après travaux, le groupe scolaire aura la capacité d'accueillir 75 enfants supplémentaires et de leur offrir, ainsi qu'aux enseignants, de meilleures conditions en allégeant le nombre d'enfants par classe et en proposant un

environnement adapté.

Le programme a été établi afin de répondre aux enjeux suivants :

- Construire 2 classes supplémentaires en école maternelle
- Construire 1 classe supplémentaire en école élémentaire
- Agrandir l'espace de restauration
- Créer et identifier un espace périscolaire en maternelle
- Identifier mieux l'espace périscolaire en élémentaire
- Créer un accueil de loisirs pour 36 enfants en utilisant et mutualisant au maximum les locaux scolaires
- Etudier la possibilité d'une salle de réunion pour adultes (maximum 15 personnes) accessible même hors temps scolaire directement depuis l'extérieur ainsi que des usages complémentaires
- Aménager les espaces extérieurs avec un objectif permettant de créer une cour type « oasis » (création d'îlots de fraîcheur, végétalisation, cycle de l'eau...) et permettre un accès et un usage hors temps scolaire (week-end, vacances)
- Rénover l'ensemble du groupe scolaire existant dans une démarche exemplaire en termes de performance énergétique et de qualité environnementale
- Adapter l'éclairage au site et à la sécurité des enfants notamment au niveau des espaces extérieurs
- Reloger provisoirement le groupe scolaire dans des modulaires installés sur l'espace Mozart pour permettre la réalisation des travaux en site inoccupé.

Les travaux du groupe scolaire démarreront à l'été 2026 pour une durée de 18 mois.

Ce programme prévoit aujourd'hui un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 5 932 291,00 € H.T., soit 7 118 749,20 € T.T.C. (valeur octobre 2023) affectés aux travaux.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver le programme proposé par le groupement conjoint représenté par PROJEMA SARL en sa qualité de mandataire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents financements auprès des administrations et organismes compétents. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

3 – Réhabilitation du groupe scolaire Albert CAMUS – Concours de maîtrise d'œuvre – Jury et prime

M. LE MAIRE : Vous avez tout dans la délibération. Vous avez tout un retour qui est fait. Il vous est proposé de nommer, attendez, que je ne vous dise pas... donc sous ma présidence cinq membres titulaires avec les personnalités qui sont dedans. Je crois que les noms n'appellent pas de commentaires puisque je crois que c'est Mme TABOURIN, Monsieur BONNIN, Monsieur JESTIN, Mme RONDEAU, M. BARDIN, Mme BALLIGAND, M. BESNARD et Mme RAMI. Non, elle n'y est plus. Je vais le revoir. Vous savez, dans la délibération, l'historique...

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Il y a une erreur sur le document qui m'a été remis.

M. LE MAIRE : Non, Denise, tu as tous les éléments. En 2020, il y avait Florie et tu as la dernière délibération du 27 mars sur laquelle il y a notamment les éléments dedans.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Pardon.

M. LE MAIRE : Pas de problème. Est-ce que cela appelle des commentaires de votre part ? Des votes différemment ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Vous venez d'approuver le programme de réhabilitation du groupe scolaire Albert CAMUS. Il convient maintenant de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Je vous rappelle que par délibérations :

- n°6 du 9 novembre 2020, enregistrée en Préfecture le 12 novembre 2020, vous avez :
 - o procédé, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS, dont j'assume la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. Patrick DUART	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- Mme Sophie RONDEAU	Titulaire
- M. Christian BARDIN	Titulaire
et	
- M. Jean-Jacques BONNIN	Suppléant
- Mme Isabelle BALLIGAND	Suppléante
- M. Vincent BESNARD	Suppléant
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante
- Mme Florie ARMITAGE	Suppléante

- o pris acte que pourront participer aux réunions de cette commission :
 - le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
 - désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché :
 - des personnalités, en l'occurrence les directeurs ou directrices des Ecoles maternelle et élémentaire Albert CAMUS ou leur représentant,
 - un ou plusieurs agents de la collectivité.

- n°7 du 14 novembre 2022, enregistrée en Préfecture le 16 novembre 2022, vous avez pris acte, suite à la démission de Mme Florie ARMITAGE de son mandat de conseillère municipale, de la vacance de son siège de suppléante de la Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS et donc que ladite commission d'appel d'offres est désormais composée d'un nombre de membres suppléants qui n'est plus en nombre égal à celui des membres titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. Patrick DUART	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- Mme Sophie RONDEAU	Titulaire
- M. Christian BARDIN	Titulaire
et	

- M. Jean-Jacques BONNIN	Suppléant
- Mme Isabelle BALLIGAND	Suppléante
- M. Vincent BESNARD	Suppléant
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante

- n°4 du 27 mars 2023, enregistrée en Préfecture le 28 mars 2023, vous avez pris acte, suite à la démission de M. Patrick DUART de son mandat de conseiller municipal :
 - o De la vacance de son siège de titulaire de la Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS.
 - o De la titularisation de Monsieur Jean-Jacques BONNIN, amené à remplacer Monsieur Patrick DUART, en tant que suppléant inscrit sur la liste unique concernée et venant immédiatement après Monsieur Christian BARDIN, dernier titulaire élu de ladite liste.
 - o Du remplacement de Monsieur Jean-Jacques BONNIN parmi les suppléants par Madame Isabelle BALLIGAND inscrite sur la même liste, immédiatement après lui :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. Jean-Jacques BONNIN	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- Mme Sophie RONDEAU	Titulaire
- M. Christian BARDIN	Titulaire
et	
- Mme Isabelle BALLIGAND	Suppléante
- M. Vincent BESNARD	Suppléant
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante

Je vous propose donc aujourd'hui de désigner les membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du groupe scolaire Albert CAMUS. Je sou mets à votre approbation la composition du jury de concours de maitrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du groupe scolaire Albert CAMUS :

Président :

Monsieur SALLABERRY Emmanuel
Maire de Talence

Membres à voix délibérative :

- Les cinq membres titulaires et les trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique constituée comme précité.
- Les personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :
 - o Mme BRUN Laurence, Directrice de l'Ecole élémentaire Albert CAMUS ou son(sa) représentant(e)
 - o M. NOUGARO Grégory, Directeur de l'Ecole maternelle Albert CAMUS ou son(sa) représentant(e)
- Quatre personnes, ayant une qualification professionnelle équivalente à celle qui est exigée des candidats pour participer au concours, qui seront désignées, sur proposition de l'Ordre Régional des Architectes de Nouvelle Aquitaine, par le président du jury en sa qualité de président de la commission d'appel d'offres précitée. Il leur est octroyé une indemnité horaire (hors frais kilométrique) par le président du jury en sa qualité de président de la commission d'appel d'offres précitée, pour participation au sein du jury qui sera fixée à l'occasion de sa réunion.

Membres à voix consultative qui pourront participer aux réunions lorsqu'ils y seront invités :

- le comptable de la collectivité
- un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Par ailleurs, il convient d'attribuer une prime aux candidats qui remettront des prestations conformes au règlement du concours. En conséquence, je vous propose un montant de 61 700 € H.T. par avant-projet sommaire

remis. La rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure. »

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre selon les modalités précitées pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert CAMUS,
- habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

4 – Création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence – Réhabilitation et extension du château des Arts – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

M. LE MAIRE : Oui, alors l'occasion m'est donnée, c'est un très gros conseil ce soir, je voulais partager avec vous, évidemment avec le public, un certain nombre de choses, dont un certain nombre de collègues, en tout cas membres du jury, ont eu connaissance. Je vous rappelle que là, il y a eu des présentations qui ont été faites, mais que la confidentialité devait mener sur un certain nombre de points. Vous présenter avec beaucoup de plaisir ; et évidemment en remerciant Frédérique FABRE, qui n'est pas parmi nous aujourd'hui, mais qui a beaucoup contribué également sur ce projet-là aussi, en lien avec Monsieur Vincent BESNARD et d'autres élus, à ce beau projet auquel on arrive sur ce projet du Château des Arts.

Vous rappeler d'abord quelques grandes étapes pour aller très vite. Nous avons approuvé le programme il y a près d'un an. Nous avons réceptionné les candidatures. Nous avons eu un nombre très impressionnant de candidatures, plus de 100 candidatures d'architectes. Nous étions d'ailleurs réunis dans cette salle pour les sélectionner. Je remercie les membres du jury, y compris aussi l'Ordre des architectes, qui est avec nous. Nous les avons classés le 10 novembre. Vous savez que l'évolution maintenant des marchés de concours prévoit la sélection par le jury de concours et une négociation des honoraires postérieurement au choix de l'équipe retenue.

Je vais vous donner communication — et qui pourra partir aussi de façon informatique avec le *copyright* puisqu'il est tout à fait logique de rappeler aussi la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les architectes mandataires, donc l'atelier Cambium et Deshoulières Jeanneau — quelques éléments de ce Château des Arts. Vous avez là la perspective du Château des Arts, avec l'extension, je vais y revenir. Vous rappeler également que ce projet prévoit plus d'un million d'euros sur la réhabilitation du jardin et de s'occuper cette partie-là. On voit d'ailleurs un élément important puisque je vous rappelle que le cône de visibilité, qui est devant le Château des Arts, est protégé. Cela, c'est la première image. Voilà le plan masse du projet. Vous avez le bâtiment qui est au fond. Nous aurons tout un tas de... évidemment, le conseil municipal est le premier bénéficiaire de ces informations, un courrier partira dès cette semaine pour les riverains. Je vous rappelle qu'il y a eu beaucoup de concertations aussi avec les riverains, avec les utilisateurs, avec les associations, avec les professeurs d'enseignement artistique. Je rappelle que ce sont tous les éléments. Vous

avez le bâtiment qui vient s'insérer derrière le château. L'idée, c'était de faire un bâtiment sans qu'il écrase ce même château. On continue. Bon, c'est le plan sur le côté. Vous avez là une axonométrie Sud-Est, avec le bâtiment qui est derrière, avec le Domaine de Rancourt. Un point, je ne suis pas sûr que cela soit très visible, mais vous avez en fait... une des lignes directrices de l'équipe d'architectes a été, vous l'avez en bas à gauche, de respecter les proportions du Château des Arts, de manière à avoir un bâtiment qui s'insère derrière. Et puis, même si jamais évidemment c'est modernisé, de se servir de la hauteur et de la forme des fenêtres du Château des Arts pour qu'on y retrouve cet héritage, on va dire, dans le futur bâtiment moderne, derrière. Vous avez là, une grande partie, mais on s'aperçoit du nombre de places nécessaires.

Vous rappeler que le château hébergera des services municipaux : les services culturels, il y aura également les archives, il y aura également des locaux pour les partenaires sociaux, il y aura également des éléments pour le COS. Des éléments aussi, des salles qui seront laissées libres, notamment les salles historiques dans lesquelles on retrouve notamment la cheminée de François Mauriac et d'autres points, qui ont bien besoin d'être rénovés, puisque le passage du lycée technique a laissé quelques séquelles en matière d'héritage, en termes de néons et autres contrariétés. Vous avez là, en partie orange, tout ce qui est dans le programme, c'est-à-dire la répartition de toutes les salles de cours, qui tournent autour de la cour centrale, que vous voyez qui permettra aussi à la fois de la végétalisation et en plus des éléments. Et puis, en jaune, un point important, on parlait d'insertion, c'est la fameuse salle de restitution collective de 200 places, qui permet... 250 places, pardon, dont 200 HT, qui permettra à la fois de faire, et c'était vraiment demandé, d'avoir des éléments de répétitions collectives de manière à ne pas... je vous rappelle, la philosophie, ce n'est pas simplement de venir consommer son cours de théâtre, de musique, de danse, qu'importe, arts plastiques, c'est aussi venir profiter de ce qui se passe ailleurs et de créer des moments d'échanges. Et cette salle, elle sera réversible. Vous voyez cette partie-là qui sera accessible au grand public si on a besoin de s'en servir, comme on le fait par exemple aujourd'hui sur François Mauriac. Vous avez en haut à droite l'emplacement de la rampe qui permettra d'aller faire le stationnement, puisqu'il s'agissait aussi d'aller dessous de manière à pouvoir préserver le dessus, la création du parking de proximité sur la rue de la Médoquine. Nous continuons. Ça, c'est l'étage, je vais passer vite, mais vous avez d'autres salles. Je crois qu'en jaune, là, apparaissent les studios de danse, si je ne dis pas de bêtises. Les professeurs de danse seront ravis de voir qu'il y a le bon nombre, parce qu'aujourd'hui il en manque une, et donc ce sont de grands espaces. Même si le Château Margaut est joli, ce n'est pas tout à fait pratique. Cela, c'est la toiture, avec différentes choses, on voit les éléments du service culturel et d'autres, ce sont les locaux administratifs. Au R+1, vous avez là un plan, une coupe longitudinale avec, on le voit, les deux étages. Vous voyez, c'est quand même un bâtiment plutôt bas, qui sera bien sûr inférieur au Château des Arts, avec la partie parking dessous. Cela, vous l'avez déjà vu, il y a toujours le même chien qui se balade. Cela, c'est une vue depuis la rue de la Médoquine. Vous voyez comment le bâtiment, en tout cas je pense que c'est assez clair, s'intègre vraiment très bien, en tout cas cela a été salué, dans son étage avec la partie moderne. Là, on voit un peu mieux la connexion entre le Château des Arts, bâtiment historique, et l'extension. On va revenir dessus puisqu'on va voir des images intérieures, mais vous le voyez, l'idée, c'était de pouvoir

connecter les deux espaces sans pour autant dénaturer le Château. Ça, c'est la vue de l'autre côté. Des vues intérieures qui peut-être peuvent être plus anecdotiques, mais je vous rappelle que l'idée, aussi, c'était qu'on avait demandé à l'équipe, aux équipes d'architectes, de créer les conditions des rencontres. L'idée, ce n'était pas simplement, encore une fois, d'aller prendre son cours et de repartir. C'est comment, en jouant avec l'intérieur, on pouvait se permettre d'avoir ces éléments de rencontre. Là, vous avez les gens et ils sont visiblement très contents. Vous avez à droite... pardon, je suis allé un peu vite. À droite, vous avez la façade actuelle du Château des Arts qui est dehors, qui va venir s'enchâsser dans ce bâtiment moderne.

Ce sont des éléments que chacun va reconnaître puisqu'on avait visité des choses, qui vont permettre à la fois sur les marches de créer des conditions d'attente, évidemment, il y aura des bancs et tout cela, mais des conditions d'apprentissage avec la cour dont je vous ai parlé sur la droite. Et puis ce point important, même si j'ai compris qu'on n'avait peut-être pas été trop précis, c'est tout l'aspect énergétique, végétalisation, avec un bâtiment qui cherchera à la fois le label Effinergie rénovation et également un label d'accessibilité pour que, comme je vous l'ai dit, nous ayons cet équipement qui soit irréprochable à tout point de vue. Vous le voyez, avec un parking, avec des dalles, un parking avec des éléments de récupération. Enfin, la partie environnementale, dont vous avez beaucoup parlé Frédérique et Sophie, a été particulièrement soignée par l'équipe. Il faudra évidemment préciser tout cela. Vous avez l'ombre portée aussi, qui était là notamment par rapport aux riverains. Vous avez des éléments d'ambiance, avec du parquet en bois, du béton, du plancher, tout cela. La structure bois, je rappelle qu'il y aura une structure bois.

Les prochaines étapes. Validation de la phase APD avec le dépôt du permis de construire à l'été 2024. Nous prévoyons un début des travaux à l'hiver prochain et une livraison, nous sommes pour l'instant dans les temps, à fin 2026. Pour tenir ce calendrier, il ne va pas falloir chômer. Je vous rappelle qu'après la piscine, c'est le projet le plus structurant d'un point de vue financier, puisqu'on va flirter avec les 15 millions d'euros TTC tout compris. C'est un projet qui va continuer à être concerté avec l'ensemble à la fois des riverains, l'ensemble des personnes. Je voudrais vraiment ici remercier les personnes, y compris Christian qui nous accompagne dans le jury, ce n'est pas chose simple que d'aller choisir cela. Je ne révélerai pas la répartition des votes, mais le projet soumis a quand même suscité une très forte adhésion. Il y avait des candidatures vraiment de très bonne qualité, avec des choses très différentes, mais en tout cas, celui-là, avec l'ensemble des collègues qui m'accompagnent, l'Ordre des architectes et les services évidemment qui nous ont aidés, que je remercie ici, nous ont permis de trouver tout cela. Je voulais vraiment aussi remercier tous les services de la ville, que ce soient les services prescripteurs, mais aussi la cellule projet et toutes celles et tous ceux dans les bâtiments, dans les techniques, dans l'administratif, les marchés publics et financiers – enfin, les financiers ne sont pas très contents d'un projet comme cela – qui nous aident à conduire un projet aussi complexe. Je vous rappelle que c'était un peu un cadeau, enfin, un cadeau à 2,7 millions, mais un cadeau, ce château cédé par l'État et par le rectorat. Je voudrais aussi vous rappeler que la destination de cet équipement, ce sont les Talençaises et les Talençais qui l'ont choisie, avec une concertation qui avait été organisée

en 2019 et donc on arrive à une concrétisation. Alors, c'est l'éloge du temps long, mais je voulais présenter avec vous et vous montrer en avant-première, sauf pour les personnes qui sont membres du jury, les éléments de ce concours d'architectes. Aujourd'hui, nous ne sommes pas là pour cela puisque de toute façon, les architectes ont déjà été choisis, c'était l'objet d'une délibération. Nous sommes là pour la fixation, et c'est l'objet de la délibération, de l'enveloppe. Vous avez tous les éléments techniques dans le dossier. C'est pour valider une étape très importante de ce projet. Et vous l'avez vu, les prochaines étapes, c'est l'APS, l'APD et puis le début des marchés de travaux. Voilà ce que je voulais vous montrer. Je vois des « ah » et des « oh », donc j'en conclus que c'est plutôt pas mal. En tout cas, nous, cela nous plaît beaucoup et cela va être un très beau projet. Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Je vous remercie pour cette présentation. Justement, je trouve très intéressant que vous ayez présenté le projet, le visuel, en conseil municipal. Bon, c'est vrai qu'au premier abord, moi, j'ai déjà regretté que ce soit pratiquement que des cabinets parisiens qui aient été retenus, mais c'est la façon de procéder, maintenant, avec l'appel d'offres. Celui-ci était associé, mais vous voyez, les deux autres cabinets sont quand même un cabinet de Paris et un cabinet de 69, c'est Lyon. Qu'importe, puisqu'on ne peut plus...

M. LE MAIRE : Pardon, je me permets de vous couper, ce sont des cabinets bordelais qui ont été retenus.

Mme DE MARCO : Maintenant, oui, il s'est associé. Par contre, sur le projet que vous avez présenté sur l'impact du Château des Arts, j'aurais voulu savoir si les arbres qui étaient à conserver ont bien été répertoriés, ainsi que les EBC, je l'espère. Et permettez-moi de faire une petite remarque, moi, je ne trouve pas ce projet extraordinaire. Pourquoi ? Je vais vous le dire simplement. Moi, je pensais que c'était fini ces grands halls vitrés comme vous avez présenté sur un visuel, avec des déperditions de chaleur, et qu'on était quand même sur des structures moins pompeuses, plus modestes et plus proches quand même d'un impact environnemental. Dans le visuel que vous avez montré, c'est ce qui m'a choqué sur la photo, c'est ce hall d'entrée extrêmement vitré, mais j'ai peut-être mal vu. Et le reste, je trouve cela acceptable, en espérant que l'espace paysager, l'EBC, les arbres ne soient pas trop près de ce projet. Voilà, un petit bémol.

M. LE MAIRE : Alors ma chère collègue, je reconnais bien là votre sens de l'opposition. Vous dire d'abord que c'est un jury qui a choisi les visuels, ce n'est pas le maire ou le groupe majoritaire. Et je parle sous le contrôle de Christian, pour les élus qui m'ont accompagné, pour le coup, votre bémol n'a pas été ressenti comme tel par le jury. Après, dans un projet d'une telle ampleur, il y a forcément des choses qu'on aime ou on n'aime pas. Les goûts et les couleurs, c'est autre chose. Ce sont des cabinets bordelais qui, je vous le rappelle, ne sont pas... qui ont fusionné avec des Bordelais. Et je vous rappelle que si vous souhaitez changer la loi, vous pouvez vous adresser au législateur, qui nous permettra peut-être un jour d'avoir la possibilité là-dessus. Sur les grands halls vitrés, je vous trouve franchement vraiment très dure. C'est un tout petit élément de l'accroche. Je pense aussi qu'on nous demande de faire rentrer de la lumière. Je pense aussi qu'il faut aussi avoir des éléments, enfin, faire des bâtiments en béton, aveugles, je ne sais pas si c'est cela, les éléments là-

dessus. Vous avez quand même un équipement qui est vraiment très performant d'un point de vue énergétique. Ce n'est ni pompeux ni versaillais, ni quoi que ce soit, c'est plutôt un projet équilibré et dans les marchés de mise au point, je pense que... je note votre bémol, mais je vous donne rendez-vous pour l'inauguration où vous serez extatique, je n'en doute pas. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Oui, juste un petit mot. C'est rare que je sois d'accord avec Mme DE MARCO, mais tout arrive. Pourquoi je dis cela ? Parce que j'ai connu la construction du lycée de Pessac. On avait fait ces grandes ouvertures de baies vitrées et cela a été un enfer après. Ceci étant, je me souviens aussi qu'à l'Université, je crois que c'est Bouygues qui a trouvé une solution de double circulation d'air pour atténuer cet effet. Mais c'est vrai qu'il faudra y être attentif. C'est joli, c'est agréable, mais il y a ce problème de température.

M. LE MAIRE : Après, on nous reproche quand les bâtiments ne laissent pas passer la lumière. M. BARDIN.

M. BARDIN : Oui, juste une remarque. Je n'ai pas pu te voir avant, mais dire que c'est un élément de jonction, on dit qu'il est fermé. Ce n'est pas un grand hall ouvert comme on les faisait autrefois, qui donnait sur des circulations qui étaient en continuité des autres bâtiments. Les autres bâtiments, en fait, sont isolés par rapport à ce grand hall et c'est un hall de transition et de stagnation pour les périodes où il y aura effectivement l'escalier qui pourra être approprié pour faire de la musique ou autre. Mais ce n'est pas un espace comme autrefois où le grand hall était ouvert sur tous les espaces de circulations et effectivement, l'air circulait. Là, on est dans un espace de transition. Il est quand même isolé du château et de la partie neuve du bâtiment.

M. LE MAIRE : Donc le bémol est refusé, ma chère collègue. Xavier.

M. JOLIOT : Bonsoir, M. le Maire. Oui, sur le fond, moi, je crois qu'on est tous d'accord sur la destination de ce lieu, sur l'idée même de la réhabilitation et de l'extension des services qu'on pourra proposer. Je tiens à rappeler que depuis 2019, donc depuis la concertation, j'ai toujours exprimé mon regret que cette réhabilitation ne s'inscrive pas dans un plan d'« écoquartierisation » à plus large échelle. J'ai l'impression qu'à l'époque, l'idée d'écoquartier était quelque chose qui dessinait le futur, quartier après quartier, et que « l'écoquartierisation » de toute la ville semblait la destination finale. J'ai l'impression que l'idée même d'écoquartier, c'est quelque chose qui est un peu passé. Alors, bien sûr, il y a eu tout un tas de crises, il y a la réalité financière des choses. Tout le monde connaît le prix des travaux d'ampleur, mais je suis obligé de regretter que cette réhabilitation qui nous semble tout à fait intéressante et valable... alors, après, il faut voir la réalisation finale, mais globalement, sur le fond, il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que j'ai l'impression qu'on a abandonné cette idée même d'écoquartier pour en faire quelques-uns un peu partout. Alors, je ne parle pas spécifiquement à Talence, mais un peu partout dans un certain nombre de communes, mais à destination de vitrines et non plus à destination d'exemples à suivre et à étendre quartier par quartier, de manière à ce que toute la ville devienne un grand écoquartier. Sur l'architecture, je n'ai pas grand-chose à dire. Je ne suis pas très compétent, mais quand on a parlé pour la première fois de mettre un grand bâtiment derrière le Château des Arts lui-

même, je me suis dit dans ma petite tête : « Aïe aïe aïe ! J'espère qu'ils ne vont pas nous faire un vilain truc néorétro futuriste avec de grandes baies vitrées, etc. ».

Bon, je sais qu'aujourd'hui on a quand même une bien meilleure maîtrise ; comme l'a souligné le sénateur CAZABONNE, avec notamment la circulation d'air, etc. Mais bon, j'espère que, mais cela, c'est un avis personnel, qu'on aura effectivement quelque chose qui ne sera ni trop difficile à chauffer ni trop difficile à protéger du soleil, parce qu'on le sait, notamment l'été, il y a des endroits qui deviennent vite invivables à partir du moment où ils sont vitrés.

M. LE MAIRE : Alors, pour être clair, vous le voyez, quand on dit que ce sont des éléments, on est quand même très loin, enfin, je vais dans le sens de Christian, on est très loin du hall vitré. On parle de l'accroche qui doit permettre d'amener de la lumière à cet endroit-là. J'aurais bien voulu qu'on fasse un truc, mais il faut bien, au bout d'un moment, une porte d'entrée et un endroit pour faire entrer la lumière, mes chers collègues. On n'est pas du tout dans les éléments des architectures d'il y a 20 ans ou ce n'était pas chauffable et un élément... on est vraiment sur un élément qui apporte de la lumière. Et puis je trouve, je parle sous le contrôle d'architectes réputés ici, que c'était sûrement la partie la plus compliquée. Il fallait quand même trouver quelque chose de relativement léger qui puisse permettre de faire le lien entre l'ancien château et le nouveau. Sinon, on aurait dit : « Ils ont noyé le Château des Arts dans l'équipement ». Bon, je veux voir dans votre bémol un élément sur lequel... quand même vous spécifier que d'un point de vue énergétique, mes chers collègues, nous allons rechercher de la géothermie sur cet équipement-là, je le répète, de la géothermie, cela va être aussi un peu novateur et cela va nous permettre aussi d'être vertueux par rapport à cela, d'où le label Effinergie rénovation, donc je pense vraiment que ce sera pris en compte. Après, les goûts et les couleurs, je vous donne rendez-vous à cela. Je voudrais juste vous rappeler, à celles et ceux qui regretteraient les quelques vitres là-dessus, qu'à l'heure actuelle, le bâtiment était quand même dans un triste état. Il y a un bâtiment d'une rare beauté, juste derrière, en béton armé et d'autres choses. Je rappelle de là où on part, quand même, et de là où on va arriver. On peut toujours se dire qu'on aurait les goûts et les couleurs, mais le Château des Arts, à l'heure actuelle sur sa partie arrière, on ne peut pas considérer qu'il y aura un avant et un après d'un point de vue architectural. Je pense qu'on va faire bien mieux et après, on fera cela en marché de mise au point, on n'en est pas encore là. Mme QUÉLIER, je vous en prie.

Mme QUÉLIER : Oui, enfin, toutes ces grandes surfaces vitrées sont très nuisibles pour les oiseaux, donc c'est aussi un argument, mais ce n'était pas cela ma question. Ben oui, l'université se mord les doigts sur les surfaces vitrées qu'elle a construites sur plusieurs bâtiments à cause de cela. Qu'en est-il de la réponse aux questions de Monique DE MARCO sur les arbres, leur préservation et notamment leur protection ? J'ajouterais leur protection pendant les chantiers puisqu'il ne s'agit pas de dire « on les conserve », mais est-ce qu'ils vont bien être protégés du chantier, pour ne pas mourir juste après sa finition ?

M. LE MAIRE : Alors il ne me semble pas qu'un des chantiers de Talence ait abouti à cela, mais si vous avez un exemple d'arbre tué par un chantier, prévenez-moi. Évidemment, par

rapport à l'EBC, d'abord, c'est la loi et on respecte la loi, et l'ensemble des arbres a été répertorié et il y aura un suivi très particulier, n'ayez pas d'inquiétudes là-dessus.

On a eu l'occasion, notamment en liaison avec la protection animale, il y aura aussi des choses qui vont être recherchées d'un point de vue de la faune à l'intérieur de ce château, et donc pas de problématique particulière. Évidemment, l'EBC qui est situé dans la partie la plus au sud, un peu sud et est, sera intégralement préservé. Sur la partie pendant le chantier, je vous rappelle, ma chère collègue, que nous avons une charte de l'arbre qui s'applique à tous nos chantiers sur lequel on prend cela. Je vais juste vous donner un exemple. Dans le cadre... il y a un arbre qui n'est pas protégé autour de la future cantine dont nous allons parler, des futures cuisines municipales, et nous allons construire un bâtiment autour pour préserver cet arbre-là. Donc on a quand même cette vision-là et soyez sûr que nous allons les protéger. Alors après, il peut y avoir des choses qui peuvent arriver, mais le projet prévoit également une revégétalisation. Nous avons également des bâtiments, là, qu'on ne voit pas, qui vont être détruits, qui aujourd'hui sont imperméabilisés, qui vont laisser la place. Enfin, il y a quand même un volet environnemental qui est plus que vertueux dans ce projet. N'ayez pas d'inquiétudes là-dessus. Et encore une fois, je vous rappelle qu'on parle d'un projet qui devait être vendu au privé, que la mairie a préempté. Je rappelle aussi un peu l'historique. Vous aviez encore une autre question ?

Mme QUÉLIER : Juste, je pense qu'on peut trouver pas mal d'exemples sur le projet de Bagatelle BAHIA pour les arbres.

M. LE MAIRE : Il me semble que le projet BAHIA n'est pas mené par la mairie de Talence.

Mme QUÉLIER : Oui, mais vous me disiez sur Talence. Sur Talence, il y a des arbres qui meurent à cause de chantiers.

M. LE MAIRE : Oui, ma chère collègue, mais il y a aussi un hôpital qui est né grâce à cela et qui s'est maintenu. On a le droit aussi de penser que de soigner les gens, c'est aussi important. Et je vous ai parlé de projets menés par la mairie de Talence, pas les projets sur Talence, mais nul doute que vous habitez dans un endroit sur lequel il y avait auparavant des arbres, c'est aussi le cas. Mais je vous en prie, Monsieur BARDIN.

M. BARDIN : Oui, M. le Maire, pour rappeler, pour revenir un peu sur le concours, dans l'une des propositions qui a été non retenue, on avait trouvé remarquable le travail qu'avait fait une jeune paysagiste de Talence, qui n'a pas été retenue, elle est tombée sur la mauvaise archi puisque la réponse était non satisfaisante, et vous deviez, au travers des réponses à lui faire, lui rappeler la qualité de son travail et l'encourager en ce sens. Merci.

M. LE MAIRE : Des contacts ont été pris. Je rappelle pour rassurer, si tant est que je puisse le faire, nos collègues, que la partie espace vert sera dotée d'un budget d'un million d'euros. Ce n'est pas un projet avec deux pelouses, il y a quand même un aspect qui est majeur par rapport à cela. Je pense que le jour où on aura cette image-là... alors évidemment, les images d'architectes sont toujours un peu plus flatteuses, ne serait-ce que parce que, voilà, je suis sûr qu'on aura un élément assez exceptionnel. Je veux juste, encore une fois, pour celles et

ceux qui ont des doutes, allez faire un tour aujourd'hui sur l'état de la parcelle et ce qui nous a été laissé. Je pense que vraiment on va vraiment vers du mieux.

On peut toujours faire mieux, incontestablement, mais je crois vraiment qu'on a un projet qui est exemplaire d'un point de vue environnemental. Quant à la surface de vitres, je veux aussi rappeler le nombre de bâtiments que je vois aujourd'hui, sur lequel on vient nous expliquer qu'on n'a pas mis assez de vitres et que du coup, on est obligé de chauffer tout au long de l'année ou sur lequel on est obligé d'avoir les éléments. Je veux aussi rappeler que pour tous les éléments, il y a des techniciens particuliers dans l'équipe de maîtrise d'œuvre et qu'on a fait des éléments avec les futurs utilisateurs pour la danse, pour les arts, pour les ci et ça, de manière à avoir un aspect d'appropriation. Voilà. Alors, nous en revenons à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Quels sont les votes ? Pour à l'unanimité ? Voilà une belle unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que par délibérations n°6 et n°7 du 30 janvier 2023 reçues en Préfecture le 1^{er} février 2023, vous avez approuvé le programme technique détaillé relatif à la réhabilitation et à l'extension du château des Arts à forte identité patrimoniale, en vue de la création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence (enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 9 604 500 € H.T. soit 11 525 400 € T.T.C. Valeur en décembre 2022) et autorisé dans ce cadre le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

En outre, par décisions :

- n°144 du 22 mai 2023, a été arrêtée la liste suivante des trois candidatures (proposées sur avis motivé du jury propre à cette opération à l'issue de sa réunion du 9 mai 2023) admises à participer à la suite de la procédure et à remettre un projet :

Groupement
Deshoulières Jeanneau (architecte mandataire), 20 rue du Commandant Mouchotte, 75014 PARIS / 32 rue de la Porte Dijeaux, 33000 BORDEAUX NDA Niclas Dünnebacke (architecte restauration du patrimoine historique), 66 Avenue d'Ivry, 75013 Paris BASSINET TURQUIN PAYSAGE (paysagiste concepteur), 8 RUE ALBERT BAYET, 75013 PARIS AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction), 10 rue Ariane, 33700 MERIGNAC CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT (études techniques : acoustique), 72 RUE DE LEYBARDIE, 33300 BORDEAUX AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales), 7 Bd de Chantenay, 44100 NANTES Atelier bilto ortèga/ Philippe GUIRAUD (signalétique), 23 rue Tourat, 33000 BORDEAUX AIA Management (OPC), Rue Ariane, 33700 Mérignac
CHARTIER + CORBASSON ARCHITECTES (architecte mandataire - restauration du patrimoine historique), 3 rue Ambroise Thomas, 75009 Paris FLOCK Violaine (paysagiste concepteur), 35 rue Guillaume Boué, 33400 TALENCE AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction), 10 rue Ariane, 33700 MERIGNAC CLARITY STUDIO (études techniques : acoustique), 5 rue de Charonne, 75011 Paris AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales), 7 Bd de Chantenay, 44100 NANTES
VURPAS ARCHITECTES (architecte mandataire - restauration du patrimoine historique – économie de la construction), 1 Place Victor Basch, 69300 Caluire-et-Cuire EURL JARDIN-PATRIMOINE Frédérique Tézenas du Montcel (paysagiste concepteur), 7, avenue de la République, 69160 Tassin la Demi-Lune AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD), 10 rue Ariane,

33700 MERIGNAC

GENIE ACOUSTIQUE (études techniques : acoustique), 18 rue Ampère CC Les Marronniers, 69270 Fontaines sur Saône

AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales), 7 Bd de Chantenay, 44100 NANTES

- n°381 du 10 novembre 2023, sur proposition du jury précité à nouveau réuni le 9 novembre 2023 pour procéder de façon anonyme à l'analyse des projets de ces trois groupements :
 - a alloué la prime prévue de 60 000 € HT aux trois participants qui ont remis des projets conformes au programme et au règlement du concours,
 - a choisi le lauréat, placé en 1^{ère} position du classement ci-dessous des trois projets par ledit jury sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis et le règlement de concours :

1	Deshoulières Jeanneau (architecte mandataire), 20 rue du Commandant Mouchotte, 75014 PARIS / 32 rue de la Porte Dijeaux, 33000 BORDEAUX - NDA Niclas Dünnebacke (architecte restauration du patrimoine historique), 66 Avenue d'Ivry, 75013 Paris - BASSINET TURQUIN PAYSAGE (paysagiste concepteur), 8 RUE ALBERT BAYET, 75013 PARIS - AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction), 10 rue Ariane, 33700 MERIGNAC - CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT (études techniques : acoustique), 72 RUE DE LEYBARDIE, 33300 BORDEAUX - AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales), 7 Bd de Chantenay, 44100 NANTES - Atelier bילו ortèga/ Philippe GUIRAUD (signalétique), 23 rue Tourat, 33000 BORDEAUX - AIA Management (OPC), Rue Ariane, 33700 Mérignac
2	VURPAS ARCHITECTES (architecte mandataire - restauration du patrimoine historique – économie de la construction), 1 Place Victor Basch, 69300 Caluire-et-Cuire - EURL JARDIN-PATRIMOINE Frédérique Tézenas du Montcel (paysagiste concepteur), 7, avenue de la République, 69160 Tassin la Demi-Lune - AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD), 10 rue Ariane, 33700 MERIGNAC - GENIE ACOUSTIQUE (études techniques : acoustique), 18 rue Ampère CC Les Marronniers, 69270 Fontaines sur Saône - AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales), 7 Bd de Chantenay, 44100 NANTES
3	CHARTIER + CORBASSON ARCHITECTES (architecte mandataire - restauration du patrimoine historique), 3 rue Ambroise Thomas, 75009 Paris - FLOCK Violaine (paysagiste concepteur), 35 rue Guillaume Boué, 33400 TALENCE - AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction), 10 rue Ariane, 33700 MERIGNAC - CLARITY STUDIO (études techniques : acoustique), 5 rue de Charonne, 75011 Paris - AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales), 7 Bd de Chantenay, 44100 NANTES

Considérant qu'après examen de l'offre du groupement lauréat :

- d'une part, la société Deshoulières Jeanneau, architecte mandataire, nous a fait part de sa fusion par voie d'absorption au profit de la SARL ATELIER CAMBIUM (et donc de la dissolution de la société Deshoulières Jeanneau), évolution juridique de l'architecte mandataire à laquelle la Ville donne son assentiment
- d'autre part, ledit groupement lauréat a été invité à négocier en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables.

La négociation ayant été fructueuse, je vous propose aujourd'hui d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables relatif à la réhabilitation et à l'extension du château des Arts à forte identité patrimoniale, en vue de la création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence et faisant suite au concours restreint sur esquisse, au groupement SARL ATELIER CAMBIUM (architecte mandataire), 32 rue de la Porte Dijeaux, 33000 BORDEAUX - NDA Niclas Dünnebacke (architecte restauration du patrimoine historique), 66 Avenue d'Ivry, 75013 Paris - BASSINET TURQUIN PAYSAGE (paysagiste concepteur), 8 RUE ALBERT BAYET, 75013 PARIS - AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction), 10 rue Ariane, 33700 MERIGNAC - CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT (études techniques : acoustique), 72 RUE DE LEYBARDIE, 33300 BORDEAUX - AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales), 7 Bd de Chantenay, 44100 NANTES - Atelier bילו

ortèga/ Philippe GUIRAUD (signalétique), 23 rue Tourat, 33000 BORDEAUX - AIA Management (OPC), Rue Ariane, 33700 Mérignac. Le forfait provisoire de rémunération s'élève à 1 392 500,00 € H.T., soit 1 671 000,00 € TTC.

Ces dépenses seront imputées sur le crédit prévu à cet effet au budget communal.

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- donne son accord sur cette proposition,
- habilite Monsieur le Maire à passer, avec le groupement SARL ATELIER CAMBIUM (architecte mandataire), 32 rue de la Porte Dijeaux, 33000 BORDEAUX - NDA Niclas Dünnebacke (architecte restauration du patrimoine historique), 66 Avenue d'Ivry, 75013 Paris - BASSINET TURQUIN PAYSAGE (paysagiste concepteur), 8 RUE ALBERT BAYET, 75013 PARIS - AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction), 10 rue Ariane, 33700 MERIGNAC - CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT (études techniques : acoustique), 72 RUE DE LEYBARDIE, 33300 BORDEAUX - AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales), 7 Bd de Chantenay, 44100 NANTES - Atelier bilto ortèga/ Philippe GUIRAUD (signalétique), 23 rue Tourat, 33000 BORDEAUX - AIA Management (OPC), Rue Ariane, 33700 Mérignac, un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et à l'extension du château des Arts à forte identité patrimoniale, en vue de la création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence,
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2024

36 – Rapport égalité Femmes/Hommes 2023

Mme HELBIG : Bonsoir, merci à tous pour votre attention sur ce rapport annuel 2023 égalité femmes/hommes. Pour rappel, depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de présenter chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le présent rapport se divise en deux parties. Une première partie qui expose les données concernant les répartitions des effectifs entre femmes et hommes, le recrutement, la promotion, la rémunération ainsi que les actions menées en interne par le service bien-être au travail. Et une deuxième partie qui synthétise les politiques publiques municipales menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal de Talence. Il vous a été fait un petit rappel des chiffres nationaux sur les inégalités femmes/hommes qui permettent d'avoir une lecture un peu plus éclairée sur nos données municipales en matière de RH.

Je ne vais pas rentrer dans le détail. Ce qu'il est important de dire de manière rapide, c'est que la municipalité de Talence ne ressort pas par des éléments qui différaient des moyennes nationales. Dans nos répartitions d'effectifs, nous avons en fait les mêmes répartitions un peu genrées qui sont à l'œuvre au sein de notre société sur les différents plans. Je vais vous citer les chiffres qui sont courants, c'est-à-dire qu'on se retrouve avec des femmes qui sont plus massivement présentes sur les filières dites du *care* (le social, le médico-social) et inversement, on a plus de présence d'hommes sur des carrières dites masculines encore,

notamment, par exemple, la police. On n'a rien de spécifique. Après, il n'y a pas forcément de fermeture, mais la municipalité ne peut pas révolutionner la répartition genrée et les stéréotypes de genre. On retrouve ces éléments aussi sur les temps partiels puisque sur 23 temps partiels, 20 sont attribués à des femmes, seulement trois pour les hommes.

Donc là aussi, on retrouve, on va dire, les mécanismes sociétaux à l'œuvre sur le fait que ce sont les femmes qui prennent des temps partiels pour prendre en charge le fonctionnement du foyer et de la famille. Là-dessus, on n'a rien de différent. Les écarts de rémunération, on retrouve à peu près les mêmes qu'au niveau du national. Vous avez aussi les données du CCAS. Elles sont toujours assez impressionnantes parce qu'il y a une sur représentation des femmes, mais là, c'est pareil, on est aussi sur des stéréotypes de genre que la mairie de Talence toute seule ne peut pas contribuer à défaire. On aura l'occasion d'en reparler sur les actions politiques de la ville.

Un petit point, sur cette partie RH, sur l'action qui est engagée en interne face aux comportements inappropriés. Alors, c'est pris dans une tendance plus générale. Ces comportements inappropriés regroupent les agressions physiques et verbales, le harcèlement, le harcèlement sexuel et le sexisme. Il y a tout un travail qui est fait au sein de l'administration, avec une fiche de signalement qui est transmise à la directrice des ressources humaines ou à la chargée de mission bien-être au travail avec un traitement en lien avec le CHSCT, qui permet effectivement d'avoir un suivi de ces situations qui sont là plus spécifiquement le sexisme. Voilà pour la partie RH.

Sur la partie des politiques publiques menées sur le territoire de Talence, là, je vais en parler avec un petit peu plus de détails puisque c'est ce qui relève très précisément de ma délégation. Au sein de notre organisation, on essaie de renforcer et d'adapter les actions afin de répondre le plus précisément possible aux enjeux de société, en sensibilisant à tout âge et en permettant de faire évoluer les comportements et les consciences. Les questions liées aux discriminations de genre et aux inégalités, aux luttes contre toutes les formes de violences, notamment sexistes et sexuelles, sont des problématiques majeures dont elle se préoccupe. La ville insuffle ainsi une dynamique et crée une synergie entre divers acteurs du territoire, des services municipaux aux associations locales, afin de réaliser tout un ensemble de projets collectifs et ambitieux. Elle se donne comme objectif de réinterroger la capacité d'agir de chacun et de faire vivre les valeurs d'égalité et de respect. De ce fait, il est essentiel, voire primordial, de mettre en place des espaces de débat, d'échange, de cultiver le dialogue entre les professionnels et les habitants, ainsi que de favoriser la prise d'initiative citoyenne sur ces thématiques. Pour rendre effective l'égalité femmes/hommes dans toutes les sphères de notre quotidien, la ville de Talence s'engage vraiment sur différents chantiers et avec les différents services. Alors évidemment, vous avez les services du Dôme, le service jeunesse et le service culturel avec évidemment une porte d'entrée importante, c'est le Café du Dôme qui, pour sa troisième année consécutive, développe des actions et fait évoluer ses objectifs afin d'être exemplaire dans l'accueil des usagers ainsi que dans la volonté de favoriser le vivre ensemble, dont évidemment l'égalité entre les femmes et les hommes. Je ne détaille pas plus avant, mais vraiment ce café du Dôme et le Dôme lui-même sont des lieux où ont lieu ces questionnements, ces accompagnements et ces éclairages.

Dans les actions qui ont été conduites sur cette année 2023, je vais vous donner les éléments que nous avons menés, par exemple sur le 8 mars, puisque nous avons fait une conférence sur l'actualité des droits des femmes en France et dans le monde avec Margaux COLLET qui est consultante et formatrice spécialisée sur l'égalité femmes/hommes, en présence de Laetitia CESAR-FRANQUET, qui est chercheuse associée en sciences politiques et sociologie comparative, et Muriel SPRINGAUX, coordinatrice juridique du CIDFF. Cela a été l'occasion de faire le point et de discuter sur les perspectives concernant les droits des femmes. Nous avons aussi proposé une exposition « De la beauté des mots », où les artistes des ateliers de LASSO rendent hommage au mot « femme » dans presque toutes les langues. Nous avons fait évoluer tout au long de l'année l'exposition Talençaises inspirantes, que nous avons commencée il y a plus d'un an maintenant, et le 8 mars 2023, l'exposition a été inaugurée aux Halles de Talence. Il faut savoir que cette exposition a été enrichie de nouvelles Talençaises, et comme nous nous y étions engagés en 2022, nous avons, on va dire, essaimé ces portraits de Talençaises inspirantes sur plusieurs lieux de la ville. On a eu au domaine de Raba, aux Halles de Talence, dans les commerces du quartier de Saint-Genès et en particulier au Café de l'Horloge, à la RPA Bel-Air, au Dôme ainsi que sur les grilles du parc Peixotto où elles ont trôné pendant plus d'un mois. Nous sommes très fiers de ce travail puisque nous valorisons aussi des parcours porteurs pour toutes et tous. Nous avons engagé aussi une stagiaire en matière d'égalité femmes/hommes, une étudiante à Sciences Po, qui nous a permis aussi d'approfondir certaines actions et de travailler sur les questions de la masculinité ou de la virilité au sein de société, mais aussi au sein de la sphère familiale. Le temps fort, évidemment, cela a été la Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2023 et notamment, nous avons choisi cette année la question de l'âgisme et nous avons fait intervenir le média féministe « J'ai piscine avec Simone », qui attire l'attention sur la double peine d'être femme, notamment de plus de 50 ans. Il y a eu des animations, des rencontres et il y a eu un travail, comme nous souhaitons le faire depuis que je travaille sur cette question, un travail à la fois avec les scolaires puisque nous avons eu Maurice Ravel et Saint-Exupéry qui ont travaillé sur des ateliers avec justement Sophie DANCOURT. Nous avons travaillé aussi avec l'Espace Séniors de la ville. Nous avons questionné les représentations de l'âgisme, notamment avec les scolaires, Sophie DANCOURT a travaillé sur la figure de la sorcière, donc la femme âgée, forcément méchante, laide et destructrice. On a questionné tout cela, c'était fort intéressant. Nous avons aussi travaillé sur les représentations des personnes... non, justement, l'absence de représentation du corps âgé avec le travail de la photographe Arianne CLÉMENT sur l'art de vieillir. Ce sont des photographies des corps vieillissants et nous avons trouvé intéressant en fait d'exposer ces photos au GAMMA, qui est ce complexe sportif, parce qu'il nous semblait intéressant justement de percuter peut-être ce lieu du sport où justement le corps doit être sain, musclé, lisse et donc associé à la beauté. Il y a eu tout un accompagnement, il y a eu beaucoup de questionnements. Les enfants ont été beaucoup moins gênés que leurs parents, d'ailleurs, ce qui était très intéressant et assez éducatif au final. Ça, c'est sur les parties actions que nous avons menées. Évidemment, il y en a eu d'autres, mais elles étaient là plus précisément là-dessus.

Comme nous nous étions engagés l'année dernière, nous avons mis en place des formations à la prévention des violences sexistes et sexuelles, pour lutter contre les inégalités, en lien avec le CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles) auprès de nos personnels. Le premier cycle de formation a eu lieu en novembre et il a été en direction des professionnels du Dôme. L'idée, évidemment, c'est d'acculturer nos personnels qui accueillent du public afin qu'ils soient acculturés à cette question des inégalités femmes/hommes. On travaille sur qu'est-ce que c'est que le sexisme, les effets du sexisme, comment on prend en charge des personnes qui se disent victimes de sexisme. Cela, c'est le début, puisqu'il va y avoir aussi des formations en mars et en juin, toujours en lien... enfin, pour des agents qui accueillent et sont en relation avec les publics.

Dans le cadre de la permanence d'accès aux droits, tous les mardis au Dôme de Talence, le CIDFF accueille les Talençais et les Talençaises qui ont besoin de cette aide. Dans le rapport, vous n'avez pas les chiffres, donc je vais vous les donner ce soir. Le CIDFF a réalisé 50 permanences du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il a accueilli 222 personnes, 74 femmes et 25 hommes. Un peu plus de 13 % de ces personnes sont issues du quartier politique de la ville. Pour ne pas alourdir ce temps de présentation, je vais faire le zoom sur la question des violences sexistes et sexuelles. La juriste a reçu et informé 19 femmes victimes de violences, dont 16 victimes de violences au sein du couple, deux femmes victimes de violences au travail et une victime de violences dans l'espace public. Ce qui est compliqué, dans ces relevés chiffrés, c'est que souvent, toutes ces problématiques se croisent et que parfois les victimes s'ignorent. Elles viennent s'informer et en fait, elles approfondissent leur statut de victime de violences sexistes et sexuelles, puisqu'elles viennent parfois s'informer juste sur des droits de procédure, sur du droit de la famille, et en fait, au cours des échanges, elles avancent sur la question des violences au sein du couple, par exemple. Le Défenseur des droits aussi, le délégué du Défenseur des droits est présent de façon hebdomadaire au Dôme, et évidemment, il se saisit aussi des questions relatives à l'égalité femmes/hommes au titre de ses missions de protection du droit, par l'instruction des réclamations qui sont adressées relatives aux discriminations en raison du sexe, de la grossesse, de la situation de famille et du harcèlement, notamment sexuel.

J'en viens à la deuxième partie des actions sur la commune de Talence grâce au service des sports. Dans le rapport, on vous refait un état de pourcentages de répartition genrée dans les différentes associations sportives. Là non plus, les choses ne bougent pas assez vite, certainement, mais bon, des actions sont menées pour faire bouger aussi ces représentations genrées, parce que je pense que cela n'aura échappé à personne qu'évidemment, le foot reste très masculin, comme la danse reste une activité sportive très féminine. Mais nous avons mené des actions sur le territoire, par exemple la Journée olympique du 3 juin, qui a mis en avant des activités sportives handisports et valides, mais aussi une sensibilisation grâce à une exposition afin d'expliquer les difficultés d'intégration des femmes dans des espaces genrés masculins, comme par exemple la discipline du surf.

Il y avait pour objectif de mettre en avant les exploits non médiatisés des athlètes féminines et de découvrir des histoires ou expériences atypiques de femmes sportives, tout comme les Talençaises inspirantes, histoire de donner envie à nos Talençaises, jeunes et moins jeunes, de relever les défis. Il y a eu une campagne de communication sur les réseaux sociaux au travers de portraits d'athlètes féminines. Nous avons eu aussi, au service éducation et jeunesse, deux journées de formation sur le thème « Égalité filles-garçons, agir auprès des jeunes publics ». Les dix directrices périscolaires et leurs référentes, ainsi que les chefs d'équipe, ont participé à ces journées de formation, qui avaient pour objectif de présenter le cadre légal de l'éducation égalitaire filles-garçons, les concepts clés et la conception de l'identité sexuée chez les enfants, mais également de mettre en œuvre le concept au travers des bonnes pratiques en matière d'éducation égalitaire et de modalités pédagogiques. Et cela, c'est fort important. Tout à l'heure, nous parlions des écoles, mais effectivement, y a tout un pan de gestes professionnels vraiment égalitaires entre les filles et les garçons qu'il reste à faire et qu'il nous reste à mener par différentes actions, à la fois en direction de nos personnels, mais aussi de la population talençaise. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, ma chère collègue. Je voulais vraiment remercier l'ensemble des services qui, à travers ta voix, parlent aujourd'hui, tout ce qui peut être fait pour l'égalité femmes/hommes, sur des exemples concrets, sur l'inclusion, d'une façon générale, faire toujours la ville pour tous. Je voudrais aussi souligner que la qualité de ce rapport, d'année en année, s'enrichit de choses très concrètes qui avaient été notamment des éléments d'échange entre nous sur les actions qui ont été menées, parfois plus symboliques que d'autres et des actions aussi moins visibles que sur les grilles de Peixotto, mais qui apportent tout autant, en rappelant que ce combat est un combat qui, je l'espère un jour, sera gagné, mais qui nécessite tous les jours d'y revenir de manière à ce qu'on arrive vraiment à un monde beaucoup plus égalitaire entre les femmes et les hommes. Je me doute que vous avez des questions, des remarques, M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Moi, j'avais une remarque. C'est toujours intéressant d'avoir le maximum d'informations. Moi j'interviens uniquement sur... enfin, en particulier sur l'action engagée en interne face aux comportements inappropriés. Je vois effectivement apparaître énormément de choses, mais je voudrais comprendre quand même le process. Il fait suite à l'objet d'une étude croisée avec la DRH et avec l'ACFI, je comprends. On peut éventuellement voir le service juridique. Il y a des préconisations qui sont portées à la connaissance du DGS et de la directrice du CCAS, et après, il y a un bilan qui est porté à la connaissance de l'ex-CHSCT, si vous voulez. Par contre, moi, ce qui m'intéresse, c'est de savoir s'il y a quand même un travail commun avec malgré tout les partenaires sociaux, c'est-à-dire les organisations syndicales, ou alors c'est simplement un bilan qui leur est donné avec les préconisations. Est-ce qu'ils travaillent à ces préconisations, et si non, pourquoi ? Et je voudrais savoir, au niveau de ces réunions de préconisations, quelle est la périodicité ? Est-ce que c'est mensuel, trimestriel, annuel, de façon à ce qu'on puisse avancer sur le débat ?

M. LE MAIRE : Merci. Je vous propose de prendre toutes les questions et remarques. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Oui, merci pour ce rapport. J'ai quelques remarques. Je me suis demandée, moi, en lisant le rapport au départ, à quoi correspondait la page cinq, mais en fait, vous répondez dans la présentation orale puisque cela correspond dans le sommaire à des données d'histoire, mais en fait, ce sont les données nationales, donc il y a une petite erreur à corriger. Sur la partie RH, enfin, en interne à la collectivité, j'ai un peu la même remarque que M. BIMBOIRE. En lisant cette partie, je me dis que ce qui manque, c'est un peu l'analyse que vous formulez plus à l'oral. Pourquoi est-ce qu'elle ne figure pas à l'écrit ? Et surtout, qu'est-ce que la municipalité décide de faire en concertation avec les agents et les agentes ? Je ne sais pas si on peut dire les « agentes ». Voilà, c'est-à-dire que c'est très descriptif, mais là, je ne vois pas trop d'action à part le dispositif de signalement. Et là, on aimerait aussi savoir quelle est l'évolution de ces signalements. Je sais que vous ne pouvez pas en dire beaucoup, ce qui est normal, vous ne pouvez pas préciser trop les choses, mais puisque cela existe maintenant depuis quelque temps, quelle est l'évolution ?

Ensuite, j'ai plus de remarques sur la deuxième partie. Je salue bien sûr tout ce qui est fait sur ce sujet. C'est intéressant, il n'y a pas de problème, je n'ai pas de critiques à faire sur les actions elles-mêmes, mais je trouve que cela reste très général. Ce qui me manque, c'est le diagnostic sur la population de Talence. C'est-à-dire, quelle est cette population de Talence ? Quelles sont ses spécificités dans le rapport femmes/hommes ? Je ne sais pas, moi, quel est le nombre de familles monoparentales dont le chef de famille est une femme, par exemple, sur Talence ? Est-ce que c'est différent de Bordeaux, d'autres communes ? Quelle est la part des jeunes filles ? De quels âges ? Les structures d'âge, les professions... En fait, pour mener des actions sur la population, au-delà d'actions très générales, parce qu'on peut considérer qu'effectivement, Talence est touchée par le sexisme, par les stéréotypes de genre, etc., comme partout, mais au-delà de cela, d'une vision très générale, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir des actions plus spécifiques, adaptées à notre population ? Mais pour cela, il faudrait un diagnostic. Alors peut-être que ce diagnostic, j'ai regardé dans le portrait social de Talence du CCAS, il y a très peu de données sexuées, donc c'est vrai qu'on ne peut pas aller très loin à partir de cela. Est-ce qu'il ne faut pas demander à l'INSEE un portrait justement sur ce qu'ils peuvent nous dire sur les différences femmes/hommes ? Je pense que cela manque pour vraiment cibler peut-être davantage les actions menées et la politique, et pour peut-être préciser davantage la politique au-delà de lutter contre les préjugés, le sexisme, les violences, etc., qui peuvent être appliquées partout en France.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Mme GRESLARD NÉDÉLEC.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Merci. Alors moi, j'ai regardé un petit peu l'évolution de ce rapport parce que c'est le deuxième de ce genre pour regarder, parce que ce n'est pas explicitement inscrit dans le rapport et je pense que cela manque un peu. Je rejoins Mme QUÉLIER sur le fait que les explications et les constatations faites de la lecture des chiffres devraient être sans doute un peu plus explicites dans le rapport. J'ai par exemple pour ma part noté que de manière intéressante, puisqu'on avait avec mes collègues fait la remarque l'an dernier, que le nombre d'agents avec une évolution de carrière positive, en particulier sur les catégories A, a été massif cette année puisque plus du double de femmes ont pu accéder à la catégorie A. Cela montre quand même quelque chose d'intéressant.

De même, on est passé en pourcentage de femmes contractuelles en CDI de 58 à 71 %, ce qui signifie aussi quelque chose sur la politique de l'emploi et je pense qu'on peut le souligner de manière positive. L'intérêt justement de ces rapports annuels, c'est de nous obliger factuellement à regarder ce qu'il se passe dans nos collectivités et on voit que cela a de l'effet, en tous les cas pour la ville de Talence, très clairement. Alors, je pourrais dire aussi que le fait d'avoir rendu beaucoup plus visibles dans l'espace public la valorisation de femmes, de jeunes filles, de métiers, m'a semblé beaucoup plus importante. On sait que les images visuelles marquent aussi quelque chose dans le rapport qu'on a avec l'objet qui est exposé. Je souhaite aussi que, peut-être pour les prochains rapports, on puisse voir en fin de rapport les pistes d'amélioration que vous proposez pour l'année suivante. Et moi, je vous en proposerai une. On parle beaucoup de la visibilité des femmes, et j'ai un slogan qui me tient à cœur, c'est de dire aux femmes : « Élevez vos fils comme vous élevez vos filles, et non pas l'inverse ». Vous avez parlé de masculinisme, et je pense que, au vu de ce qu'il se passe dans l'espace public, et en particulier des phénomènes auprès des jeunes, des adolescents et les préadolescents, et de la valorisation du virilisme, je pense très sincèrement que cela pourrait être aussi une piste de travail pour l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je propose à Fabienne de faire une réponse globale et merci pour vos propositions d'action et d'enrichissement des futurs contenus.

Mme HELBIG : Effectivement, j'ai pris note de vos demandes. Je vais juste répondre sur deux choses. D'abord, la question de la territorialisation de la politique, c'est compliqué. Bien sûr, prendre en compte la spécificité du territoire talençais pour lutter contre les inégalités femmes/hommes, dans l'absolu, on pourrait se dire que c'est une bonne idée. Après, honnêtement, vu l'état actuel de la société française, je crois que la question n'est pas celle de la territorialité. La question est celle de la prise de conscience de tous de la problématique, et quand je dis tous, je ne mets pas « toutes » dedans, je mets « tous », parce qu'en fait, aujourd'hui, on se rend compte, quand on travaille sur ces questions-là, que les femmes s'intéressent, les femmes lisent et je peux vous le dire que quand je vois les conférences que nous engageons, quand je vois les ateliers que nous engageons, sur cette question-là, ce sont les femmes qui viennent. Quand je dis qu'il faut que tout le monde s'intéresse, quelle que soit la territorialité, c'est cela l'enjeu. Bon, après, la question du profil des familles, les familles monoparentales, mais nous avons parlé justement avec Salem ERCHOUK juste avant le conseil municipal d'actions qui sont menées sur les quartiers politiques de la ville avec les médiateurs – on vous en parlera un peu plus précisément l'année prochaine parce que c'est en cours – mais il y a aussi la question de travailler avec les besoins des Talençaises, notamment justement dans l'accès à l'espace public. Mais je ne peux pas en parler en 2023 puisque cela vient d'être enclenché, donc on en reparlera l'année prochaine.

Le deuxième point, c'était la question de ce que vous disiez, je pense, en termes de RH. Vous aviez parlé des fiches de signalement, je pense effectivement que c'est intéressant qu'on ait la visibilité, mais avec toutefois... après, Mme PITOT prendra la parole, mais ce que je tiens à vous dire, c'est que dans la question de la prise de conscience, et c'était intéressant aussi le Défenseur des droits, c'est qu'on a des victimes qui s'ignorent.

Donc il faut vraiment qu'on avance dans la prise de conscience de ce que c'est que le respect de l'égalité femmes/hommes. C'est toute cette question de voir les évolutions d'une année sur l'autre des signalements... et on l'a vu : quand on a commencé à dire aux femmes « mais prenez la parole, signalez », je parle même aussi des signalements à la police, tout d'un coup, on a eu une explosion. En fait, on n'a pas eu une explosion de faits. C'est juste qu'on a eu une explosion de signalements. Toutes ces données, tous ces indicateurs, ils sont fondamentaux, mais ils sont toujours à prendre avec beaucoup de pincettes. Et puis après, il y a la question de : OK, donner la parole aux femmes, mais qu'est-ce qu'on fait après ? Et nous, à la mairie de Talence, je pense qu'on essaie de tout faire en même temps, c'est-à-dire qu'on veut donner des espaces de dialogue, de discussion, de prise de parole, de prise de conscience, mais il faut aussi que, à la fois l'administration, mais aussi la mairie, propose des solutions. Parce que ce qui fait aussi que beaucoup de femmes désespèrent, c'est qu'on leur a dit de parler et qu'il ne se passe rien. Je crois qu'on essaie, sur le territoire de Talence, de faire avancer les choses en apportant des solutions en même temps. Merci.

M. LE MAIRE : Alors, juste, pardon, je vais laisser la parole à Laetitia, je voudrais juste... on a encore beaucoup de délibérations, et puis l'objectif, c'est qu'on puisse échanger ensemble. Laetitia, sur la partie RH.

Mme THOMAS-PITOT : Oui, je voulais compléter le propos de Fabienne sur les signalements pour vous dire que tout signalement d'un agent ou d'une agente au sein de cette collectivité fait lieu à une suite qui est donnée, soit au travers d'actions individuelles ou collectives. Cela peut être des actions de prévention ou des actions plus dures si on doit aller se diriger sur des actions disciplinaires, mais en tout cas, il y a une action qui est menée et on prend très au sérieux l'ensemble des signalisations. Il y a aussi parfois un accompagnement, si le besoin de la victime est nécessaire, d'un suivi psychologique, la mise en place de médiation aussi au sein des équipes, cela a pu se faire par le passé dans certains services. Et cela dans la plus grande discrétion, bien évidemment.

M. BIMBOIRE : Je suis désolé, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Je valide ce que vous dites, il n'y a aucun souci. Ma question c'était quand même : quand vous faites des préconisations, comment vous associez les partenaires sociaux ?

M. LE MAIRE : Ils font partie des restitutions des groupes de travail. Ce que je propose de faire, c'est que le directeur vous décrive comment c'est organisé par la suite, mais ils font partie des restitutions et après des actions qui sont mises en œuvre avec les partenaires sociaux.

M. BIMBOIRE : Ce n'est pas marqué comme cela.

M. LE MAIRE : Ce n'est peut-être pas marqué comme cela, mais c'est comme cela que cela se passe, d'où l'importance de la présentation des rapports, qui nous permettent d'identifier les choses qui ne sont pas forcément écrites, mais qui sont tout aussi importantes. Alors, je vous propose de voter sur la tenue de ce débat et de prendre acte de la présentation de ce rapport. Je suppose que cela ne pose pas de difficulté de prendre acte de ce rapport ? À l'unanimité ? Ni du contenu, d'ailleurs, qui est plutôt, je l'entends, perfectible, mais partagé. Merci beaucoup, ma chère Fabienne.

DÉLIBÉRATION

Madame HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Égalité et à la lutte contre les discriminations, expose :

« L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Au-delà de cette disposition légale, la présentation de ce rapport annuel permet de faire un état des lieux précis, et ainsi de réinterroger nos actions en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans nos communes.

Je vous propose donc de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

PAR 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

5 – Convention d'occupation du domaine public Pavillon d'entrée parc Peixotto

M. LE MAIRE : Alors vous allez observer une FABRE-TABOURIN qui se transforme en SALLABERRY, c'est assez rare. Pour vous dire qu'on a déjà occupé... cela vient d'ailleurs un peu sur la question du manège, on est un peu sur les mêmes choses. Dans le cadre de la future valorisation et de la mise en œuvre d'un lieu de vie à l'entrée du parc Peixotto, nous avons procédé – je dis « nous », c'est Frédérique avec l'ensemble des services – à un élément de ce qu'on appelle en bon français de *sourcing*. C'est-à-dire que nous sommes allés à la rencontre de beaucoup de représentants du monde économique talençais et en dehors, sur des exemples qui existent. Je donne l'exemple de ce qu'il se passe du côté de Bordeaux, sur les parcs bordelais, sur le jardin public par exemple, de manière à pouvoir établir un cahier des charges, la mairie n'étant pas spécialiste de ce genre de chose là, pour établir le cahier des charges le plus pertinent et capable de remettre un élément le plus adapté possible à ce que nous souhaitons. Il vous est proposé, dans le cadre de ce règlement de consultation, qui pour le coup est précis, de regarder les éléments, de les adopter ou de nous poser des questions. De vous rappeler quand même que c'est... on est sur des éléments d'une durée de 12 ans parce que le coût d'installation et d'amortissement de l'investissement nécessitait ce calcul-là et que la place sera laissée libre au plus grand nombre sur la partie technique, qui est quand même valorisée à 30 %, la partie esthétique pour 30 %, et le montant du prix qui est moins important que la partie technique pour 40 %, étant entendu que dans le cadre

de leur offre, chacun pourra proposer le loyer de son choix. La ville a simplement dit quelque chose qui est relativement courant dans ce genre de convention, c'est-à-dire une part du chiffre d'affaires, ce qui permet, si demain cet établissement devait bien fonctionner, à la ville de pouvoir avoir quelques subsides, ce qui permettra au budget de notre adjoint d'être agrémenté de quelques euros supplémentaires. Y a-t-il des questions ? Dans l'ordre d'apparition à mon écran, Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Merci. Je vois bien que vous avez fait une petite opération *sourcing*, comme vous dites, auprès des professionnels. Est-il besoin de préciser qu'il faut que ce soit un salon de thé pour la journée, ou tout simplement une petite restauration midi et soir et journée ? Parce que l'idée du salon de thé, cela nous dit que, en définitive, si on dit que c'est une guinguette ou une buvette, ce n'est peut-être pas assez classe pour le château Peixotto, pour le pavillon. Moi, j'aurais souhaité, dans le choix du prestataire, que l'on puisse quand même, et c'est, je pense, primordial, demander que ce soient des produits locaux qui soient proposés et bio. Je ne sais pas, mais de nos jours, je ne vois pas comment on peut faire un critère de choix sans demander ce type de prestation. C'était juste ma remarque.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : Nous ne nous sommes pas concertées avec ma voisine, mais j'irai un petit peu dans le même sens. Je me demandais, à lire cette délibération, si ce projet du grand Peixotto Margaut n'était pas justement l'occasion d'avoir des exigences plus fortes, plus précises par rapport à ce futur candidat, enfin, ce candidat pour tenir ce point de restauration. Et notamment demander à ce que... alors, pas simplement de la nourriture bio, mais demander à ce que l'occupant s'inscrive dans une démarche écoresponsable, que ce soit pour les produits choisis, les produits d'entretien, les matériaux choisis pour la décoration... j'ai lu très bien, très précisément... l'utilisation du plastique, la lutte contre le gaspillage, la gestion des déchets. Et par exemple, je ne vois pas d'espace de compostage qui pourrait lui être proposé près de ce local, donc, est-ce que ce n'est pas possible ? Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un niveau d'exigence plus précis pour que, justement, on sache quelles sont les attentes de Talence et le fait que dans ce parc, on ne veut pas... Moi, je n'aurais pas envie de voir, mais c'est peut-être très personnel, quelqu'un qui nettoie la table sous mon nez avec un spray qui sent je ne sais pas quel perturbateur endocrinien, comme on le voit dans des cafés à Bordeaux. Quand je parle des produits d'entretien, etc., c'est tout cela, c'est ce qu'il y ait un engagement.

M. LE MAIRE : Je transmettrai vos remarques au maire de Bordeaux qui sera sans doute...

Mme QUÉLIER : Bordeaux ou ailleurs.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, vous avez donné l'exemple de Bordeaux, donc je transmets au maire de Bordeaux.

Mme QUÉLIER : Pour ne pas vous froisser.

M. LE MAIRE : Vous ne me froissez pas. Mme RAMI.

Mme RAMI : C'est vrai, moi aussi je suis un petit peu mitigée sur cette opération-là. Ce qui me fait tiquer un peu, ce sont les critères pondérés, avec notamment une valeur esthétique à 30 % autant qu'une valeur technique pour 30 %. La valeur esthétique, c'est quand même très personnel, donc en fonction, on peut trouver beau quelque chose et moche quelque chose d'autre. C'est vraiment quelque chose de totalement subjectif, cette valeur esthétique de l'offre, d'autant plus qu'on est sur un bail de 12 ans, ce qui est relativement long, l'esthétique peut varier sur les 12 ans. Moi je suis un petit peu, oui, je le répète, je suis vraiment pondérée là-dessus, à plus que 30 %.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Non, je voulais juste appuyer cette dernière remarque. Pareil, j'ai fait un petit bond quand j'ai lu « valeur esthétique ». Je me suis dit : « Mais qui est qualifié pour décider de la valeur esthétique ? », c'est à dire qui aurait les compétences intrinsèques pour décider ce qui est intrinsèquement esthétique ?

M. LE MAIRE : Les élus, c'est la raison pour laquelle ils sont les représentants. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je voudrais vous dire qu'on peut regretter de ne pas être dans une économie... Mme DE MARCO, si vous me posez une question, mais que vous n'écoutez pas ma réponse, vous ne serez pas à même de pouvoir me dire si jamais j'ai répondu justement à votre interrogation et celle de Mme QUÉLIER. Quand je vous ai dit que vous n'avez peut-être pas dû bien lire, mais je peux le comprendre, je voudrais quand même vous dire, quand vous me parlez de produits, que dans le cadre des produits qui sont proposés, on ne demande que des produits de nettoyage, d'entretien – je reprends vraiment l'exemple que vous avez pris – qui sont bio. C'est marqué dans les éléments du règlement de consultation. Je voudrais également vous dire, quand vous me parlez des caractéristiques des préparations : « Le candidat devra proposer, dans la mesure du possible, des produits de qualité, faits maison et issus de circuits courts ». C'est marqué dans les règlements de consultation, donc si vous me dites qu'on ne le met pas dedans alors que c'est un critère de jugement, je veux bien que vous me disiez que cela n'y est pas, mais cela y est, c'est en page huit. Vous avez même des éléments... pour aller dans votre interrogation, Mme QUÉLIER, vous verrez avec votre plaisir, et le nôtre d'ailleurs : « Par ailleurs, la ville interdit l'usage du plastique non recyclable, notamment pour la vaisselle et les accessoires utilisés ». Pourquoi ? On répond à votre question. Je rappelle que nous ne sommes pas dans une économie administrée, c'est-à-dire qu'à un moment ou un autre, il faut trouver l'équilibre entre... oui, c'est dommage, je sais, M. JOLIOT, mais nous ne sommes pas encore sous des régimes qui administrent tout, mais libre à vous de les promouvoir. Les éléments sont que vous avez... il faut trouver un juste équilibre entre orienter l'appréciation et nos orientations, c'est la raison pour laquelle vous avez tout dans le cahier des charges, vous avez également le mobilier qui va être intégré et tout ce qu'il y a dessus. Ce sont des éléments de critères de choix. Quand on parle à 60 % pour le technique et 40 % pour le financier, on a donc bien fait primer le contenu sur le simple rapport. Si on avait voulu chercher quelque chose de rentable, on aurait mis que du financier et on aurait eu quelque chose là-dessus.

Vous me posez la question : « Qui peut être amené à juger de l'esthétique ? » Par définition, un critère technique et non financier, est toujours susceptible d'être interprété par l'un ou par l'autre comme étant diversement apprécié. Je voudrais juste vous rappeler, ma chère collègue, par rapport à votre interrogation, que nous sommes dans un bâtiment monument historique. C'est-à-dire que si jamais nous avons quelqu'un qui propose quelque chose de qualité, mais avec une devanture, avec une enseigne qui ne respecte pas les prescriptions MH, nous aurons une difficulté. C'est la raison pour laquelle nous avons mis, pour que ce futur lieu soit en accord avec nos orientations, une pondération très importante sur le contenu technique de l'offre avec des circuits courts bio, vous l'avez dans ce cahier des charges, donc ne vous inquiétez pas, vous avez des bio... les circuits courts... des produits de qualité, faits maison, issus de circuits courts, je ne sais pas comment vous l'expliquer. Oui, c'est un circuit court, c'est marqué dedans. Cela, c'est la première chose. Et la deuxième chose... Alors, je vous rappelle que quand on a présenté des éléments, quand Dominique IRIART vous a présenté les éléments sur la restauration, vous nous avez dit : « Il ne faut pas bio, il faut circuit court ». Là, on met « circuit court », il faut marquer « bio ». Et les éléments bio sont dedans.

Mme DE MARCO : Il faut être exigeants de nos jours.

M. LE MAIRE : Il faudrait surtout apprendre à respecter la parole de l'autre, ce serait plutôt pas mal. Les éléments... oui, mais on n'est pas au Palais du Luxembourg, ma chère collègue, ici, juste un tout petit peu d'attention... et juste tous les éléments, de manière à ce que cela s'intègre à la fois d'un point de vue technique et en plus d'un point de vue monumental puisque nous sommes en face du monument historique que sont Margaut et Peixotto, et les pavillons qui sont également classés. Je voudrais vous dire que tout ce cahier des charges, nous l'avons fait en sollicitant toutes les associations de commerçants et professionnels de la ville et que les éléments sont dedans. Ils nous ont aussi demandé, et je les comprends, que chacune et chacun puisse proposer quelque chose qu'il puisse créer. Je pense qu'il faut faire confiance à la capacité qu'ont nos commerçants, et toute autre personne évidemment habilitée à nous proposer une offre, sur la capacité à mettre en valeur tel ou tel élément de leur choix. Et techniquement, on pourra le juger, donc ne vous inquiétez pas. Après, si cela ne vous plaît pas, cela ne vous plaira pas, mais en tout cas, je pense vraiment qu'on a mené un travail le plus poussé possible. Et puisque vous avez pris l'exemple de Bordeaux, on s'est aussi inspiré des conventions qui régissent par exemple les AOT sur Bordeaux. Je peux vous assurer que si vous en trouvez le contenu, je peux vous assurer que vous en trouverez beaucoup moins que ce que l'on demande là. On a essayé de trouver cet équilibre-là de manière à ce que chacun puisse concourir. Je rappelle aussi que c'est un appel d'offres, donc chacun pourra y mener, et puis on sera à même de juger. Après, les goûts et les couleurs, c'est toujours une affaire de jugement personnel, mais je rappelle que dans ce cas, il ne faudrait demander que du prix comme cela, au moins, on n'aurait pas d'éléments, mais on aurait des éléments techniques. La qualité technique de l'offre, c'est aussi très compliqué à juger. On va partir sur un projet qui va être très qualitatif. 12 ans par rapport à ton observation, Isabelle, c'est le délai qui nous a été proposé.

Je rappelle que la mairie ne fournira pas les équipements, et c'est une durée d'amortissement qui a été estimée de manière à ce que l'investissement de départ supporté par celui ou celle ou ceux qui sont retenus pour amortir est bien de façon responsable ce qui aura été mis en œuvre. Par ailleurs, mettre en place un contrat de ce genre-là ne prive pas le fait de pouvoir contrôler pendant l'exécution. Je vous demande votre vote.

Mme DE MARCO : M. le Maire, écoutez, je sais que vous voulez toujours avoir raison et le dernier mot, que quand on parle de Bègles ou Bordeaux, cela vous fait tilter à chaque fois. On déclenche quelque chose chez vous, je ne sais pas, cela doit être une allergie. Toujours est-il que quand on vous dit... nous, on essaie d'être positif... il n'y a pas de bio, on vous dit que la valeur esthétique de l'offre, 30 %, c'est trop, je ne sais pas, écoutez-nous. Dans ces conditions, on vous fait des suggestions, mais dans ces conditions, ce n'est pas la peine d'essayer de nous convaincre et de nous dire ce qu'il n'y a pas écrit ici, vous essayez de nous dire que c'est écrit.

M. LE MAIRE : C'est écrit.

Mme DE MARCO : Vous voulez avoir raison, vous avez peut-être raison pour vous, mais pour nous, en ce qui me concerne, je vais m'abstenir.

M. LE MAIRE : Vous ne me déclenchez, ma chère collègue, aucune allergie ou en tout cas pas réputée comme telle. Je parlais juste d'un exemple de Bordeaux puisqu'il me semble intéressant... dès qu'on vous parle de Bordeaux, c'est vous que cela fait sursauter, donc calmez-vous, j'essaie juste de vous dire que Bordeaux a un contrat intéressant, dans le parc bordelais et surtout dans le jardin public, sur lequel nous avons des éléments très comparables. Le jardin public est très différent donc on s'est intéressé au contenu aussi des éléments. Et si Bordeaux fait bien, il n'est pas interdit de faire des choses qui sont bien à Bordeaux. Vous voyez, je prends des références qui devraient vous parler un peu plus. Et puisque vous parlez de Bègles, il ne me semble pas avoir entendu parler de Bègles, donc c'est vous qui peut-être êtes obsédée par certains de vos alliés. Sur le point, j'entends vos remarques, j'essaie juste de vous dire que le résultat que vous avez là, ce n'est pas le choix du maire qui a tort ou qui a raison. C'est la résultante d'un groupe de travail qui a été mené et surtout le fait d'avoir consulté des gens dont c'est le métier. On a voulu placer à l'équipesponsabilité à la fois le contenu de ce qui va être proposé, mais aussi l'intégration dans le site. On peut demain avoir quelqu'un de très respectueux, et tant mieux, des circuits bio, courts, ce que vous voudrez, mais qui par contre, d'un point de vue de l'esthétisme... mettez-vous, ma chère collègue, sur le mobilier extérieur : si jamais on a un circuit bio avec des tables vertes fluo devant le château de Peixotto, vous allez me dire « M. le Maire, ce n'est pas beau ». J'essaie de trouver cet équilibre-là. Si je ne vous ai pas convaincu, j'en suis fort marri, mais je voulais vous dire que ce n'est pas le choix du maire, parce que je ne suis pas habilité par rapport à cela. Les votes.

Mme RAMI : Je pense qu'il va y avoir un vote différencié. Pour les écologistes, ce sera une abstention.

M. LE MAIRE : Alors, attendez, rappelez-moi qui sont les écologistes ?

Mme RAMI : Nous avons Monique, moi, et Amilcar.

M. LE MAIRE : Monsieur Amilcar est considéré comme... d'accord, OK. Je ne sais pas.

Mme RAMI : Non, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Amilcar ayant donné la procuration à Maud...

M. LE MAIRE : Non, mais M. MARTILY aurait pu donner une consigne de vote différente. Au risque que cela vous déplaie, ma chère collègue, c'est moi qui préside les débats. J'en suis fort désolé. J'essaie que votre vote soit clair.

Mme DE MARCO : Oui, vous essayez d'embrouiller.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui fais un vote différencié, en tout cas.

Mme RAMI : On a le droit de faire un vote différencié. C'est une des conditions de notre...

M. LE MAIRE : De votre alliance.

Mme RAMI : Non, ce n'est pas une condition de notre alliance. C'est une condition d'écoute et de travail collaboratif. Alors, on recommence. On a dit, pour l'instant, il y a trois abstentions, quatre avec Amilcar.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER s'abstient ? Attendez, je vais faire dans l'ordre. Ce n'est pas pour moi, c'est pour les services. M. JOLIOT ? Une abstention également. Alors pour, devant et pour l'ensemble des autres élus, la délibération est adoptée. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain, Monsieur le Maire expose :

« La ville a entrepris une vaste opération de requalification du site Peixotto-Margaut en intervenant sur les bâtiments existants par le biais de réparations des parties extérieures tout en entamant un projet de réunion des deux parcs, ainsi que la restauration de ces derniers.

Dans un souci de bonne gestion de son domaine public, la Ville souhaite voir installer un lieu de petite restauration ainsi qu'une activité de salon de thé dans l'une des dépendances du château Peixotto dite « Pavillon d'entrée 1 ». Pour ce faire, la ville souhaite édifier à proximité de ce pavillon, une salle extérieure d'agrément de type « verrière » afin de proposer un lieu de restauration dans un cadre qualitatif. Une partie du bâtiment à usage de sanitaire situé à proximité immédiate sera également mis à disposition et pourra servir de local de stockage des déchets. Le sanitaire automatique sera bien évidemment maintenu.

Afin de l'aider à affiner son projet, la ville a lancé une opération de « sourcing » auprès de professionnels désignés par les Associations de Commerçants talençaises.

Ces rencontres ont permis de définir les grandes orientations de la future occupation, à savoir une activité principale de petite restauration midi et soir à laquelle viendrait s'adjoindre une activité de salon de thé en journée.

Si les travaux de mise au propre du local seront réalisés par la ville, l'ensemble des équipements et matériel permettant l'activité seront à la charge de l'occupant.

Compte tenu de ces derniers, la convention d'occupation est prévue pour une durée de 12 ans.

L'espace mis à disposition comprend également la possibilité d'exploiter une terrasse extérieure de 100 m².

L'occupant versera à la Ville une redevance fixe proposée dans son offre et une part variable correspondant à 5% de son chiffre d'affaires annuel.

Le choix du prestataire s'effectuera suivant les critères pondérés suivants :

- Valeur technique de l'offre pour 30% (description des produits proposées, moyens humains envisagés, grille tarifaire envisagée, expérience similaire)
- Valeur esthétique de l'offre pour 30 % (description du mobilier envisagé et de la décoration des lieux)
- Montant de la redevance proposée pour 40 %

Les résultats seront soumis au conseil municipal pour approbation à l'issue de la procédure de consultation.

Je vous propose donc :

- D'approuver le cahier des charges de consultation ci-joint concernant l'occupation du pavillon d'entrée 1 du parc Peixotto, situé allée Peixotto,
- De m'autoriser à lancer la consultation par publication dans des revues spécialisées.»

ADOpte PAR 37 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, Mme RAMI, M. MARTILY,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

7 – Mise en place d'une convention d'échanges de données avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Mme SALLET : Cette délibération a pour but de mettre un cadre à l'échange de données entre la ville et la CAF. Le code de l'éducation prévoit désormais en son article L. 131-5-2, la création d'une instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire. Afin de procéder au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et contribuer à l'instance départementale liée à la prévention d'évitement scolaire, il est nécessaire de cadrer l'échange des données. La convention proposée en annexe définit les modalités de transmission des données entre la CAF et la commune de Talence dans le cadre du contrôle de l'obligation d'instruction scolaire des enfants de 3 à 16 ans. Aussi, je vous propose de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques ? Je n'en vois pas. Pour à l'unanimité ?
Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, expose :

« Le Maire a pour obligation tous les ans en début d'année scolaire de recenser l'ensemble des enfants soumis à l'obligation scolaire sur son territoire (article L.131-6 du Code de l'Education).

Afin de mener à bien ce recensement, il peut recourir à un traitement automatisé des données et prendre attache auprès des organismes chargés du versement des prestations sociales.

Par ailleurs, la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a modifié le Code de l'Education, afin notamment de renforcer les dispositions liées à la scolarisation. Le Code de l'Education prévoit désormais en son article L.131-5-2 la création d'une instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire.

Aussi, afin de procéder au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et contribuer à l'instance départementale liée à la prévention de l'évitement scolaire, il est nécessaire de cadrer l'échange des données avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La convention proposée en annexe définit les modalités de transmission des données entre la CAF et la commune de Talence dans le cadre du contrôle de l'obligation d'instruction scolaire des enfants de 3 à 16 ans.

Aussi, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

8 – Budget Primitif – Exercice 2024

M. JESTIN : J'ai prévu une présentation assez courte pour plusieurs raisons. D'abord parce que l'ordre du jour est assez conséquent et puis il n'y a pas énormément d'évolution par rapport au rapport d'orientations budgétaires, ce qui est d'ailleurs plutôt rassurant. Peut-être juste déjà vous donner les grands chiffres de l'équilibre des trois budgets que nous avons. Pour le budget primitif... pour le budget principal, pardon, il s'équilibre à 80 484 462 € en dépenses et en recettes, évidemment. Pour le budget annexe de la Régie des transports, 314 700 €, nous en reparlerons dans une délibération en suivant. Et pour le service extérieur des pompes funèbres : 1 000 €. Au moins, comme cela, les chiffres auront été donnés.

Quelques éléments un peu préalables sur les grandes politiques publiques qui découlent de ce budget. D'abord, le premier des budgets concerne le fonctionnement, l'entretien et la réhabilitation de nos écoles, quasiment 13 millions si on y ajoute les activités périscolaires et extrascolaires. Et puis, nous avons la préservation de l'environnement, notre cadre de vie, l'entretien du patrimoine et la transition écologique, le sport, la culture et l'accompagnement des plus fragiles. Vous avez l'ensemble des pourcentages qui apparaît en haut. Un programme d'investissements résolument tourné vers la sobriété énergétique, nous en reparlerons également. Nous avons rajouté dans ce budget 2024 une enveloppe de 200 000 € supplémentaires pour la végétalisation des cours d'école, tout en conservant les 500 000 € déjà que nous avons rajoutés il y a un ou deux ans sur les questions de transition et de sobriété énergétique de nos bâtiments. Nous avons eu l'occasion d'en parler : l'arrivée, cette année, normalement en fin d'année, d'une chaufferie biomasse adossée au stade nautique Henri Deschamps. Je vous rappelle que c'est une chaufferie qui pourra être déplacée par la suite puisque l'objectif à terme est évidemment de se connecter sur le réseau de chaleur sud de l'agglomération. Et puis, nous avons également d'autres secteurs qui sont prioritaires : l'éducation, j'en ai parlé, l'environnement, le cadre de vie et le vivre ensemble.

Quelques grands projets d'investissements, que vous connaissez. Nous avons parlé ce soir du Château des Arts. Il y a également l'ensemble des aménagements des places publiques, le groupe scolaire Camus dont Sophie et Jeanne nous ont parlé également tout à l'heure, le

grand Peixotto Margaut dont nous venons de parler. Enfin, la réouverture de la halte Talence Médoquine, avec des travaux qui ne vont plus tarder à démarrer, puisque cela devrait démarrer au mois de mars ou avril. La construction d'une salle de diffusion, les cuisines centrales et le planétarium, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler souvent en conseil municipal.

Pour ce budget, j'en viens immédiatement sur les questions de fonctionnement. D'abord, rappeler que pour la neuvième année consécutive, nous avons pris la décision de ne pas augmenter le taux d'imposition. Parmi les autres priorités qu'on peut citer : renforcer le soutien financier aux secteurs associatif et social, particulièrement sur le CCAS dont nous reparlerons tout à l'heure, améliorer l'offre de services publics proposée aux Talençais tout en maîtrisant au maximum l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Peut-être, expliquer une différence avec le budget de l'année précédente, c'est que cette année, nous avons un peu plus de 2 millions de charges supplémentaires à nouveau, dans le contexte inflationniste que nous connaissons. Mais contrairement à l'année précédente où il y avait un delta, cette année, les recettes viennent à peu près compenser, donc nous avons à peu près un équilibre par rapport au budget 2023, où je vous rappelais que nous avions quasiment 2 millions de delta entre les dépenses supplémentaires et les recettes.

Si l'on regarde les chiffres, je ne vais pas tous vous les commenter. D'abord, un total de 56 752 000 €. Quelques évolutions, encore plus maîtrisées que ce qu'elles pouvaient être l'année dernière. Vous indiquer peut-être quelques évolutions. Dans les grandes évolutions de cette année, d'abord, vous préciser l'ouverture sur une année pleine du stade nautique, qui a évidemment provoqué des charges supplémentaires, une nouvelle revalorisation de la rémunération du personnel pour près d'un million d'euros, des créations de postes supplémentaires pour améliorer l'offre de service, un soutien financier renforcé pour le CCAS et le secteur associatif, nous en reparlerons, et quelques charges financières nouvelles, à peu près 300 000 €, qui correspondent aux 5 millions réellement empruntés par rapport aux chiffres qu'on vous avait indiqués.

Concernant les recettes de fonctionnement, pas beaucoup d'évolution, l'évolution du produit des services provenant essentiellement de la piscine qui a rouvert et qui rouvrira cette année sur une année pleine, et un chiffre qui s'est quasiment équilibré. La dynamique des ressources fiscales qui reste globalement favorable avec +4 %. À noter que les droits de mutation sont en baisse, nous les avons réajustés par rapport au BP 2023. Une dotation de solidarité à 2,1 millions, et je ne reviens pas sur le maintien des taux d'imposition. Pour les dotations et participations, +1 %, entre toutes les différentes mesures qui proviennent de l'État, on est plutôt sur une petite évolution supplémentaire avec une hausse estimée de 150 000 €, nous verrons la réalité des choses. Le produit des services, je vous en ai parlé tout à l'heure, à +15 %, mais provenant essentiellement de la réouverture en année pleine de la piscine.

Pour la section d'investissement, nous conservons notre volonté et notre capacité d'investir massivement pour soutenir l'ensemble des projets, notamment l'attractivité de notre territoire. C'est toujours un budget d'investissement de près de 100 millions d'euros pour les cinq prochaines années. Je vous ai rappelé un certain nombre de priorités que nous avons

indiquées, je ne me répète pas. Le tableau plus général, je reviendrai sur le détail du budget 2024, c'est le tableau que vous avez déjà vu dans le ROB. 100 millions d'investissements au total sur les cinq prochaines années, 37 millions qui sont affectés aux questions de transition écologique.

Un montant de dépenses d'investissement important, avec de nombreux projets à lancer. Nos dépenses d'investissement s'élèvent à 20 755 000 €, par rapport aux quasiment 17 millions du budget précédent. Voilà le détail de ces différents investissements. Je ne vous repasse pas la liste parce que nous avons eu l'occasion de parler d'un certain nombre de ces projets-là, et je vous en épargne la lecture.

Concernant le financement de nos dépenses d'investissement, du côté des recettes, peut-être signaler la ligne sur le FCTVA et les taxes d'aménagement en forte hausse en vous rappelant que ce sont des chiffres qui sont répercutés en N+2. Nous sommes en train en fait de comparer, si on regarde les deux budgets, la réalité de ce qui a été fait en 2021 et 2022, une notion importante à comprendre. L'excédent de fonctionnement capitalisé est à zéro, tout simplement parce que nous n'avons pas encore récupéré les résultats du compte administratif que nous ferons un peu plus tard dans l'année. C'est la raison pour laquelle vous avez cette différence, qui montre globalement une évolution qui est assez identique. Préciser quand même la notion d'un emprunt de 9,9 millions d'euros, mais vous le savez, nous les inscrivons, cela ne veut pas toujours dire que nous levons l'intégralité des sommes que nous écrivons.

En conclusion, nous avons eu une année 2023 qui a été particulièrement complexe, dans un contexte que vous connaissez tous. Nous avons dû nous adapter. Nous avons dû maintenir un certain nombre de priorités et nous avons aussi pu nous adapter parce que la gestion rigoureuse des années précédentes nous a donné ces marges de manœuvre là. Aujourd'hui, nous continuons à considérer qu'il est absolument essentiel pour la ville de continuer à investir massivement, de continuer à avoir cette gestion rigoureuse, notamment dans les sections de fonctionnement, mais nous pensons que la puissance publique doit continuer pour que notre pays continue à tourner, à investir massivement, ce que nous allons faire. Nous continuons à avoir un certain nombre de priorités telles que j'ai pu les rappeler dans cette courte présentation, et nous respectons l'engagement initial que nous avons pris de ne pas augmenter les impôts. Pour vous récapituler une dernière fois l'ensemble des chiffres, en section de fonctionnement, des recettes à hauteur de 59,7 millions d'euros pour 56,8 millions d'euros en dépenses, ce qui nous permet de dégager un excédent de 3 millions que nous verrons à la section d'investissement, somme qui est quasiment identique d'ailleurs au budget 2023. Ces 3 millions arrivent en recettes de la section d'investissement, auxquels nous rajoutons les opérations afférentes à un emprunt, les recettes d'investissement, l'emprunt d'équilibre, soit environ 20,8 millions. Et, de l'autre côté, du côté des dépenses, le remboursement des emprunts pour 2,2 millions, les opérations afférentes à un emprunt, mais vous voyez que c'est une ligne qui apparaît des deux côtés et des dépenses d'investissement de 16,9 millions, ce qui nous fait notre équilibre à 80,5 millions d'euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup mon cher collègue pour la préparation de ces éléments budgétaires qui ne sont pas très différents des éléments du ROB dont nous avons discuté il y a plus d'un mois et demi maintenant, en espérant effectivement que cette quatrième année de mandat soit une année plus classique que les autres, tout en sachant qu'évidemment, elle s'ouvre avec notamment des dépenses relativement en hausse, mais comme tu l'as rappelé, une certaine forme de stabilité qui nous permet quand même de maintenir de bons équilibres financiers, et puis on aura l'occasion de rappeler une neuvième année sans bouger les taux de fiscalité communale. Nul doute que ce budget amènera des questions, des remarques. Mme RAMI.

Mme RAMI : Moi aussi je vais faire une intervention très courte puisque l'essentiel a été dit au niveau du ROB, donc il n'y a pas beaucoup de différences. J'avais dit un ROB sans surprise, et là, on est toujours sur un BP sans surprise. Toutefois, pour objectiver, moi je regrette qu'on n'ait pas eu le compte administratif 2023 en amont quand même, et de ne pas avoir aussi votre présentation du rapport de développement durable. Cela aurait peut-être permis d'objectiver et de discuter sur ces sommes allouées à la transition énergétique ou au développement durable. Pour moi, le BP, là, que vous nous présentez, il reste encore à consolider puisqu'il y a les manques à réaliser qui vont devoir arriver. Dans les grandes lignes, cela a été dit avec le ROB, c'est quand même un budget 2024 qui est en baisse par rapport à 2023, on a -10 millions. On était à un budget de 2023 aux alentours de 90 millions. Là, on est sur une baisse, notamment au niveau de la section d'investissement. Vous l'avez dit tout à l'heure, on n'a pas d'excédent de fonctionnement capitalisé, on n'a pas de report de recettes, cela n'apparaît pas là, il y a la nécessité d'un emprunt, comme l'année dernière. Cela veut dire quand même qu'on a une dégradation de l'autofinancement. J'avais une question sur la FCTVA, mais vous y avez répondu, très bien. Ce que je note et ce que je regrette, quand même, c'est un besoin de vendre du patrimoine. Je l'avais dit notamment au ROB. En 2022, vous avez vendu pour 720 k€ le patrimoine public. En 2024, il y aura la vente de Pressensé pour 3 millions et on attend Aldona pour 2025. Moi, je regrette que ce patrimoine public — qui commence à diminuer, donc c'est une demande que je vous fais aussi à savoir pouvoir avoir une image de ce qu'il reste sur le patrimoine public talençais — que cette vente de patrimoine vienne équilibrer un budget. Cela veut dire aussi – le deuxième point – que moi, j'ai des interrogations quand même sur le programme d'investissement qui est annoncé de 100 millions sur la période 2024-2028. Je ne fais que reprendre des éléments du ROB. Là, ce dont on se rend compte, c'est que 70 millions d'euros sont prévus sur la période 2024-2026, donc on y va au chausse-pied jusqu'aux élections municipales. Vous avez marqué tout à l'heure : « priorité des priorités ». Alors c'est vrai que je vous avais demandé de prioriser, mais demander de prioriser en argumentant et en objectivant avec un budget vert que vous allez être obligé de mettre en place à un moment donné. J'aurais bien aimé avoir des prémices et que vous nous donniez des éléments sur ces... je ne sais plus quel est le montant... ces 37 millions de transition énergétique. Se pose toutefois... pas toutefois, se pose la question : quid de l'après 2026 ? Vous allez investir massivement sur des projets, mais il va y avoir des restes à payer après 2026. Cinq projets, dans l'après 2026, vont quand même impacter les budgets municipaux.

Il va y avoir le Château des Arts, le groupe scolaire Camus, la cuisine centrale, la salle de diffusion et le planétarium, pour lesquels les budgets vont devoir se pérenniser après 2026. OK, on en prend acte, mais ce qui manque également, mais cela, on va le voir venir au fur et à mesure, c'est que l'ensemble de ces équipements vont coûter en termes de fonctionnement, et sur cela, on n'a aucune visibilité. Il y a la piscine aussi, à temps plein, il manque quand même un ensemble des éléments de fonctionnement sur l'ensemble de ces équipements que vous allez mettre en place, pour avoir une meilleure visibilité sur les PPI à venir. Voilà pour les grands éléments de discussion, échanges, bilan.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. D'autres demandes de prise de parole ? Je laisse François vous répondre et je conclurai.

M. JESTIN : Quelques éléments. Le CA, en amont ou après le budget, c'est un débat qui dure depuis des années dans toutes les collectivités. Nous avons fait le choix, et nous l'avons justifié, d'essayer de voter le budget le plus tôt possible dans l'année, de manière à donner le plus de visibilité possible à tout le monde. Sinon, cela veut dire qu'on est obligé d'attendre que les éléments nous arrivent. Aujourd'hui, physiquement, je n'ai pas le compte de gestion du trésorier, par exemple, donc je ne peux pas intégrer ces éléments-là. On a fait ce choix-là, qu'on a assumé. Une des grandes différences, c'est que l'année dernière, on n'avait pas pu le faire parce qu'on était dans une telle inconnue ou incertitude, qu'on avait pris la décision de décaler un peu les choses. C'est d'ailleurs ce qui explique en partie la différence dans les montants du budget puisque dans le budget 2023, nous avons la reprise des résultats. C'est pour cela qu'il n'y a pas une baisse réelle aujourd'hui de l'investissement sur 2024 par rapport au chiffre de 2023, c'est juste qu'il y a une méthodologie qui est différente. C'est les 10 millions dont je vous ai parlé un moment puisqu'évidemment, en 2024, nous n'avons pas cette reprise du résultat, nous sommes dans des choses qui restent très équilibrées. Pour les questions de patrimoine public, vous avez cité Préssensé, Aldona. Vous avez oublié de parler du Château des Arts et de tous les équipements, enfin, tous les locaux que nous sommes en train d'acheter, certes, peut-être un peu chers, de la place Gauguin, mais à un moment, quand on fait un bilan, il faut bien voir les moins et les plus. Je pense que l'achat du Château des Arts est quand même, en termes de patrimoine, de mètre carré, d'intérêt et autres, quelque chose qui mérite d'être souligné. Je ne crois pas que, au contraire, la ville se soit appauvrie, comme vous le suggérez peut-être. Sur le rapport de transition écologique et sociale, on a déjà eu ce déballage, je ne reviens pas dessus. Quant à tout ce qu'il se passera après 2026, d'abord, il serait bien présomptueux de l'évoquer dans les terminologies. C'est la règle du jeu. On sait bien que, quelles que soient les majorités qui découleront des prochaines échéances, de toute façon, la réalité et la mise en place d'un certain nombre de projets prennent un certain nombre de temps. On sait bien que sur toutes les mandatures, et si vous regardez les 25 ou 30 dernières années, vous le verrez bien : on a toujours des projets qui sont à cheval et qui sortent.

Il n'y a pas de surprise, on est dans la réalité du temps public et du fait que la réalisation d'un certain nombre d'équipements publics, de par toutes les procédures, mesures et autres... si on avait des législateurs dans la pièce, peut-être que je pourrais leur suggérer que si un jour on arrivait à simplifier un peu tous ces processus, on irait plus vite et on calerait plus au temps de la mandature, pas avec un impact. Mais j'ai noté tout ce que vous avez dit, je le mettrai dans des notes pour d'autres instances.

M. LE MAIRE : Bien. J'ai envie de vous dire, ma chère collègue, qu'encore heureux que le budget qui est voté un mois après le ROB n'ait pas d'éléments de surprise. Sinon, cela voudrait dire que le ROB n'eût pas été insincère. Certains budgets sont sans surprise. Sur certaines remarques, j'ai eu l'impression de revenir six ans auparavant, quand on disait « On ne fait rien après 2020 », quand on disait... bon, ainsi va sûrement le vote des budgets. Là où je me permets vraiment de vous rappeler certaines choses, en tout cas vraiment de ne pas le penser, ma chère collègue, on l'avait fait, je pense qu'on le refera : les acquisitions et ventes sont le fruit d'un temps long. Quand on remet en perspective, François a parlé du Château des Arts, c'était près de 3 millions d'euros. Je voudrais vous rappeler également que nous avons fait l'acquisition d'un garage à Émile Zola pour un peu moins d'un million d'euros. Je voudrais vous rappeler que nous avons acheté une maison du côté de Pierre Curie pour un peu plus d'un million d'euros. Je pourrais vous en citer beaucoup qui, ne serait-ce qu'en les additionnant, seraient bien supérieurs à la vente. Vous avez pris deux exemples. Je voudrais vraiment, parce que je pense que c'est important qu'on le partage ensemble. Je crois qu'une municipalité, majorité comme opposition, quelles que soient nos couleurs, qui aurait besoin de vendre son patrimoine pour équilibrer un budget, d'abord, un, ce n'est pas possible puisque que la loi ne nous le permet pas, en tout cas, on s'applique des choses que l'État, lui, ne s'applique pas, en tout cas pas depuis 45 ans maintenant. Nous ne vendons pas le patrimoine pour équilibrer le budget. Nous avons des années où on vend, des années où on achète. Vous avez pris deux exemples. Le site d'Aldona a fait l'objet d'une... il n'y a pas d'intérêt pour la ville de le conserver. Dès lors, soit on le regarde et on le regarde déperir, soit on essaie de faire, ce que l'on a fait ensemble. Après, on a eu l'occasion d'échanger, chacun pouvant être libre de pouvoir décider. Nous avons concerté les riverains pour essayer de nous dire : « Qu'est-ce qu'on peut faire de mieux dans cette parcelle-là ? ». Vous avez parlé de Préssensé, ce que je trouve intéressant. Préssensé, cela vient d'où ? Nous ne pouvons pas obtenir deux fois de financement public pour un endroit qui l'a déjà perçu. Dès lors, soit la ville se mue en promoteur immobilier, ce qui n'est pas son rôle ni son droit, soit elle essaie de trouver un projet équilibré, je crois, vraiment qu'on a trouvé un projet équilibré. Mais au milieu de tout cela, tout le reste de l'investissement, vraiment, je vous le dis avec beaucoup de sincérité – après, on peut ne pas être d'accord sur les choix, évidemment – ne se fait pas en vendant les bijoux de famille. Le patrimoine de la ville a plutôt tendance à s'améliorer. Et quand on parle de ce patrimoine, je voudrais aussi vous rappeler que la ville, par exemple, a fait l'acquisition il y a un an de cela d'un hectare du bois de Thouars. Alors, ce n'est pas le plus cher, mais c'est aussi le signe que la ville investit pour essayer de préserver le capital qui est le sien. Sur les différents choix. François l'a rappelé : c'est le temps long.

La première réunion d'une piscine qui a été livrée à l'été 2023, je l'ai tenue avec Alain CAZABONNE au printemps 2014. C'est-à-dire qu'il faut dix ans, aujourd'hui, et le Château des Arts n'y fera pas exception, il faut dix ans pour mener les projets. On peut trouver cela long, c'est trop long. C'est parfois aussi le temps de la concertation, je vais mettre évidemment de côté la partie de la période sanitaire. Mais ainsi va la vie. En tout cas, moi, j'ai trouvé votre intervention pleine de mesures. Quand vous votez le schéma des mobilités à la métropole qui engage pour près de 2 milliards d'euros sur dix ans, vous allez bien au-delà de 2026. Vous le votez. 2030, c'est pour vous dire. On est sur ce temps-là. Je pense que des investissements massifs, pour une ville, pour une métropole, forcément, s'expriment sur le long terme. Et puis, je voudrais vous rappeler que – peut-être qu'on aura quelques différences, j'ai cru comprendre que quelques projets parfois nous séparaient – la totalité des projets qui sont dedans, et je trouve que c'est plutôt l'avantage de ce budget qui permet de voir à cinq ans, on les concerte ensemble. On vient d'en valider aujourd'hui près de trois dont les montants, calendriers, sont connus, et j'ai trouvé plutôt une unanimité, ce qui n'empêche pas le fait de regretter telle ou telle chose, mais on les a faits ensemble. Moi, je voudrais juste simplement vous faire remarquer qu'avec près de 100 millions investis par la ville – c'est-à-dire que je mets de côté la région, le département, enfin, le département n'investit pas, mais la métropole et l'État – on présente quand même un investissement très significatif pour notre strate de ville. Je voudrais quand même, parce que c'est un peu passé sous silence aussi, rappeler que notre soutien au monde associatif, et en premier lieu au CCAS, reste plus que jamais affirmé. En tout cas, vous avez souligné le fait qu'on n'a jamais donné autant d'argent à l'action sociale dans cette ville et on peut, je pense, collectivement s'en féliciter. Je trouve que les débats dans le CCAS font toujours honneur à la politique, parce qu'il n'y a pas un peu moins de journalistes, un peu moins de caméras et on est plutôt en général d'accord sur à peu près tout. Et puis la dernière chose, on peut peut-être se dire que neuf ans sans augmenter la fiscalité, ce n'est pas exceptionnel. Il y a beaucoup de villes autour de nous, et je ne prendrai plus d'exemple, parce que là, en l'occurrence, l'exemple ne serait pas parlant, il y a des villes qui, comme nous, n'ont pas augmenté les taux de fiscalité locale depuis plus longtemps, et certaines l'ont augmenté l'année dernière. Je trouve que dans le contexte inflationniste qui est le nôtre... et de rappeler aussi qu'il y a des gens qui paient la taxe foncière, qui ne sont pas de riches propriétaires, parfois qui ont hérité, je trouve que le fait justement de pouvoir investir sur nos propres réserves en empruntant, c'est vrai, mais sans vendre le patrimoine et ne pas faire peser le poids de cet investissement sur les Talençaises et les Talençais, je trouve que c'est plutôt... c'est un peu le fruit de notre travail en commun, celui qui est mené par François dans sa délégation qui permet, en tout cas depuis neuf ans... on fait abstraction aussi du fait que nous avons voté la baisse des taux il y a cinq ans, mais cela, on en parle un peu moins. Je trouve que c'est plutôt à souligner : au moins, la ville de Talence n'a pas besoin de s'endetter pour fonctionner. Je voudrais aussi vous rappeler l'effort significatif qui est fait dans la section du personnel. Un grand nombre de choses s'impose à nous, notamment de mesures de l'État. Je pense que dans le contexte inflationniste qui est celle des femmes et des hommes qui travaillent pour nous, faire un effort significatif par rapport à ce chapitre 12, en nombre et en reconnaissance collective comme individuelle.

C'est aussi le sens d'un budget, peut-être sans surprise et je vous prie de m'en excuser, mais j'aime bien les budgets sans surprise, mais au moins qui trace la voie sur un temps long et serein. J'espère vraiment qu'on pourra revenir sur des années d'exécution budgétaire beaucoup plus calmes et normales que celles que l'on a connues depuis trois ans pour Talence, mais aussi pour les autres collectivités. En tout cas, je vous remercie pour la qualité de ce débat qui permet à chacune et à chacun de se faire une idée, et les Talençaises et les Talençais jugeront dans un peu plus de deux ans maintenant. Je vous laisse la parole, en vous rappelant... je pense qu'il y a une signature, si je ne dis pas de bêtises, donc ne quittez pas cette salle sans avoir signé ce document. Est-ce que je pourrais avoir vos votes, s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Nous allons voter contre...

M. LE MAIRE : Il y a des votes sans surprise.

Mme RAMI : Ah si, là, c'est une petite surprise, quand même.

M. LE MAIRE : Non.

Mme RAMI : Vous vous y attendez ? On est prévisible. Super. On fera mieux la prochaine fois.

M. LE MAIRE : Promis ? D'accord, vous voterez pour le prochain budget, c'est noté, ma chère collègue. Là, vous m'auriez surpris.

Mme RAMI : Non, mieux. Non, mais vous détournez toujours les trucs. Non, ce n'est pas cela.

M. LE MAIRE : J'aurais essayé. C'est valable pour l'ensemble du groupe ? Alors, attendez, on va le refaire. Vous votez contre, c'est aussi pour le groupe de Talence en Transition, enfin, les écologistes, pardon ? Alors contre, là, contre ici. Qui vote contre ? Voilà. OK. C'est valable également pour M. MARTILY. OK. Qui s'abstient ou ne prend pas part au vote ? Personne ? Si, Christian BARDIN. NPPV pour toi ? Et pour l'ensemble des autres conseillers municipaux, je vous remercie. Attendez, excusez-moi, j'ai dit une bêtise, j'aurais voulu... pardon, je vous rappelle que... est ce que vos votes sont pour le budget principal ? Juste vous préciser que nous avons besoin des budgets annexes pour les régies des transports et les pompes funèbres. Traditionnellement, vous votez plutôt pour. Oui, c'est bon pour à l'unanimité pour tout le monde pour le budget la régie des transports et pompes funèbres ? Cela vous va ? Merci beaucoup. Pardon.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le budget primitif de la Ville (budget principal) s'élève pour l'année 2024 en dépenses et en recettes à la somme de 80 434 462,00 €. L'équilibre général du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	59 729 236,00 €	59 729 236,00 €
Section d'investissement	20 755 226,00 €	20 755 226,00 €
Total	80 484 462,00 €	80 484 462,00 €

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 octobre 2023, a adopté la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

A cette occasion, le principe de fongibilité des crédits a également été adopté.

Pour rappel, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Cette autorisation doit être accordée annuellement lors de la séance du vote du Budget primitif.»

Vu l'exposé en séance sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal, après délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} février 2024 par

34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

10 – Fixation des taux des taxes directes locales pour 2024

M. JESTIN : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,69 %. Taxe foncière sur les non bâties : 56,70 %. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 23,03 %. Un maintien des taux pour la neuvième année consécutive.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Nous sommes sur la délibération dont vous avez parlé au moins trois ou quatre fois sur ce conseil municipal. Moi, je constate quand même, sur les trois taxes que l'on a, j'aurais aimé avoir des informations sur la surface ou le pourcentage de propriétés non bâties sur le territoire talençais. C'est une information que je n'ai pas prouvée, parce qu'effectivement, c'est le taux qui est le plus important, mais je ne sais pas quelle surface cela touche. Et deux, j'avais commencé à vous en parler au ROB, notamment sur la politique du logement. Moi, je trouve que ce taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et

autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, donc des résidences secondaires, qui a un taux de taxation le plus bas possible, pourrait être un levier aussi à actionner, notamment pour limiter le taux de logements inoccupés et avec des possibilités de remises sur le marché. Cela pourrait être un levier, notamment sur la politique du logement, et pouvoir aussi... alors, dans le quartier où je suis, il y a quand même pas mal de logements Airbnb qui se développent, avec certaines nuisances. Je pense que cela pourrait aussi agir sur ces taux, sur ces logements Airbnb. Et le vote sera NPPV, sans surprise.

M. LE MAIRE : Attendez qu'on vous réponde. Ah, vous n'avez pas besoin ?

Mme RAMI : Non, je voudrais bien avoir la surface des propriétés non bâties. Je trouve que c'est assez intéressant avoir.

M. JESTIN : Qu'est-ce que vous mettez derrière le mot surface, pardon ?

Mme RAMI : Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties. On a des propriétés bâties, des habitations, des propriétés non bâties qui sont des parcelles vides où il y a des serres, des trucs comme cela...

M. JESTIN : La surface en mètres carrés, c'est cela ?

Mme RAMI : Oui, ou le pourcentage de ces surfaces non bâties sur le territoire talençais pour savoir ce que cela représente. C'est le taux le plus important, de 56 %, donc peut-être qu'à un moment donné, à une année, cela voulait dire quelque chose, là, je me pose la question.

M. JESTIN : La surface en mètres carrés, je dois avouer que je ne la connais pas, mais promis, je vais me renseigner, on va essayer de regarder si on a ce chiffre. La proportion sur l'ensemble des recettes, on est sur du pourcentage assez équivalent entre... non, pardon, je ne vais pas vous dire de bêtises, je vous fais passer les éléments de réponse.

M. LE MAIRE : Je vais quand même vous donner les éléments financiers. La taxe d'habitation ne représente plus que 1,8 million là où elle représentait 14 millions. Les taxes foncières – je ne parle pas de taux, je parle là en termes de base – c'est 28 millions d'euros, un peu plus, pour 2023. Et la taxe sur le foncier non bâti, c'est 50 000 € de recettes fiscales. Cela permet de vous répondre sur le côté anecdotique qu'a le foncier non bâti sur la part. Grosso modo, sur une trentaine de millions d'euros d'imposition que perçoit la ville au titre de ces différentes taxes, il y a 50 000 € sur les propriétés non bâties dont vous voyez que la partie proportionnelle... je ne sais pas si jamais on peut faire une espèce de règle de trois, mais on est vraiment sur un élément très faible, c'est-à-dire que l'augmentation sur le foncier non bâti n'aurait absolument aucune espèce d'importance.

Mme RAMI : Mais sur les résidences secondaires, cela représente combien ? Parce que j'ai cherché dans les textes...

M. LE MAIRE : Là, ce sont des éléments qui vous seront donnés. On va demander cela au cadastre, enfin à l'État, puisque les bases, je vous rappelle que ce n'est pas la ville, ce sont les impôts, donc c'est le cadastre et l'État qui...

Mme RAMI : Oui, mais après, la ville peut voter un taux plus impactant sur les résidences secondaires. Une fois qu'il y a le taux, l'assiette...

M. LE MAIRE : Ce sont deux choses différentes. J'essaie juste de vous dire qu'indépendamment de la surtaxe, ce que l'on appelle la surtaxe, le taux sur le foncier non bâti représente 30 millions d'euros. Ce dont vous parlez, cela irait sur la taxe d'habitation, en fait. C'est ce qu'on appelle la taxe d'habitation majorée, que font certaines villes, je ne citerai pas encore les villes, avec des pourcentages entre 20 et 50 ou 60 %, je ne sais plus exactement.

Mme RAMI : C'est 60, le palier.

M. LE MAIRE : De 20 à 60, oui.

Mme RAMI : Vous avez dit 50, je me permets de pousser un petit peu plus à 60, pour le champ des possibles.

M. LE MAIRE : Oui, mais d'abord vous dire que ce serait, d'un point de vue fiscal, anecdotique, parce que cela ne représente que quelques... On avait fait le calcul, on avait eu ce débat au moment de la création par la loi de cela. Je voudrais juste vous dire que par rapport à ce dogme, jamais une augmentation de la fiscalité sur la taxe d'habitation n'a remis le moindre logement sur le marché du locatif. Jamais. Aujourd'hui, c'est comme les différents permis qui ont été faits. On voit l'expérience pour le coup à Bordeaux puisque c'est la seule ville qui a été autorisée à le faire avec le ministère. Absolument aucun intérêt. Absolument. Aujourd'hui, ce qui permettrait de remettre les logements vacants sur le marché, c'est soit un assouplissement des modalités de crédits pour celles et ceux qui ont envie d'acheter, quels que soient les montants – aujourd'hui, on a une raréfaction du crédit – et/ou surtout des éléments de construction. Aujourd'hui, le secteur de construction est à l'arrêt, ce qui va faire mécaniquement monter les prix. Et puis je vous avoue toujours, nous, nous avons pris un engagement en 2020 devant les Talençaises et Talençais, de ne pas toucher les taux de fiscalité. Ne pas toucher les taux de fiscalité, par définition, c'est n'en toucher aucun. Sinon, on vient mettre à mal une de ces promesses, puisque la taxe d'habitation, il y a des Talençais qui habitent à Talence, qui votent à Talence, qui paierait dans ces cas-là une majoration de leur taxe d'habitation, et on viendrait les pénaliser aussi. Cela ne me paraît pas nécessaire, en tout cas, ce n'est pas du tout au niveau des produits fiscaux du reste. Mais libre à vous de vouloir imposer cet impôt. On peut effectivement avoir un débat là-dessus, mais ce n'est pas notre philosophie.

M. BIMBOIRE : Je voudrais juste, M. le Maire, savoir le taux concernant les résidences secondaires, parce qu'on s'aperçoit qu'à Talence, il y a de plus en plus d'appartements de propriétaires qui sont des appartements secondaires, on va dire cela comme cela, en location aux étudiants. Est-ce qu'on en connaît le nombre ?

M. LE MAIRE : Non. Je rappelle, le gouvernement a mis en œuvre avec les impôts les fameuses affectations des logements, qui ont connu un succès plus ou moins mesuré, on va le dire comme cela, c'était une première année. Donc non, on n'a pas cela. On avait fait, nous,

le calcul parce qu'en fait, les impôts nous permettent d'avoir ce calcul si demain on devait mettre la taxe dont parlait Mme RAMI tout à l'heure, une taxe supplémentaire.

C'était quelques centaines de milliers d'euros, si je ne dis pas de bêtises, c'est 200 ou 300 000 € supplémentaires, sur un produit fiscal de 30 millions. On peut trouver une exemplarité à mettre des taxes, mais je trouve qu'aujourd'hui, notre pays nous demande une chose, c'est de ne pas rajouter de taxes. Je pars là-dessus. Et je le rappelle, la réalité d'un propriétaire, ce n'est pas forcément d'avoir... il y a des gens aussi qui ont parfois hérité de choses, pour lesquels la ville de Talence est une résidence secondaire parce que le taux de fiscalité dans un autre endroit est plus intéressant. Il y a une réalité. Sur l'exemple que prenait Isabelle, sur le Airbnb, on pourrait parler outils qui sont manquants, mais absolument pas ceux de rajouter une taxe d'habitation. Les Airbnb, la majoration de la taxe d'habitation ne vise pas les locaux Airbnb puisqu'ils ne sont pas habités par les propriétaires, ils sont loués. En fait, cela ne rajoute strictement rien. On pourrait parler par contre d'autres choses sur les plateformes, etc., mais c'est un débat national, pas un débat local. Alors, les votes sur cette stabilité de taux, pour la cinquième fois donc ? NPPV pour l'ensemble des oppositions et pour pour le reste d'autres collègues. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Pour rappel, avec la suppression de la taxe d'habitation en 2021 (en dehors de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), la ville de Talence s'est vu transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (17,46 %).

Comme présenté dans la délibération précédente du budget primitif 2024, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ainsi de les fixer pour 2024 à :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,69 %

- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,70 %

- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 23,03 % »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Vote les taux d'imposition locale comme ci-dessus exposé

par 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

11 – Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Exercice 2024

M. JESTIN : Nous revenons sur le budget annexe des transports, qui ne comporte essentiellement que des dépenses et donc il faut bien que nous affectons une recette. Je vous propose de virer un montant de 272 600 € du budget principal vers ce budget des transports.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Pour à l'unanimité comme d'habitude ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous rappelle qu'un budget annexe a dû être créé pour le service des transports exploité en régie.

Ce service assure le transport à titre gratuit des élèves des écoles primaires et maternelles dans le cadre de leurs activités scolaires à savoir la fréquentation de la piscine, des salles de sports...

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes l'équilibre en recettes et en dépenses de leurs budgets annexes.

Le service des transports ne générant aucune recette, je vous propose de voter la prise en charge par le budget de la commune du déficit du budget de la régie des transports.

La dépense d'un montant de 272 600 € est inscrite à l'article 65736221 - fonction 81 du budget en cours.»

ADOPTÉ par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

12 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2024

M. JESTIN : Je vous propose de verser au Centre communal d'action sociale une subvention de 4 100 000 €. Il convient, pour bien apprécier cette délibération, de se rappeler que nous avons rajouté au mois de novembre, me semble-t-il, ou décembre, peut-être décembre, la somme de 500 000 €, pour bien se rendre compte de l'évolution de la participation de la ville.

M. LE MAIRE : La participation nette, parce qu'il y a le CEJ aussi, qui a beaucoup. La ville a donné une participation nette au CCAS en 2021 de 3,2 millions. Elle donnera une participation nette cette année de 4,1 millions. Quand je vous parle d'un soutien renouvelé, ou d'un élément d'accueil de notre nouveau directeur, c'est selon, on voit quand même un point : en deux ans, 3,2 millions, 4,1 millions de participation nette de la ville au CCAS. Quand on parle d'action sociale, on est là sur du concret. Isabelle, je t'en prie.

Mme RAMI : Oui, alors, bien évidemment, on soutient cette augmentation de subvention au CCAS. Seulement, moi, j'aimerais quand même vous proposer quelque chose. C'est qu'on voit une augmentation de la subvention, mais on ne sait pas à quels besoins cela répond. Est-ce que ce sont des besoins humains de RH ? Est-ce que ce sont d'autres besoins ? Moi, je voudrais vous demander s'il serait possible que, d'autant plus qu'il y a un nouveau directeur,

que ce nouveau directeur en conseil municipal puisse venir nous présenter – cela n’a jamais été fait, mais je trouverais cela quand même assez intéressant – une situation ou des besoins sociaux sur le territoire talençais.

M. LE MAIRE : D’abord, saluer l’ancienne directrice qui nous regarde puisqu’elle m’envoie des textos, preuve qu’elle n’a pas tout à fait décroché. Je rappelle que le CCAS est une association, donc en fait, tous les éléments que tu demandes sont exposés dans le cadre du ROB, du BP du CCAS qui est voté en CCAS avec les administrateurs dont fait partie Denise, pour ce qui est de la représentation de l’opposition. Tous les éléments dont tu parles ne sont pas exposés en conseil municipal parce que c’est une association avec des fonds à part et présentés dans le cadre du CA du CCAS, les questions que tu poses là-dessus. On a Dominique IRIART, pour ne pas la citer, qui nous a proposé, dans le cadre des prochaines communications de la ville, de mettre en exergue de façon plus importante le CCAS dont on ne parle de facto jamais dans les communications municipales et je trouve que c’est plutôt une bonne idée. Mais dans le cadre de cette présentation-là, tous ces éléments-là sont réservés au conseil d’administration du CCAS qui est représenté et qui vote chaque année les mêmes éléments que nous dans son budget propre au CCAS. Voilà, donc Denise a toutes les clés, en sachant que par rapport à ta question, je peux y répondre. Il y a évidemment un aspect RH très important. Je rappelle que grosso modo, trois quarts du budget du CCAS, c’est la fonction RH, alors que c’est 50 % pour la ville. Il y a l’effort significatif que nous avons mis aussi sur la petite enfance, avec des coûts importants. Il y a aussi les impacts de différentes lois, dont le Ségur, et aussi un besoin en réalité sociale qui fait qu’aujourd’hui on n’en a jamais eu autant besoin. Par ailleurs, et sans polémique aucune, la ville vient aujourd’hui aussi éponger des déficits qui étaient auparavant repris par certaines instances. Je prends l’exemple du SAAD, du service d’aide à domicile, qui était auparavant repris par le Département et qui, compte tenu des conditions financières des départements, n’est plus repris. On vient aussi éponger des déficits qui étaient auparavant repris par le Département et qui ne le sont plus aujourd’hui. Voilà quelques pistes sur l’augmentation. Alors, les votes ? Vous allez voter pour, c’est cela, c’est ce que j’entends ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Comme indiqué dans le rapport de présentation du budget primitif 2024, il vous est proposé le versement au Centre Communal d’Action Sociale d’une subvention de 4 100 000 €.

La dépense sera imputée à l’article 65736212 / chapitre 65 du budget 2024. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

13 – Subventions aux associations – Année 2024

M. JESTIN : Je vous propose de vous épargner la lecture de la liste exhaustive, pas de très grandes évolutions dans les propositions qui vous sont faites.

M. LE MAIRE : Je voudrais vous préciser que nous avons demandé un retour d'un certain nombre d'élus pour tout ce qui est prévention des conflits d'intérêts et vous indiquer que dans les choix de vote, ne participent pas au vote celles et ceux qui ont des fonctions responsabilités ou des choix personnels. M. ALOY pour le FC Talence. Mme BALLIGAND pour les Chasseurs de Villenave-d'Ornon et de Talence ainsi que les associations de parents d'élèves de Camus, élémentaire et maternelle. Mme BONORON pour le Comité de quartier Poste Mairie, pour Mémoire et patrimoine, pour la Fédération des Comités de quartier. Mme CASTAGNERA pour Talence Événements. M. CAZABONNE pour FC Talence. Mme CHABBAT pour la Fédération des Comités de quartier, La Fête, Mémoire et Patrimoine de Talence. M. DELGADO pour l'UST Athlétisme et Badminton. M. JESTIN pour le Nautile. Monsieur LAROSE pour l'UST Gymnastique. Mme RONDEAU pour le Comité de Quartier Haut-Brion. Mme SALLET pour la Fédération des Comités de quartier et le Comité de quartier de la Fauvette. Et M. PÈNE pour le Comité La Fauvette, puisqu'ils y exercent, pour certains, des fonctions dites à responsabilité. Voilà les éléments. On appelle – pour être précis, parce que la loi est toujours extensive – les fonctions à responsabilité : être dirigeant, vice-président ou membre du bureau, pas membre de l'association.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Je me déporte.

M. BIMBOIRE : Je dois me déporter.

M. LE MAIRE : Alors, Denise GRESLARD sur l'association des jumelages. Ludiloisirs pour M. BIMBOIRE et les jumelages, pardon, je n'avais pas entendu. Non, c'est que le bureau, ce sont les fonctions dirigeantes. Sinon, on ne votera plus rien. Vous ne vous déportez pas, mon cher David, parfait, restez avec nous. Isabelle.

Mme RAMI : Moi, c'est sur Talence Évènements...

Mme DE MARCO : Moi, je ne suis dans aucun conseil d'administration. Par contre, je m'interroge sur les personnes qui ont des liens familiaux, qui sont élues au conseil municipal, donc des dirigeants qui ont des liens familiaux avec ces personnes-là. Est-ce qu'il n'y a pas un déport ? Non, mais j'interroge.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, c'est pour quelqu'un de chez vous ? Enfin, si vous avez des reports à spécifier. Chacun des élus, je le rappelle, c'est la loi, doit se déporter en fonction des éléments qui lui sont transmis. La liste que je vous ai donnée est un élément que j'ai transmis.

Mme DE MARCO : Non, mais je disais cela par rapport au comité... comment cela s'appelait... où finalement, on ne pouvait pas, quand quelqu'un avait un lien familial...

M. LE MAIRE : Cela n'a strictement rien à voir. Je rappelle, Mme DE MARCO, que les éléments dont vous parlez, « le truc », c'est le résultat produit de la démocratie participative, en l'occurrence, de la demande de certains citoyens et citoyennes, ce n'est pas d'une décision municipale.

Mme DE MARCO : Non, non, on va remettre l'Église au centre du village. C'est que vous avez rajouté, parce qu'on s'est interrogé justement si c'était vraiment un retour des participants au conseil de quartier, etc., au conseil participatif et non, c'est vous qui l'avez rajouté. Là, il ne pouvait pas y avoir de liens familiaux.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vrai, Mme DE MARCO, ce n'est pas vrai.

Mme DE MARCO : Ce n'est pas ce que l'on m'a retourné, les participants justement.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vrai.

Mme DE MARCO : Ah bon ? Écoutez, on reviendra. Je peux vous apporter des témoignages écrits, s'il le faut.

M. LE MAIRE : J'ai entièrement confiance dans les personnes qui m'ont parlé, notamment dans l'adjointe qui s'est occupée de cela, Sophie RONDEAU, dont on ne peut pas taxer de vouloir faire de la politique dans les liens familiaux. Point. Mais maintenant, libre à vous d'être en désaccord avec cette mesure, et je vous rappelle que les conseils participatifs de quartier sont élus pour trois ans et qu'ils seront renouvelés début 2026. Les votes, s'il vous plaît. Mme QUÉLIER ? Ah si, vous pouvez dire tout ce que vous voulez, Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : J'ai une question. L'association Métro de Bordeaux a eu l'année dernière une subvention exceptionnelle de 1 000 €. Cette année, elle a une subvention ponctuelle de 1 000 €. Quelle est la différence entre « exceptionnelle » et « ponctuelle » ? Et comment fonde-t-on ce montant ? Je pense à un groupe de réflexion, voire peut-être à un lobby, je ne sais pas, alors qu'on voit à côté, par exemple, l'association pour la prévention routière qui reçoit 80 €. Je m'interroge : comment on justifie 1 000 € pour cette association ? J'attends des réponses.

M. LE MAIRE : Je vais prendre toutes vos questions, mais nul doute que vous allez... vous m'avez posé la question chaque année, donc je vais vous répondre chaque année.

Mme QUÉLIER : Non.

M. LE MAIRE : Si. J'avais une question sur le Métro de Bordeaux l'année dernière, vous savez. Les Basques ne sont pas rancuniers, mais ils n'oublient rien. Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Pour faire mon choix en toute connaissance de cause, j'aurais souhaité avoir le bilan de l'association Chasse de Villenave-d'Ornon et de Talence, parce que figurez-vous que j'hésite. Ainsi que le bilan de l'École talençaise de sports motorisés. Serait-il possible d'avoir les bilans d'activités de ces deux associations qui me tiennent vraiment à cœur et qui feraient en sorte que peut-être cette fois-ci je voterai pour ?

M. LE MAIRE : Très bien. Je n'ai pas les rapports avec moi, malheureusement.

Mme DE MARCO : Pour la prochaine fois, parce qu'une association qui touche quand même 400 € depuis des années et une autre qui a actuellement 20 000 €, il serait quand même correct et normal que nous ayons le bilan d'activité de ces associations.

M. LE MAIRE : Vous avez remarqué que cette subvention est en baisse, comme nous nous y étions engagés.

Mme DE MARCO : Mais elle est toujours existante.

M. LE MAIRE : C'est vrai. Alors, est-ce qu'on peut avoir des éléments de question ? C'est un peu disparate comme débat. Je vous en prie, M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Merci, M. le Maire. Moi, je voulais aussi m'interroger sur toujours la présence pérenne de cette association de Chasse de Villenave-d'Ornon et de Talence. J'ai cherché où étaient les terrains de chasse à Talence, je ne les ai pas trouvés, j'ai sûrement été très mauvais dans ma recherche, mais ne trouvant pas de terrains de chasse à Talence, je me demande ce que fait une subvention de 400 € pour un Club de chasse à Talence. J'avais une question beaucoup plus sérieuse, si je puis dire, c'est celle qui concernait le fait de savoir ce qu'était l'association des Familles extraordinaires, parce que j'ai cherché, enfin, l'intitulé m'a interpellé, j'ai cherché, je n'ai pas trouvé. Je suppose qu'il y a une très bonne raison. Ensuite, je voulais juste faire remarquer qu'il y avait une disparité flagrante dans les attributions aux comités de quartier, entre le comité de quartier de la Pléiade qui doit être absolument exceptionnel, et tous les autres qui sont assez médiocres vu qu'ils n'ont même pas la moitié de ce qu'a le quartier de la Pléiade. Ensuite, c'était concernant les associations de parents d'élèves : j'ai constaté là aussi une grande disparité dans les attributions. Est-ce que c'est tout simplement selon le nombre d'élèves ? Merci.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Je n'ai pas malheureusement les bilans. Pour répondre à votre question sur les Familles extraordinaires, ce sont des enfants qui sont porteurs de handicaps et qui sont basés... l'association fait beaucoup d'activités sur la métropole, d'une façon générale. On pourrait, mon cher collègue, vous adresser notamment à Chantal CHABBAT qui est en lien avec cette association. Le comité de quartier La Pléiade n'est pas plus exceptionnel que les autres puisque nous les confondons dans la même affection, mais vous serez content de constater que le comité de La Pléiade est en fait un regroupement de deux comités de quartier, trois mêmes d'ailleurs, et que donc, d'un point de vue de responsabilité, la somme qui était auparavant déterminée pour ces comités de quartier est moins importante maintenant qu'ils ont été regroupés. Sur la partie concernant les parents d'élèves, il n'en existe pas non plus de plus importantes que d'autres, c'est simplement un calcul qui est fait en fonction du nombre d'élèves, que multiplie une participation, et les écoles évidemment, ayant des choses particulières...

M. JESTIN : Le nombre de classes, M. le Maire, c'est en fonction du nombre de classes.

M. LE MAIRE : Du nombre de classes, pardon, pas du nombre d'élèves. Et pour répondre à Mme QUÉLIER, je ne sais pas ce que vous appelez un groupe de lobby. Nous souhaitons, comme le font beaucoup d'entités, je vais prendre un exemple de quelque chose qui peut vous être cher, Vélocité dans ces cas-là est un lobby si on va par-là, alors peut-être plus présentable pour vous, mais en tout cas, c'est une association qui défend les éléments. Je trouve que d'avoir un groupe de citoyens et de citoyennes, qui défend l'idée d'un métro, qui font vivre le débat sur la place publique, mérite d'être accompagné puisque ce n'est pas le

rôle des associations de se substituer au pouvoir politique, et donc nous aidons cette association depuis maintenant deux ou trois ans maintenant. Je conçois qu'évidemment cette association vous gêne ou peut-être n'obtient pas votre soutien, mais malheureusement, cette association qui devrait recevoir le soutien de Bordeaux métropole, la demande depuis plusieurs années, mais ne reçoit malheureusement aucun subside de la part de Bordeaux Métropole. Les villes, et la ville de Talence n'est pas la seule, aident au fonctionnement de cette association qui fait vivre, je trouve, un très beau débat. Indépendamment du métro, je crois qu'on gardera toujours à essayer de se poser la question d'une véritable problématique qui nous attend tous en 2030, qui consiste à dire que notre réseau de transports en commun, indépendamment du schéma des mobilités, quoi qu'on puisse en penser, ne répondra pas à ce besoin-là. Il n'y a qu'à voir, par exemple, l'impact qu'aura par exemple Euratlantique sur les déplacements du côté de Bègles, de Bordeaux par exemple, et ailleurs, puisque c'est une opération d'intérêt national. Si jamais on se dit simplement que tout sera réglé avec un trottoir ou deux vélos, je pense qu'on n'est vraiment pas à la mesure des moyens, et je trouve que faire vivre le débat sur l'avenir de nos transports à 15 ans, je trouve cela plutôt intéressant et très loin de l'idée que je me fais d'un lobby. Mais peut-être, quand on est contre le projet sans en avoir vu les analyses, je peux comprendre qu'on n'ait pas envie là-dessus. Ah si, il y a une étude, je peux vous en parler, ma chère collègue, puisque nous sommes tous les deux ... J'ai vu dans la revue de presse de votre rentrée que les écologistes s'opposaient au projet du métro, je me suis dit « c'est un peu dommage ». Ils n'y sont pas favorables. C'est un article que j'ai lu dans Sud-Ouest, sur votre conférence. Les écologistes.

Mme RAMI : J'étais au communiqué de presse, on n'a pas dit qu'on s'opposait.

M. LE MAIRE : J'ai lu l'article de M. Xavier SOTA.

Mme RAMI : Alors peut-être qu'il va falloir voir M. SOTA, mais il n'a jamais été dit que les écologistes s'opposaient. Jamais.

Mme DE MARCO : Moi, je comprends que vous preniez le flambeau de Chaban-Delmas qui, dans les années 90, s'était obstiné sur ce projet de métro. Il y a quand même eu des études géologiques qui ont démontré... vous les avez lues ? Non, donc remettons, si vous voulez. Il faut bien que certains partis politiques et la droite aient un projet, donc c'est vrai que reprendre le flambeau comme Chaban-Delmas du projet du métro, c'est peut-être votre idée. Écoutez, chacun ses projets.

M. LE MAIRE : Pas du tout. C'est une étude qui est menée par Bordeaux Métropole et je suis très fier qu'Alain ANZIANI, qui fait partie de vos alliés, m'ait confié cette délégation, donc si vous avez des éléments sur la délégation, n'hésitez pas à aller voir le président de Bordeaux Métropole, ce n'est pas moi qui me la suis auto attribuée. Cela répond à votre question ? Ah, sous la pression politique, j'en suis désolé si jamais je suis utile au débat. Bien, nous ne serons pas d'accord sur le métro. Ma chère collègue, je ne sais pas ce qu'ils vous ont fait à Paris, mais ils vous ont changé.

M. JESTIN : Deux compléments. Il nous a été demandé la différence entre ponctuel et exceptionnel. Le fond est le même. On avait juste envie de vous surprendre et on a réussi.

Non, plus sérieusement, le terme ponctuel, correspondant peut-être mieux qu'exceptionnel, on a juste changé le mot, mais c'est exactement la même chose. Sur la question des bilans, je ne sais même pas s'il faut répondre sur la question de la Chasse et de l'ETSM. Je vous rappelle qu'aucune subvention, même si elle est votée, n'est versée tant que nous n'avons pas l'ensemble des éléments, que nous avons des règles du jeu qui sont différentes en fonction des budgets des associations, et notamment, nous demandons moins de choses aux petites associations qui ont un tout petit budget, c'est important de le signaler. Nous avons tous les éléments qui sont à votre disposition, mais on vous l'a déjà dit 453 fois, au service, si vous souhaitez les consulter.

M. LE MAIRE : Bien, en espérant un jour qu'on soit d'accord sur le métro. Nous avons 15 ans pour nous mettre d'accord, ma chère collègue, donc ça va. Les votes, s'il vous plaît.

Mme RAMI : Alors il va falloir peut-être se munir d'un crayon et d'un papier. Nous votons contre ETSM et les Chasseurs.

M. LE MAIRE : Attendez, quand vous dites « nous », c'est tout le groupe d'Europe Écologie, enfin, de Talence en Transition, pardon ?

Mme RAMI : Contre ETSM et les Chasseurs. On s'abstient pour Métro et ODP. Non, mais c'est bon cela, je vous dis, prenez un crayon, je vous avais prévenu dès le début.

M. LE MAIRE : Après, votre voisine de droite, qui est pourtant à gauche, va me dire que c'est moi qui essaie de mettre de la confusion. Notez que je n'ai rien à faire, je vous écoute.

Mme RAMI : C'est pour cela. J'ai parlé là pour notre nom. Contre, c'est bon. Par contre, il y a des abstentions qui vont être... des votes qui vont être différenciés.

M. LE MAIRE : Je suis tout ouïe.

Mme RAMI : Abstention pour l'association Métro et ODP, on est sur Amilcar, Maud, Monique et moi.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez sur ODP ? D'accord.

Mme DE MARCO : On s'est déjà abstenus sur ODP, ce n'est pas une surprise.

M. LE MAIRE : Vous avez parfois voté contre. Pour reprendre un peu de sérénité, j'ai compris que la Chasse et ETSM vous unissaient dans un même combat, que les éléments... vous avez... les Écologistes de Talence en transition s'abstiennent sur Métro de Bordeaux et sur ODP Talence. Je vais demander les votes du reste du groupe Talence sans transition qui n'est pas écologiste. Quoi, rien d'autre ? Alors vous allez voter pour le reste des subventions, c'est cela ? Merci beaucoup, c'est beaucoup plus simple, merci, Denise. Pour ODP, puisque c'est ce qui vous différencie et Métro de Bordeaux...

M. BIMBOIRE : Je rappelle que nous tenons impérativement au métro, il n'y a pas que la droite, le parti communiste aussi.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il y aura des alliances baroques, politiques, qu'il me tarde de voir, mais je sais, Mme Claude BELLIER très attachée et bien moins dogmatique que certains sur le sujet. Je suis d'accord avec toi, David.

M. BIMBOIRE : Et pareil pour ODP, d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Mais je ne vous ai pas visé, je n'ai pas dit que c'était vous, les dogmatiques. J'ai dit : « bien moins dogmatique que certains ». Vous allez m'épuiser. C'est le but, mais vous ne m'aurez pas. Puis-je avoir vos votes, Mme QUÉLIER s'il vous plaît ?

Mme QUÉLIER : Oui, je simplifie. Contre ODP, Chasse de Villenave et de Talence, ETSM, Métro de Bordeaux. Et le reste, pour.

M. LE MAIRE : Très bien. Je voudrais vraiment un jour qu'on ait un débat sur vraiment soutenir cette association, pour ODP Talence, je le regrette vraiment – ODP Talence qui était aidée par la métropole, d'ailleurs. Alors M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Contre la Chasse, contre l'ETSM, contre l'UST yoga. Je peux expliquer pourquoi, si vous voulez. Je ne connais pas, moi, de championnats de yoga où Talence est représenté par un club de yoga. S'ils veulent faire du yoga, très bien, cela les regarde, mais je ne vois pas en quoi Talence a à soutenir une telle activité, donc je vote contre l'UST Talence Yoga. Je vote également contre le GET, le Groupement des entrepreneurs talençais.

M. LE MAIRE : Vous votez contre le GET ? Très bien.

M. JOLIOT : Et je m'abstiens pour le festival ODP et pour l'association Métro.

M. LE MAIRE : Les votes sont enregistrés ? S'il vous plaît, je voudrais aussi vous rappeler que des milliers de gens nous regardent sur internet. Je suppose que pour tout le monde, mis à part ce que j'ai dit, tout le monde est pour le reste des associations. Je vous remercie.

M. BIMBOIRE : C'est une boutade, mais si vous venez dans l'opposition, on rigole.

M. LE MAIRE : Je me préfère sincèrement dans la majorité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous propose d'allouer, pour 2024, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits qui seront ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.

ARTICLE 6574 – FONCTION 0201

Comité des Œuvres Sociales	185 000 €
----------------------------	-----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 025

Amicale Franco-Espagnole Talençaise	500 €
Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	650 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie Maroc Tunisie (FNACA)	400 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €
Association Anciens Combattants Générations Aquitaine des Français Rapatriés d'Algérie (GENAFRA)	200 €
Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €
Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	500 €
Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	400 €
Association Club pour Toujours Jeunes de Talence	400 €
Association Cycles & Manivelles	3 000 €
Association des Commerçants Coeur de Talence	2 000 €
Association des Commerçants Porte de Talence	990 €
Association des Commerçants Talence Bordeaux barrière de Pessac	3 000 €
Association des Familles Extraordinaires	900 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
Association Etu'Récup	3 000 €
Association Familiale de Talence	200 €
Association Foyer Socio-éducatif collège Victor Louis / subvention ponctuelle	400 €
Association L'Abeille Talençaise	1 500 €
Association L'Abeille Talençaise / subvention complémentaire	700 €
Association Laïque PRADO Service d'Aide aux Victimes	800 €
Association Le Girofard	500 €
Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €
Association Les Clowns Stéthoscopes	500 €
Association Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme	320 €
Association Médiathèque des Malades des Hôpitaux de Bordeaux	160 €
Association Métro de Bordeaux / subvention ponctuelle	1 000 €
Association Notre Italie	1 000 €
Association Nouveaux Cycles / subvention ponctuelle	300 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux	120 €
Association pour la Prévention Routière – Délégation de la Gironde	80 €

Association Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
Association Section de Jeunes Sapeurs-Pompiers / subvention ponctuelle	200 €
Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	200 €
Association Voix Publique(s) / subvention ponctuelle	300 €
Comité de Quartier Caudérès Bertrand de Goth	500 €
Comité de Quartier Danguilhem Emile Zola Barrière de Pessac	500 €
Comité de Quartier Haut Brion	500 €
Comité de Quartier La Fauvette	500 €
Comité de Quartier La Médoquine	500 €
Comité de Quartier La Pléiade	1 400 €
Comité de Quartier La Taillade	500 €
Comité de Quartier Poste-Mairie	500 €
Fédération des Comités de Quartiers de Talence	500 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 04

Association de Jumelage Talence Alcalá de Henares	16 000 €
---	----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 212

Amicale des Ecoles Laïques de Talence	800 €
Association Parents Elèves CAMUS élémentaire *	70 €
Association Parents Elèves CAMUS maternelle *	40 €
Association Parents Elèves GAMBETTA élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves GAMBETTA maternelle *	50 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE élémentaire *	110 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LASSERRE élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves LASSERRE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LAPIE élémentaire *	90 €
Association Parents Elèves LAPIE maternelle *	50 €
Association Parents Elèves MICHELET élémentaire *	70 €
Association Parents Elèves MICHELET maternelle *	40 €
Association Parents Elèves JAURES maternelle *	30 €
Association Parents Elèves PICASSO maternelle *	20 €
Association Parents Elèves RAVEL élémentaire *	50 €
Association Parents Elèves RAVEL maternelle *	20 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY élémentaire *	50 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY maternelle *	30 €

* Pour les Associations de Parents d'Elèves, le principe étant d'attribuer une subvention de 10 € par classe, le montant total de la subvention allouée pour chaque école sera réparti entre les associations constituées.

ARTICLE 6574 – FONCTION 331

Association Culture et Musique de l'Estuaire / subvention ponctuelle	300 €
Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
Comité Talençais de l'Orgue de Notre Dame	3 500 €
Festival ODP	90 000 €
Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
Lyre Talençaise	2 500 €
Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
Rock et Chanson	115 000 €
Société Arts Talence Aquitaine	2 000 €
Talence Événements	445 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 40

ADEM	90 000 €
Association La Diagonale des Rêves / subvention ponctuelle	200 €
Association Sportive Anonymes du Campus	2 250 €
Association Sportive Campus Aïkido	600 €
Association Sportive Karaté Saint Genès	2 500 €
Association Sportive Sur les Chemins de Randonnée	100 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés	20 000 €
Football Club de Talence	30 000 €
Gradignan Talence Escrime	4 000 €
Union Sportive Talence Acrosport	11 000 €
Union Sportive Talence Aïkido	700 €
Union Sportive Talence Athlétisme	60 000 €
Union Sportive Talence Badminton	23 350 €
Union Sportive Talence Basket	15 000 €
Union Sportive Talence Boxe	13 000 €
Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
Union Sportive Talence Gymnastique	18 000 €
Union Sportive Talence Handball	7 500 €
Union Sportive Talence Judo	10 500 €
Union Sportive Talence Karaté	1 500 €
Union Sportive Talence Pétanque	3 600 €
Union Sportive Talence Plongée Le Nautile	2 000 €

Union Sportive Talence Tennis de Table	7 500 €
Union Sportive Talence Volley-ball	10 000 €
Union Sportive Talence Yoga	400 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 421

Centre Ludiloisirs	360 000 €
--------------------	-----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 4221

Centre Animation Jeunesse	435 000 €
Centre Social de Bagatelle	92 500 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel de Talence	170 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel de Talence / subvention ponctuelle	430 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 901

Groupement des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
Talence Innovation Sud Développement	50 000 €

TOTAL GENERAL :

2 358 080 €

»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

Sauf pour :

- Amicale Franco-Espagnole Talençaise
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT – Talence, ensemble)
- Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence
33 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BALLIGAND – Talence, ensemble)
- Association Métro de Bordeaux
37 VOIX POUR
1 VOTE CONTRE (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
5 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout !)
- Comité de Quartier Haut-Brion
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RONDEAU – Talence, ensemble)

- Comité de Quartier La Fauvette
41 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme SALLET, M. PENE – Talence, ensemble)
- Comité de Quartier Poste-Mairie
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, ensemble)
- Fédération des Comités de Quartiers de Talence
40 VOIX POUR
3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme SALLET, Mme CHABBAT, Mme BONORON – Talence, ensemble)
- Association de Jumelage Talence Alcala de Henares
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence, Ensemble)
- Association Parents Elèves CAMUS élémentaire
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BALLIGAND – Talence, ensemble)
- Association Parents Elèves CAMUS maternelle
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BALLIGAND – Talence, ensemble)
- Festival ODP
37 VOIX POUR
1 VOTE CONTRE (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
5 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout !)
- Mémoire et Patrimoine de Talence
41 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT, Mme BONORON – Talence, ensemble)
- Talence Evénements
41 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme CASTAGNERA – Talence, Ensemble / Mme RAMI – Talence en Transition)
- Ecole Talençaise des Sports Motorisés
34 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout !) / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
- Football Club de Talence
41 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. CAZABONNE, M. ALOY – Talence, ensemble)
- Union Sportive Talence Athlétisme
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. DELGADO – Talence, ensemble)

- Union Sportive Talence Badminton
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. DELGADO – Talence, ensemble)
 - Union Sportive Talence Gymnastique
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LAROSE – Talence, ensemble)
 - Union Sportive Talence Plongée Le Nautille
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JESTIN – Talence, ensemble)
 - Union Sportive Talence Yoga
42 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE (M. JOLIOT – Talence Debout !)
 - Groupement des Entrepreneurs Talençais
42 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE (M. JOLIOT – Talence Debout !)
- Reçu en Préfecture le 31/01/2024

14 – Participation obligatoire au financement de l'école privée sous contrat d'association – École Calandreta De La Dauna

M. JESTIN : La loi Carle prévoit l'obligation pour les municipalités de financer la présence d'enfants dans un certain nombre d'établissements. Comme sur Talence nous n'avons pas d'école enseignant la langue régionale, il nous est tenu de financer la présence de trois élèves, je crois, ou deux, je ne sais plus, trois élèves en tout sur les différents établissements. Vous avez les sommes par année qui nous sont demandées d'être versées.

M. LE MAIRE : Allez, un peu de sérieux. Y a-t-il des éléments ? M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Je n'ai rien contre le privé qui enseigne les langues régionales. Toutefois, moi, je vais intervenir sur le fond, concernant les financements des écoles privées. Suite à l'affaire d'Amélie OUDÉA-CASTÉRA et le scandale de l'école Stanislas, que cela plaise ou pas, il serait utile d'avoir des informations sur l'utilisation des fonds alloués aux écoles privées. Un rapport du corapporteur de la mission d'information de l'Assemblée nationale, le député FI Paul VANNIER, doit être rendu public en mars, au même titre que la proposition de loi du vice-président communiste du Sénat, M. Pierre OUZOULIAS, proposition validée par l'ensemble des élus communistes, écologistes et une grande partie des socialistes. Cette proposition de loi porte sur le fait que l'État et les collectivités territoriales pourraient moduler leurs subventions en fonction de plusieurs critères, dont le premier serait le social, à savoir l'accueil des enfants des classes populaires, de même, définir les cartes scolaires, la mixité socioscolaire et la pénalisation des pratiques d'éviction des élèves en difficulté. Pour cela, l'abrogation de la loi Carle et Blanquer, qui oblige les communes, ce qui nous concerne, à financer le privé à égalité avec le public, est nécessaire. Je tiens à rappeler qu'il n'y a que peu ou pas de contrôle de l'État sur l'utilisation de ces financements. Il faut reconnaître à l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Pap NDIAYE, le mérite d'avoir diligenté une inspection qui lui a sans doute coûté son poste. Même si le privé concerne en moyenne

2 millions d'élèves pour 140 000 enseignants, alors qu'il nous manque en moyenne 11 500 enseignants dans le public, même si le gouvernement a amélioré le taux d'encadrement dans le primaire en dédoublant des classes de CP, il y a un combat de classes à mener, car abandonner l'école publique, c'est une partie de notre idéal républicain qui disparaît, d'autant que chaque année, c'est 13 milliards qui sont injectés dans l'enseignement privé sous contrat. Je terminerai en précisant qu'il faut créer une culture de la mixité dans les établissements, tant publics que privés. Que trier les élèves, c'est introduire l'idée qu'un élève ne pourrait pas acquérir les mêmes connaissances qu'un autre. Et enfin, le choix du privé relève malgré tout de la recherche d'un entre soi dangereux pour la démocratie.

M. LE MAIRE : Merci pour cette déclaration. Je rappelle juste, pour revenir à l'objet de cette délibération, c'est que la ville de Talence applique la loi qui a été votée en 2021. M. JOLIOT, si on peut éviter de rentrer dans des débats qui ne concernent pas cet hémicycle, enfin, qui n'en est pas un d'ailleurs.

M. JOLIOT : Je voulais juste essayer de faire un petit distinguo entre ce qu'on appelle l'école privée et l'école Calandreta de La Dauna, que je connais un peu. C'est une école que je qualifierai d'abord d'associative plutôt que privée. C'est une école qui a toujours fait des efforts d'intégration, notamment d'élèves venus des quartiers populaires, et je sais, puisque j'ai été à un moment donné membre du conseil d'administration de cette école, que des élèves ont été accueillis gratuitement. Bien que la participation financière soit modeste, elle pouvait parfois poser problème malgré sa modestie, et l'école a accueilli ces élèves gratuitement. Je pense que tout ce qu'on pourrait dire éventuellement effectivement sur une certaine école privée ne s'applique pas du tout à la Calandreta de La Dauna, en l'occurrence, si cela peut rassurer un certain nombre de nos conseillers ici présents. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Les votes, s'il vous plaît. Pour ? Très bien. À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, adjoint délégué aux Finances, expose :

« L'école Calandreta De La Dauna, école privée sous contrat d'association sise à Pessac (33 avenue de Genève, 33600), sollicite la commune de Talence au titre du forfait communal pour ses élèves dont les familles demeurent à Talence.

Par principe, lorsque l'élève est scolarisé dans une école située sur le territoire d'une commune autre que celle de sa résidence, ce qui est le cas en l'espèce, sa commune de résidence doit participer aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association dans les cas limitativement énumérés par la loi CARLE du 28 octobre 2009 (article L 442-5 du Code de l'Éducation) et complétée par la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Dans le cas présent pour cet établissement, dont l'objectif est la transmission de la langue occitane, et n'existant pas sur le territoire de Talence d'école dispensant un enseignement de langue régionale, la dépense de fonctionnement revêt un caractère obligatoire qui s'impose à notre collectivité.

En conséquence, il est nécessaire d'octroyer à l'école Calandreta De La Dauna le forfait communal qui s'applique à Pessac au titre de l'année scolaire 2023-2024, à savoir :

- 1 469 € par élève en maternelle, soit 2 938 € pour les deux élèves talençais concernés,
- 659 € par élève en élémentaire, soit 1 318 € pour les deux élèves talençais concernés.

Sur ces bases, le montant du forfait communal à verser à l'école Calandreta De La Dauna, est égal à la somme de 4 256 € pour l'année scolaire 2023-2024.

Ce dispositif étant applicable dès la rentrée scolaire 2021, il convient d'octroyer également à cette école, le forfait communal au titre des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, à savoir :

- au titre de l'année scolaire 2021-2022 :

- 1 408 € par élève en maternelle, soit 1 408 € pour un élève talençais concerné,
- 620 € par élève en élémentaire, soit 620 € pour un élève talençais concerné,

ainsi le montant du forfait pour l'année scolaire 2021-2022 est fixé à 2 028 €.

- au titre de l'année scolaire 2022-2023 :

- 1 408 € par élève en maternelle, soit 2 816 € pour deux élèves talençais concernés,
- 620 € par élève en élémentaire, soit 620 € pour un élève talençais concerné,

ainsi le montant du forfait pour l'année scolaire 2022-2023 est fixé à 3 436 €.

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- habiliter Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière de la commune de Talence au fonctionnement de l'école Calandreta De La Dauna à Pessac,

- inscrire cette dépense au budget sur l'article 6558,

- abroger la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 27/03/23, qui concernait la détermination du forfait communal à verser à l'école Calandreta De La Dauna pour l'année 2022-2023 et qui comportait une erreur quant au nombre d'élèves talençais concernés. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

15 – Aménagement du site 1 rue Aldona

M. JESTIN : Vous rappeler, c'est un dossier que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder. Je vous rappelle que nous avons créé un groupe de travail d'élus et de citoyens pour élaborer un cahier des charges de cession de cette propriété communale, par ailleurs, ce groupe s'occupant également de l'aménagement de la place Wilson qui est juste devant. Ce groupe s'est réuni de nombreuses fois, quatre fois en fin d'année 2023. Et puis parallèlement, nous avons lancé une concertation auprès des riverains pour le devenir de la propriété et l'aménagement de la place. La première réunion avait permis de présenter le sujet, puis une phase de recueil des différents avis des différents riverains. Nous avons obtenu 87 réponses au questionnaire qui a été coconstruit avec le groupe de travail sur 500 distribués, ce qui fait environ 17 %, ce qui est plutôt pas trop mal. Concernant la cession, les habitants ont exprimé majoritairement leur choix vers un projet à dominante d'activités de services et/ou de commerces, les activités par contre de restauration rapide ou de bars étant totalement rejetées par la plus grande partie des habitants. Sur la base de ce retour, le groupe de travail s'est à nouveau réuni et a élaboré et présenté en réunion publique un cahier des charges lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le 14 décembre, avec ce bilan de la concertation qui a été soumis. Cela nous a permis d'arrêter les grandes orientations du cahier des charges que nous vous proposons aujourd'hui, c'est-à-dire la réalisation d'un projet à destination de services et/ou de commerces (vous avez un certain nombre d'exemples dans la délibération), des activités de restauration interdites, la possibilité de compléter le projet avec des

logements sous réserve de ne pas dépasser 35 % de la surface de plancher – ce chiffre-là nous a occupés pendant de longues minutes, pour ne pas dire plus, ce que l'on peut dire, c'est que c'est au maximum quatre ou cinq logements, pour simplifier le débat – et l'intégration des places de stationnement à l'intérieur de la parcelle.

La création d'un nombre de places supérieur à la réglementation sera largement encouragée et nous regarderons cela dans les différents critères. Comme nous en avons l'habitude, nous avons également arrêté des critères sur la qualité architecturale, environnementale, résidentielle du projet et son insertion dans le site : 60 %, qui sont divisés en 3 x 20 % tels que vous l'avez dans la délibération. Le prix pour 40 %. Je vous propose d'habiliter le groupe de travail à analyser les différentes offres lorsqu'elles auront été reçues. Vous avez la composition du groupe de travail, j'ai oublié de le préciser, mais ce groupe de travail est sous la responsabilité de Frédérique FABRE-TABOURIN, la première adjointe, qui conduit tout cela avec l'association de deux membres très actifs du conseil participatif de quartier qui ont été avec nous à chaque séance. La délibération vous propose d'approuver le cahier des charges que je viens de vous présenter, d'autoriser M. le Maire, à lancer la consultation et d'autoriser les membres du groupe de travail à procéder à l'examen des offres.

M. LE MAIRE : Saluons aussi le travail de proximité des élus de quartier et de secteur qui ont été beaucoup mobilisés pour arriver à ce cahier des charges équilibré. Alors, allez-y, Mme DE MARCO, je vous en prie.

Mme DE MARCO : Merci. Moi, je veux bien dire quelque chose. Ce site rue Aldona, qui était une ancienne structure d'accueil pour les jeunes enfants, était très intéressant. Je regrette... je ne sais pas quel était le questionnaire qui a été distribué, quel était le contenu. Je regrette qu'il n'ait pas fait un choix, éventuellement, de proposer un accueil pour de jeunes enfants comme il était précédemment, dans les possibilités d'orientation du cahier des charges. Je trouve qu'il est très restreint, qu'il ne laisse pas l'ouverture à beaucoup de possibilités en dehors de ce que vous avez proposé. Et moi, ce qui m'interroge, c'est pourquoi vous souhaitez un certificat d'urbanisme opérationnel avant les modifications des règles du PLU ? J'aurais voulu savoir quels sont vos projets de modification du PLU sur cette parcelle ? Pourquoi vous anticipez à vouloir faire un projet qui ne correspond pas au PLU actuel ? Quel sera le prochain PLU ? Qu'est-ce que vous avez prévu sur cette parcelle ? Mais regardez ce qu'il a écrit, un certificat d'urbanisme...

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre, Mme DE MARCO, j'ai compris votre question. D'abord, un, pardon, il n'est pas interdit de faire de l'accueil du jeune enfant sur la parcelle, le cahier des charges l'autorise. C'est d'ailleurs même dans le cahier des charges.

M. JESTIN : C'est surtout même précisé dans la délibération puisque sur les classifications des différentes possibilités, nous nous sommes appuyés sur les documents d'urbanisme et les classifications qui sont faites. Quand nous parlons d'un projet à destination de services, et quand vous avez les exemples, vous avez le mot « crèche ». Alors évidemment, quand on lit le mot « crèche », il faut lire toute la déclinaison qui va avec : accueil de jeunes enfants. Sur cette partie-là, les choses sont totalement claires et contraires à ce que vous venez d'indiquer. Sur la question du PLU, M. le Maire complétera sûrement, mais nous avons fait ce

choix-là afin d'avoir de la visibilité, parce que je vous rappelle qu'aujourd'hui, le PLU n'a toujours pas été voté à la métropole. Il le sera peut-être vendredi, mais voilà, nous avons fait le choix d'avoir de la visibilité, il n'y avait pas énormément d'évolution entre l'ancienne formule et la future.

M. LE MAIRE : Mme DE MARCO, vraiment, je veux bien qu'on échange. Ce cahier des charges, la ville aurait pu le vendre sans concertation citoyenne et en disant : « Voilà ce que permet le PLU, débrouillez-vous avec cela ». On a demandé aux riverains, je rappelle, François l'a dit, et c'est mené en concertation avec la revégétalisation et la requalification de la place Wilson de manière à créer un endroit plus accueillant qu'il n'est aujourd'hui. Je veux vraiment qu'on soit un peu sérieux. Les éléments que vous demandez, mais je comprends qu'on puisse... vous avez peu de temps pour regarder... ce que vraiment vous demandez, c'est compris dedans. Et vraiment, ne faisons pas de procès à un élément d'urbanisme. Si jamais on avait voulu vendre avec le PLU, on aurait... donc là, on veut se prémunir contre un éventuel changement, mais il n'y a pas de choses secrètes. On va faire ce qui a été demandé par le cahier des charges. Après, encore fois, et c'est pareil que pour l'établissement à Peixotto, on va laisser au privé et à celles et ceux qui voudront répondre à cet appel d'offres, de le remplir. Vous avez vu à l'intérieur, le jury, je pense vraiment qu'on peut... enfin, on est exemplaire. Il y a quand même deux habitants qui sont là-dedans qui vont choisir avec nous, on participe avec eux, on n'a pas cherché la valorisation financière. Quant aux éléments du PLU, je ne sais pas ce que donnera le vote, et si jamais le PLU sera voté là-dessus... mais je préfère, compte tenu de certains éléments parfois un peu délirants qui sont compris dedans, se prémunir contre tout élément, qui en plus ne relève pas de la responsabilité de la ville. Vous dites : « Qu'est-ce qui est prévu ? » Tous les éléments de la ville sont indiqués dans le volet métropolitain, parce que le PLU n'est pas talençais, il n'y a rien de particulier. Vraiment, je vous dis, ne cherchez pas malice. On cherche juste sur cette parcelle-là, qui n'avait plus d'affectation, à trouver le projet le plus équilibré, en respectant les demandes des riverains. Vraiment, ce n'est pas plus compliqué que cela. Vraiment, je vous le dis. Je vous en prie.

Mme DE MARCO : Je vous remercie. Oui, bien sûr, et c'est tout à votre honneur d'avoir fait cette concertation puisque je me souviens que l'ancien maire, M. CAZABONNE qui malheureusement est parti avec beaucoup de personnes adjointes de cette municipalité, avait vendu ce terrain précédemment, si je me souviens bien, au pharmacien de la rue Aldona. Finalement cette vente n'a pas abouti. Non, mais vous pouvez faire « pouf », moi, je vous dis quand même que précédemment, dans l'histoire de ce terrain rue Aldona, il avait été prévenu à un particulier, à un privé, pour faire un projet et c'est bien que ayez fait une concertation, que vous ayez repris les rênes.

M. LE MAIRE : Vous avez dit ce que vous avez à dire ? Je voudrais juste pour rappeler que cela fait six ans et demi que je suis maire, donc je veux bien que vous nous rappeliez le temps que les moins de 50 ans ne peuvent pas connaître, mais les éléments... à un moment ou un autre, arrêtons d'aller chercher différentes choses. On a fait un cahier des charges, je porte cette responsabilité. M. CAZABONNE s'est absenté puisqu'il va au Sénat et il a pris le dernier train de nuit. Vous prenez le train demain matin, c'est votre choix. Je trouve cela assez désobligeant, je vous le dis avec beaucoup de sérieux. Si vous avez des éléments à dire alors

que les personnes sont présentes, il sera ravi de répondre aux questions qui sont les vôtres. Je trouve toujours un peu dommage qu'on vienne saupoudrer quelques éléments de doute assez... comment le dire tel que je le pense... assez nauséabonds dans le débat public. Voilà ce que je dis. Écoutez, vous dites des choses que vous pensez, je vous dis les miennes.

Mme DE MARCO : Vous n'aimez pas être dérangé.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas dérangé. Je défends quelqu'un qui n'est pas là et je ne vous permets pas de dire des choses qui ne sont pas vraies. Aujourd'hui, ce terrain est propriété municipale, il l'a toujours été. Ce que vous dites comme tout à l'heure n'est pas vrai. Vous pouvez le répéter, je vous contrerai toujours, parce que quand vous dites des choses vraies, je suis d'accord avec vous, quand vous dites des choses qui ne sont pas exactes, permettez-moi de vous dire, au nom de l'ensemble des élus ici présents, en tout cas celles et ceux qui nous soutiennent, que ce n'est pas vrai. Et effectivement, je prendrai toujours la défense des membres du groupe majoritaire qui est le mien, c'est mon honneur et mon rôle, surtout quand ils sont injustement attaqués. Mais je vous remercie pour vos encouragements sur cette concertation. Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, je voulais une précision, je ne l'ai pas vu sur le cahier des charges. Cela concerne l'intégration de places de stationnement sur la parcelle avec la création d'un nombre de places supérieure à la réglementation. La question c'est est-ce que ce stationnement est uniquement à vocation des véhicules légers ou est-ce que vous avez prévu l'intégration de stationnements vélos ? On est toujours sur la question du vélo, sachant qu'on est sur un point quand même d'intermodalité intéressant. Il y a des bus, il y a un BEX, il y a du réseau vélo qui existe, donc il me semble que prévoir du stationnement vélo, au-delà de ce que vous pourriez mettre en place de façon minimale, est intéressant. Il y a des collégiens à côté, ou des lycéens. Il y a le collège, il y aura sans doute des déplacements aussi en vélo et je pense que c'est intéressant de le prévoir. Sauf erreur de ma part, je ne l'ai pas vu dans le cahier des charges.

M. LE MAIRE : Non parce que cela va dans la droite ligne de ce qu'on a dit avec Mme DE MARCO. Ces éléments-là sont compris dans le PLU. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les opérations d'aménagement prévoient obligatoirement et réglementairement, c'est fixé dans le cadre du PLU, la création de stationnements pour les mobilités douces (piétons, vélos, etc.), ce sera inclus de fait dans les éléments du PLU.

M. JESTIN : Et je vous rappelle que dans les éléments d'analyse, nous avons des pourcentages sur l'insertion dans le site et l'accessibilité des riverains. C'est indiqué. Cela fait partie de tout ce volant-là : comment est-ce que ce projet va s'insérer dans un quartier sans provoquer des nuisances supplémentaires pour les habitants qui sont dans le secteur ? C'est complètement intégré, à la fois réglementairement et à la fois dans notre volonté et dans les éléments d'analyse à la fin.

M. LE MAIRE : Est-ce que je peux avoir vos votes, s'il vous plaît ? Pour à l'unanimité ?

Mme RAMI : Non, il va y avoir des abstentions. Abstention pour nous.

M. LE MAIRE : Alors, nous avons les Écologistes, Talence Debout et Nouvel Esprit Talence. Et pour à l'unanimité du reste des conseillers présents ? Excusez-moi, pardon, David. Excusez-moi, tout sera fait pour nous déconcentrer. Pour David BIMBOIRE... c'est noté par l'administration, excellente, comme d'habitude. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« Par délibération en date du 3 juillet dernier, le Conseil municipal a approuvé la constitution d'un groupe de travail composé d'élus et de citoyens chargé d'élaborer un cahier des charges de cession de la propriété communale située 1 rue Aldona cadastrée BP 283.

Ce groupe s'est réuni 4 fois entre les mois de septembre et de décembre 2023. Parallèlement, la Ville a lancé une concertation auprès des riverains concernant le devenir de cette propriété et l'aménagement de la place Wilson.

Une première réunion publique s'est tenue le 28 septembre 2023 afin de présenter le sujet. S'en est suivi une phase de recueil des avis des riverains entre le 29 septembre et le 12 octobre 2023 avec la distribution d'un questionnaire construit par le groupe de travail.

La Ville a reçu 87 réponses au questionnaire sur les 500 distribués soit un taux de retour d'environ 17 %.

Concernant la cession, les habitants ont exprimé majoritairement leur choix vers un projet à dominante d'activité de services et/ou de commerces. Les activités de restauration rapide ou de bar ne sont pas souhaitées par les habitants.

Le groupe de travail, sur la base de ces résultats, a élaboré un projet de cahier des charges concernant la cession.

Lors d'une réunion publique en date du 14 décembre 2023, un bilan de la concertation a été présenté aux riverains ainsi que sa traduction dans le projet de cahier des charges.

Ce dernier vous est aujourd'hui soumis pour approbation.

Les grandes orientations du cahier des charges sont les suivantes :

- Réalisation d'un projet à destination de services et ou de commerces par exemple : boulangerie / boulangerie / épicerie / activités médicales et paramédicales / crèches / bureaux / agence bancaire.
- Les activités de restauration sont interdites.
- Possibilité de compléter le projet avec des logements sous réserve de ne pas dépasser 35% de la surface de plancher du projet soit environ 290 m² de surface habitable (4 ou 5 logements)
- Intégration de places de stationnement sur la parcelle. La création d'un nombre de places supérieur à la réglementation est encouragée.

Compte tenu de l'incertitude concernant l'application de la future réglementation du Plan Local d'Urbanisme, le terrain a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme opérationnel visant à figer les règles du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur pendant une durée de 18 mois.

Les offres qui seront remises par les opérateurs seront analysées par les membres du groupe de travail selon les critères suivants :

- Qualité architecturale, environnementale, résidentielle du projet et son insertion dans le site : 60% subdivisé de la manière suivante :
 - 20 % pour la qualité architecturale du projet et son insertion dans le site
 - 20 % pour la qualité environnementale du projet
 - 20 % pour l'acceptabilité des activités proposées pour les riverains
- Prix proposé : 40%

Je vous propose de charger les membres du groupe de travail d'analyser les offres reçues et de procéder à leur classement. Il est composé des personnes suivantes :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain
- M. François JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales
- Mme Sophie RONDEAU, Adjointe déléguée à la Transition Ecologique
- Mme Jacqueline CHADEBOST, Adjointe de quartier
- M. Christian PENE, Conseiller municipal du secteur
- M. Christian BARDIN, Conseiller municipal
- Mme Marie Thérèse MORERE, membre du Conseil Participatif de Quartier n°5
- M. Bernard KASS, membre du Conseil Participatif de Quartier n°5

Les résultats seront soumis au conseil municipal pour approbation à l'issue de la procédure.

Je vous propose donc :

- D'approuver le cahier des charges de consultation des opérateurs ci-joint concernant l'opération de cession avec charge de la parcelle située 1 rue Aldona cadastrée BP 283 à Talence,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation par publication dans des revues spécialisées et sur la plateforme dématérialisée des marchés publics d'Aquitaine,
- D'autoriser les membres du groupe de travail désignés ci-dessus à procéder à l'examen des offres relatives au projet de cession avec charges. »

ADOpte PAR 35 VOIX POUR
6 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, Mme RAMI, M. MARTILY,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

16 – Signature d'un avenant à la convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier 203 route de Toulouse

M. JESTIN : Délibération assez classique. Nous avons déjà délibéré sur le principe de cette prise en charge et de ce remboursement. Là, nous venons préciser les modalités de remboursement et de travaux de cette phase 3.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des commentaires, des votes contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, expose :

« Dans le cadre des travaux liés à la construction de la résidence ICONIC au 203 route de Toulouse, vous aviez autorisé par délibération n° 11 en date du 01/02/2021 Monsieur le Maire à signer une convention relative au montant et modalités de remboursement des travaux effectués par la Commune, occasionnés par la société COGEDIM, en vue de la création d'un réseau temporaire d'éclairage public.

Pour rappel, sur le territoire de la Commune, seul le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) est autorisé à effectuer ce type de travaux.

Il avait été convenu qu'un avenant à la convention devrait être conclu dès que les éléments techniques et financiers seraient connus afin de procéder à la réalisation de la phase 3 des travaux.

Ces travaux correspondant à la pose de mobilier neuf à l'achèvement du chantier devraient débuter sur le 1^{er} semestre 2024 (dépose du mobilier provisoire, génie civil, repose du mobilier définitif).

Le coût estimé selon devis du SDEEG en pièce jointe, en date du 10/01/2024, est de 14466.28 € HT.

La Ville doit donc programmer ces opérations auprès du SDEEG et les régler.

Le présent avenant a pour objet de déterminer le montant et les modalités du remboursement des travaux de la phase 3 effectués par la Commune et occasionnés par la société COGEDIM représentée par Madame Emma BASTIDE, agissant en qualité de chargé de projet.

C'est pourquoi je vous demande :

- de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention joint à la présente. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

17 – Vente de sacs « Médiathèques » en toile de jute

M. BESNARD : Merci, mes chers collègues. À la demande des usagers de la médiathèque, il y a eu une demande importante pour emporter les documents, d'avoir des sacs qui soient mis à disposition. On demande l'autorisation de pouvoir vendre, pour la modique somme de 3 €, des sacs en toile de jute qui soient floqués à la nouvelle charte graphique de la médiathèque.

M. LE MAIRE : Merci. L'occasion m'est donnée de vous dire, sous le haut patronage de la grande directrice de la médiathèque, que les travaux de modernisation et de rafraîchissement vont bon train et que nous espérons dans quelques jours faire l'inauguration de ces nouveaux espaces dans la médiathèque, avec de nouveaux espaces... chut, s'il vous plaît... avec une enquête aussi d'utilisation et une sorte de remembrement avec de nouveaux espaces à l'intérieur de ce chantier, fort onéreux par ailleurs, mais très utile pour la médiathèque. Est-ce que vous êtes pour la vente de ces sacs ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Des sacs sont régulièrement demandés dans les médiathèques de Talence par les usagers repartant avec de nombreux documents.

Dans un souci de durabilité, la collectivité souhaite donc proposer aux usagers la vente de sacs en toile de jute, sérigraphiés aux couleurs de la nouvelle charte graphique des médiathèques.

Ces sacs participeront à la promotion de la Ville et de ce service culturel ouvert à tous.

Il vous est ainsi proposé de fixer le prix de vente au public d'un sac en toile de jute à 3€ (tarif tenant compte du coût de production).

Les recettes de ces ventes seront encaissées par la régie des médiathèques.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir autoriser la vente de ces sacs de jute dans les conditions tarifaires précitées. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

18 – Médiathèques et Bibliothèques de la ville de Talence – adoption de la charte des collections

M. BESNARD : Je souhaite profiter de cette délibération pour saluer le travail des médiathèques et de Mme la directrice, qui est ici présente. C'est un document qui est très important pour les médiathèques. Cette charte va permettre de communiquer auprès des tutelles et auprès de tous les partenaires de la médiathèque. Vous avez pu prendre connaissance de cette charte, qui donne de grands axes politiques sur la politique documentaire de la ville.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas à l'honneur de ces délibérations, qui interviennent après beaucoup d'autres, mais il y a quand même beaucoup d'éléments techniques et d'éléments effectivement politiques dans cette délibération. Je voulais remercier les services de l'avoir préparé, même si leur place dans l'ordre du jour ne permet pas d'y mettre la lumière qui serait pourtant nécessaire. Sinon, nous allons faire la galette des Rois pour la Chandeleur. Il n'y a pas de question ? Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Dans le cadre de la modernisation de la Médiathèque Castagnéra, le réseau des Médiathèques de la Ville de Talence a engagé une réflexion plus large afin de faire évoluer le service de lecture publique dont il a la charge.

Cette réflexion prend en compte les changements dans les usages, l'arrivée de nouveaux publics et la nécessaire adaptation dans l'organisation des services aux usagers.

Dans ce contexte, il vous est donc proposé de voter la charte des collections qui énonce les principes généraux de la politique documentaire des médiathèques. Cette charte est un texte de référence pour la constitution et le développement des collections des médiathèques.

Document de cadrage, elle peut être transmise à l'autorité de tutelle, aux partenaires extérieurs ainsi qu'aux usagers. Les agents du réseau des Médiathèques de la Ville sont chargés de sa mise en œuvre.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver la charte des collections jointe à la présente. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

19 – Mise en place d’ateliers de sophrologie à destination des élèves de l’EMMD – tarification

M. BESNARD : L’école municipale de musique et de danse. Il y a eu une demande d’ajouter des cours de sophrologie et on voudrait le tester à titre expérimental avec l’EMMD. C’est absolument quelque chose qui est basé sur le volontariat et on offre la possibilité aux élèves qui le souhaitent de pouvoir avoir des cours de sophrologie en parallèle.

M. LE MAIRE : Merci. M. JOLIOT, je vous sens chaud.

M. JOLIOT : Merci, M. le Maire. Chers collègues, je ne vais pas tourner autour du pot. Comme vous le savez déjà, pour la plupart, la sophrologie n’a strictement aucune base médicale ou scientifiquement établie et elle est même regardée avec scepticisme, voire dénoncée par les institutions dédiées à l’appréciation des pratiques dites de médecines parallèles et autres pseudo thérapies paramédicales comme la naturopathie, la kinésiologie, l’iridologie, l’acupuncture, etc. Toutes classées à côté de la sophrologie dans les pseudosciences par l’INSERM ou la MIVILUDES et à ce titre considérées non seulement sans aucune efficacité démontrée et validée scientifiquement, mais également comme des pratiques à risque dans un certain nombre de cas. On retrouve par ailleurs dans la même classification officielle les magnétiseurs et autres médiums, les diverses philosophies *New Age*, à l’instar de la sophrologie. D’ailleurs, on nous parle aujourd’hui de sophrologie pour l’EMMD, mais de quelle sophrologie s’agit-il ? Moi, je n’en sais rien du tout et personne ici non plus, je pense, mais on peut s’interroger ensemble non seulement sur ce qu’est la sophrologie, mais aussi sur la variante qui nous en est proposée dans cette assemblée.

S’agit-il de sophrologie caycédiennne, qui se veut la seule légitime, c’est-à-dire dans la continuité du fondateur, ou s’agit-il de sophro-analyse, de sophro-thérapie existentielle, de sophro-dynamique, de sophro substitution sensorielle, de sophro-phénoménologie ? Nous n’en savons strictement rien pour le moment, mais nous savons déjà qu’il existe des tas de sophrologies, dont la plupart relèvent du charlatanisme, notamment toutes celles à prétention thérapeutique d’ailleurs, d’ailleurs en opposition formelle avec le créateur de la sophrologie lui-même qui était médecin et savait bien que sa proposition d’hypnose renouvelée, parce que c’est ainsi qu’il voyait la chose, ne peut pas et ne doit pas avoir de prétention thérapeutique. Et pour couper court aux éventuelles spéculations sur la question, voici ce qu’en disent officiellement l’État, les divers services de l’État ou des organismes spécialisés. Le ministère de la Santé a publié au Journal officiel du 21 septembre 2004 la position officielle de l’État concernant la sophrologie. Je cite : « La sophrologie n’est pas une discipline définie ni reconnue dans le cadre du code de la santé publique. Aucune étude sérieuse n’ayant été réalisée dans ce sens par la sophrologie, cette activité ne saurait être considérée comme une méthode thérapeutique à promouvoir ». Je le répète : « Ne saurait être considérée comme une méthode thérapeutique à promouvoir ». La MIVILUDES, Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires, rappelle que la sophrologie a régulièrement été pointée dans tous les rapports annuels remis au Premier ministre par la mission interministérielle ainsi que dans son guide Santé et dérives sectaires dès sa première parution au printemps 2012. De même, cette pratique est largement mentionnée dans le très instructif

rapport parlementaire sur l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et morale des mineurs de 2006, mais encore, par exemple, dans le rapport parlementaire de 2013 rendu par le Sénat au nom de la commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé. L'UNADFI, l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu, qui est la Fédération des associations de lutte contre les sectes, enfonce le clou. Les problèmes de santé offrent un excellent créneau aux sectes à l'heure de l'attraction de nouvelles médecines douces ou parallèles : sophrologie, acupuncture, homéopathie, naturopathie. Paul RANC, dans l'ouvrage « Le bonheur à tout prix », explicite la chose : « La dérive de la sophrologie était prévisible. Se situant aux confins du *New Age*, hypnose, training autogène, yoga, la sophrologie n'a aucun point de repère solide. Basée avant tout sur l'expérience subjective de la personne et ne disposant d'aucun moyen d'évaluation objective, la sophrologie était condamnée à des écarts de doctrine. Des hommes ou des femmes ayant une connaissance plus ou moins grande de la technique sophronique se mettent à offrir « des cocktails de thérapie libératrice » tels que la sophrologie, la parapsychologie, le mysticisme, l'orientalisme et aussi la voyance ou la médiumnité. Ces nouveaux marchands de bonheur prolifèrent un peu partout et la guerre est déclarée entre les néosophrologues et les orthodoxes ». C'est-à-dire qu'en plus, il y a une véritable guerre entre sophrologues, étant incapables d'aplanir leur profond désaccord, chacun se prévalant bien sûr de la vraie sophrologie et traitant tous les autres de charlatans. Paroles d'experts, à mon avis. Le CIPPAD, Centre d'information et de prévention sur les psychothérapies abusives et déviantes, a mené une étude systématique de la littérature scientifique portant sur la sophrologie, qui a mis, je cite, « en évidence la pauvreté des études cliniques sur le sujet et l'absence d'effets positifs avérés ».

Il ajoute : « Les recherches sur la sophrologie sont principalement le fait de praticiens désirant promouvoir leur discipline par des études non scientifiques et publiées généralement en marge des canaux scientifiques ». Cependant, cette étude est intéressante, car elle a également mis en évidence le fait que la sophrologie est aujourd'hui une pratique quasiment inexistante en dehors de la France, notamment du fait de la prétention au monopole du français Patrick-André CHÉNÉ, héritier autoproclamé du fondateur Alfonso CAYCEDO, et détenteur de la marque basée en Andorre.

M. LE MAIRE : Je vais vous inviter à conclure, mon cher collègue. Je pense qu'on a compris votre position.

M. JOLIOT : Je voudrais quand même dire... cela, c'était pour la matière, j'en ai comme cela trois pages. Mais je voudrais revenir sur l'argumentaire parce que là, les bras m'en tombent, on touche carrément le fond. Alors, écoutez bien ce qu'on nous dit. Les pauvres musiciens seraient émus et stressés par leurs cours de musique. Je n'invente rien, c'est écrit noir sur blanc, donc ne riez pas, c'est comme cela qu'on nous explique la nécessité, ou en tout cas la possibilité qu'on voudrait offrir, pour gérer les émotions et le stress de nos pauvres petits musiciens, visiblement accablés par leurs propres notes de musique. Mon Dieu, les pauvres musiciens en sucre ! Heureusement que j'ai pour eux une solution éprouvée bien plus rapide et en plus totalement gratuite : arrêtez d'urgence la musique ! Si suivre un cours de musique

doit en stresser certains au point qu'il faille les accompagner vers une psychothérapie, qu'ils arrêtent tout de suite la musique et jouent tranquillement du tambour dans leur chambre, vous allez voir que cela va aller tout seul. Sérieusement, qu'est-ce que c'est que ces inepties ? C'est totalement hors-sol.

M. LE MAIRE : Bien, mon cher collègue...

M. JOLIOT : Je voudrais terminer s'il vous plaît, il me reste quelques lignes.

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, s'il vous plaît, cela fait plus de cinq minutes que vous parlez, on a compris. Je pense que votre vote ne va pas nous faire mystère.

M. JOLIOT : Je voulais faire une proposition pour conclure.

M. LE MAIRE : Allez-y, proposez-nous.

M. JOLIOT : Moi, j'estime que ce n'est absolument pas le rôle de la collectivité de favoriser l'implantation au sein de l'institution et encore moins de financer, puisqu'il y a quand même une subvention, une activité para scientifique. Et comment le dire, pour résumer, je pense qu'il est temps de chasser les marchands du temple et je voudrais vous demander, M. le Maire, de surseoir la décision quant à cette délibération, le temps d'informer complètement le conseil municipal sur ce qu'est la sophrologie, car je pense que l'information n'a pas du tout été complète, n'a pas du tout circulé en son sein.

Je sais que certains membres du conseil municipal pensent la même chose que moi, mais ne le diront pas, et je vous demande d'étudier ensemble, en vous demandant de bien vouloir me recevoir, comment éviter à notre commune un *casus belli* dont elle n'a pas spécialement besoin, étant entendu que le meilleur et a priori le seul moyen de l'éviter est le retrait pur et simple de cette délibération que je juge inacceptable en l'état. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M. LE MAIRE : Chacun a le droit de s'exprimer sur les éléments, j'ai juste envie de vous dire deux choses, mon cher collègue. D'abord, je trouve que dans les temps qui sont les nôtres, parler de *casus belli*, je trouve que c'est un terme quelque peu emphatique et exagéré. Je pense qu'une délibération municipale, sur laquelle vous avez parfaitement le droit, comme d'autres choses, de voter contre et de vous exprimer avec beaucoup de véhémence comme vous venez de le faire... je ne suis pas sûr que cela aide à la compréhension. Et puis la deuxième chose, c'est de vous rappeler que celles et ceux qui pourront ou souhaiteront en profiter pourront le faire, il n'y a pas d'obligation. Et juste, pardon, épargnez-nous la partie thérapeutique, on n'est pas là pour essayer de soigner des choses. On est juste en train de partir d'un constat. J'ai trouvé votre plainte sur les pauvres musiciens en sucre assez condescendante, je vous le dis tel que je le pense. Je pense que quand on monte sur une scène, quand on a des choses, je pense qu'on peut parfaitement légitimement avoir du trac. Il vous appartient peut-être de trouver cela inutile ou quoi que ce soit, mais vous rappeler que si une littérature abondante existe, notamment avec l'INSERM, vous avez raison, elle a démontré qu'il manque des preuves scientifiques. Même l'État, avec ses forces armées, pratique ce genre de choses-là. Je trouve que nous amener dans des dérives sectaires ou

quoi que ce soit, on est juste en train de proposer cela. Et vous savez quoi, de manière à nous détendre, indépendamment de vous proposer un cours, j'essaierai juste de vous dire qu'on va mettre en place l'expérimentation, on fera le point et on verra avant de *casus belli* ou de quoi que ce soit, de pouvoir s'écouter et de voter ce que chacun ou chacune a envie de voter en son âme et conscience, étant entendu que chacun et chacune ici, a le droit de voter comme bon lui semble. Y a-t-il des prises de parole ? Non ? Bien sûr, Denise, je t'en prie.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Peut-être avec moins de véhémence, mais j'avoue que j'ai été surprise de cette délibération. Il me semble que pour des élèves qui se produisent en groupe, la gestion du stress fait partie de l'apprentissage et donc de la responsabilité des encadrants et des professeurs et qu'introduire des séances de sophrologie n'est pas adapté.

M. LE MAIRE : Pour celles et ceux qui le souhaitent. Ce que je peux vous proposer, c'est d'aller à la rencontre de la directrice de l'EMMD qui vous dira pourquoi, parce que je vous rappelle, on ne s'est pas levé un matin pour dire : « Tiens, on va proposer cela ». Ce sont des choses qui ont été déjà éprouvées dans d'autres municipalités et encore une fois, celles et ceux qui voudront y participer... j'ai vu mon cher collègue, vous mettez le yoga à l'intérieur, il faudra que vous m'expliquiez aussi les raisons de votre courroux contre le yoga, pas ce soir. On vous fera contacter par la directrice de l'école de musique et de danse pour qu'elle vous explique ce qui a cheminé, par rapport à la surprise, et je vous propose qu'on se fasse un point dans un an et de voir si jamais cela a été utile ou pas.

Non, mais vous la combattez si vous le souhaitez, mais ce n'est pas la raison pour laquelle vous pouvez déclarer une guerre pour une délibération, mon cher collègue. Les votes, s'il vous plaît ? Pour ? Pour Mme QUÉLIER aussi ? Très bien. M. JOLIOT, je ne vais pas vous faire l'affront de vous demander votre vote. Pour pour l'ensemble des autres personnes ? Absentions pour Mme GRESLARD NÉDÉLEC et pour l'ensemble des autres personnes pour. La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« L'apprentissage de la musique, de la danse ou de toute autre discipline artistique est ponctué de rencontres avec le public sur scène ou dans tous lieux et contextes propices à la transmission et jalonné de défis, notamment à travers les évaluations.

Bien que porteurs de sens et source de valorisation pour les élèves, ces moments occasionnent parfois du stress et des émotions. La sophrologie, en permettant l'écoute de son corps, la concentration, la capacité à être dans l'instant présent et la gestion du « trac » semble constituer une proposition bénéfique pour apporter sérénité et confiance en soi.

Dans ce cadre, l'EMMD va mettre en place 20 séances d'ateliers de sophrologie à destination des élèves (enfants, adolescents, adultes) de l'école. Ces ateliers seront assurés par une sophrologue professionnelle pour un coût de 1 220 €.

Il est donc proposé le tarif de 3,50 € par personne et par atelier dans une logique de cohérence tarifaire avec les ateliers de la Science infuse et les ateliers les Démélis-Mélos de l'art.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place la tarification de 3,50 € par personne et par atelier de sophrologie. »

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE (M. JOLIOT – Talence Debout !)

1 ABSTENTION (Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

20 – Participation financière 2024 de la ville de Talence à l'association « Portes du Sud »

M. GIRON : Je vais faire très court. Tout le monde connaît l'association Portes du Sud, qui porte le PLIE. La ville finance l'association Portes du Sud à hauteur de 1 € par habitant. La précédente population DGF était à 46 195, -575, ce qui fait aujourd'hui un financement à hauteur de 46 195 € pour cette année. Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer les conventions qui permettront ce financement.

M. LE MAIRE : Oui, vous dire que les PLIE ont de grosses difficultés financières, que cette subvention et ce montant par habitant n'ont pas changé. Je me suis entretenu avec mon collègue maire de Gradignan sur des éléments et des demandes venues pour augmenter cette augmentation. Ce qui nous a été proposé dépassant quelque peu les pourcentages de l'inflation, nous sommes convenus que nous allions nous revoir sur ce qui pouvait être une participation juste et équitable, sachant que la population DGF, comme tu l'as rappelé, n'est pas forcément la plus représentative pour le calcul puisque finalement, certes Talence a la plus grande population, mais ce n'est pas du tout la ville qui se sert le plus du PLIE, donc il y a aussi des éléments d'équilibre. La ville de Villenave-d'Ornon utilise de mémoire plus le PLIE si je ne dis pas de bêtises, je parle sous contrôle. Donc on a convenu qu'il y aura peut-être une subvention complémentaire en cours d'année en fonction des négociations, mais il n'était pas question de retarder le vote de cette première délibération. Je voulais vous le préciser d'un point de vue transparence. Mme DUMONT.

Mme DUMONT : Je me déporte sur ce vote.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'autre demande de prise de parole ? Des votes pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :

« En 2006, la ville de Talence a fondé avec les communes de Gradignan et Villenave d'Ornon l'association « Portes du Sud » dont l'objet principal est la mise en œuvre, le fonctionnement et la gestion d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Le protocole d'accord 2022/2027, signé entre les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon, fixe la participation financière à 1€ par habitant en fonction de la population DGF.

Le Conseil d'Administration de l'association, lors de sa réunion du 30 mars 2010, a décidé, dans un souci de simplification administrative, de prendre en compte la population DGF de l'année antérieure et non plus celle de l'année en cours.

En conséquence, la population DGF 2023 étant de 46 195 habitants, la participation financière 2024 sollicitée

correspond au montant de 46 195 € soit une augmentation de 575 € par rapport à l'année précédente.

Des financements sont également sollicités auprès du Département de la Gironde, de la région Nouvelle Aquitaine, de Bordeaux Métropole et dans le cadre du Fonds Social Européen dont les crédits résultent de la période 2021/2027.

C'est pourquoi si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir :

- - décider une participation financière de la Ville de Talence à hauteur de 46 195 € au profit de l'association « Portes du Sud »,
- - autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2024 avec l'association « Portes du Sud ».

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme DUMONT – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

21 – Cohésion Sociale et Territoriale – Autorisation de signature de la convention-cadre du contrat de ville de Bordeaux Métropole

M. ERCHOUK : Merci. L'essentiel est dans la délibération. Néanmoins, je souhaiterais vous apporter quelques éléments complémentaires, quelques éléments explicatifs. Comme vous le savez, la politique de la ville est une compétence métropolitaine depuis la loi de 2014. Les communes sont naturellement associées. D'ailleurs, il y a un contrat de ville, enfin, une convention territoriale qui est élaborée en phase avec ce contrat de ville. Juste pour vous indiquer que l'évaluation du précédent contrat de ville est disponible sur demande au service. Une évaluation a été conduite en 2022. Elle a nourri les orientations prioritaires du nouveau contrat de ville. Globalement, ce qu'on peut retenir de cette évaluation, c'est qu'on note un partenariat institutionnel fortement impliqué, une réelle capacité interinstitutionnelle à travailler ensemble. Dans tous les domaines, des expérimentations ont été dupliquées et une capacité aussi à faire émerger des projets. Néanmoins, on remarque quand même une bureaucratisation des techniciens par manque de ressources humaines, une dispersion aussi des crédits parce qu'il y a parfois trop d'objectifs, un manque aussi de soutien au quartier de veille. On note aussi des effets de la crise économique et migratoire. Enfin, il y a aussi une reconstitution de nouvelles poches de pauvreté. Juste pour vous indiquer que la géographie prioritaire est sensiblement la même. Il y a deux nouveaux quartiers qui sont rentrés dans la géographie prioritaire sur Bordeaux Métropole. Sur Talence, nous conservons le quartier de Thouars, évidemment, comme QPV. Par contre, le quartier de Raba est sorti, il n'est plus classé en quartier de veille, mais on parle aujourd'hui de poche de pauvreté. L'élaboration de ce nouveau contrat de ville à l'échelle de Bordeaux Métropole a donné lieu à plusieurs ateliers participatifs sur différentes thématiques. Depuis janvier 2023, Bordeaux Métropole a initié des rencontres thématiques pour préparer ce nouveau contrat de ville. 1 à 2 demi-journées par semaine, hors vacances scolaires, ont permis d'aborder tous les sujets et de croiser le regard entre communes, État, bailleurs, associations. Les équipes politiques de la ville des différentes communes étaient accompagnées des services municipaux concernés par le sujet – vous savez que la politique de la ville est une politique multidimensionnelle, donc emploi, jeunesse, éducation, lutte contre les discriminations, seniors, etc. Ces ateliers étaient

les plus souvent nourris par la présence d'un expert extérieur – en général, c'était un sociologue – pour éclairer les débats. Les habitants ont été concertés en réunissant les conseils citoyens lors d'une série de rencontres, avec la présence d'animateurs extérieurs. Au total, ce sont 16 réunions thématiques en visio, deux journées de séminaire, trois comités techniques, deux réunions entre les élus métropolitains et l'État, une conférence des élus et 12 réunions des collégiales de conseils citoyens. Là, l'échéance à venir, c'est l'élaboration de la convention territoriale de Thouars, comme je venais de vous le dire précédemment. L'échéance est fixée à juillet 2024. Dans le cadre de cette élaboration, nous avons toujours eu la même méthodologie. Il s'agira d'organiser une large concertation sur la base des orientations du contrat de ville. Vous avez les 18 orientations stratégiques avec l'ensemble des acteurs du quartier. La finalité est de décliner ces actions prioritaires concrètes à mettre en œuvre sur le quartier de Thouars ces prochaines années, à partir justement des orientations du contrat de ville.

Cette déclinaison fera l'objet d'un document rédigé, en quelque sorte une feuille de route qui sera signée par M. le Maire, très probablement au mois de juillet. Je vous en ai parlé rapidement, mais aujourd'hui, on parle de poches de pauvreté. Raba ne fait malheureusement plus partie de la géographie prioritaire, néanmoins, les difficultés sont toujours là. L'enjeu est de savoir si Bordeaux Métropole va continuer à intervenir sur ces anciens quartiers de veille. Je vais vous demander, pour cette délibération qui vous est présentée, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention-cadre du contrat de ville de Bordeaux Métropole annexée à cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Je voudrais remercier Salem parce qu'encore une fois, la délibération 21 ne rend pas honneur à tout le travail, d'abord, de diagnostic, d'actions qui est mis en œuvre. C'est quand même un document très engageant par rapport à six ans, avec la totalité des maires concernés par les QPV, les fonctions départementales, régionales, la préfecture, pour répondre concrètement à certaines menaces, à terme, qu'on rencontre. Je pense notamment à la bureaucratisation des techniciens, la dispersion de crédits parfois aussi sur trop d'objectifs. Aujourd'hui, il y a un besoin vraiment de mettre l'accent sur un certain nombre de choses. Tu en as parlé, moi, je voudrais partager ma grande déception sur ces fameux quartiers de veille qui étaient, bon, une appellation pour se faire plaisir puisqu'il n'y avait pas de participation en particulier, mais quand on voit les éléments de Raba, qui présentent en tout point, et pour lesquels la ville intervient dans beaucoup de services — je pense notamment au service de la médiation et tant d'autres, sur lequel nous avons aussi la cohésion sociale qui intervient — je ne peux que regretter le fait que finalement pendant un temps on avait le niveau moyen pour rentrer en QPV. Le fait d'avoir fait un peu de mixité sociale apporte le nombre d'habitants nécessaire, mais rend trop riche, entre guillemets, le quartier pour pouvoir agir. Or on a aujourd'hui tout l'argent qui est mis par les partenaires, je pense aussi à nos partenaires les bailleurs sociaux, en l'occurrence d'Aquitanis, et cela se fait sans soutien particulier de l'État. La faute ? Je parlais de bureaucratisation, je pense qu'il faudra vraiment un jour qu'on ait une réflexion sur cette politique de seuils. On a les poches de pauvreté. En tout cas, c'est vraiment un document-cadre important. Pardon de reprendre quelque peu la parole derrière toi, Salem, parce que tu l'as expliqué, mais je trouve que c'est vraiment un travail remarquable en matière

de qualité, avec des guides, des fiches très pratiques et qui vont nous engager pour les six ans à venir, donc cela mérite un tout petit peu plus qu'une délibération. Enfin, cela ne mérite pas plus, mais il faudrait qu'on prenne un peu plus de temps sur le contenu de ce qui a été fait. Je vais peut-être prendre les commentaires avant et puis je te laisserai conclure par rapport à cela. En tout cas, l'occasion m'est donnée pour souligner le travail de nos agents du quotidien, pas que les nôtres, parce que c'est un travail partenarial, y compris avec les centres sociaux, avec différentes personnes, des acteurs. On n'a jamais eu autant besoin de puissance publique, il n'y a jamais eu autant de besoins, et je pense que ces conventions-là... je salue aussi quand même le retour un peu, il y a quand même des éléments très tangibles de la part de l'État qui nous ont été maintes fois rappelés.

On aura l'occasion, même demain, d'avoir encore la visite de la préfète après le quartier « zéro non-recours » demain pour « mon quartier vu au féminin », de manière à ce qu'on puisse mettre aussi en lumière les exemples positifs qu'a notre quartier et pas simplement quelques bribes d'information lorsque malheureusement les émeutes prennent le pas sur ce qui fait la réalité de nos quartiers qui sont pleins de vie, de solidarité aujourd'hui. Est qu'il y a des demandes, des observations ? M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : J'avais juste une remarque. C'est vrai que c'est assez surprenant au niveau de la pauvreté quand même et des difficultés que l'on rencontre à Raba et à Crespy. La question que je me posais, même si on est d'accord pour signer, est-ce que la ville a le droit de faire une réserve en disant que c'est quand même un peu surprenant ou pas ?

M. LE MAIRE : Sur Raba, tu veux dire ? Non, c'est l'application des textes. Aujourd'hui, si jamais il n'y a pas les éléments, si tu ne coches pas... alors, je comprends, il faut bien, au bout d'un moment, faire des critères. La problématique que l'on a, c'est que malheureusement cette politique de seuil que l'on a force quelque part à la concentration des besoins en pauvreté au même endroit. C'est-à-dire que la ville a mis de la mixité sociale. Là, il va y avoir un nouveau logement, avec Chromatik, qui va être livré. Si on n'avait pas mis cet élément-là, on aurait eu le bon nombre de personnes. Or, un quartier pour être équilibré, il faut qu'il y ait de tout. Sinon, on met les gens au même endroit et on sait très bien que cela ne marche pas. Et Raba, aujourd'hui, on y investit massivement en animation de proximité, il y a des associations qui sont montées. On sait aussi le trafic de drogue malheureusement qui gangrène et qui est vraiment de la responsabilité pour le coup de l'État, ce n'est pas les villes qui vont s'y mettre, mais aujourd'hui, une action à Raba est 100 % prise en charge par la ville. Là, on nous a incendiés, vous le savez, de façon volontaire, notre ancienne maison municipale de Raba. On est en train de se remobiliser pour en refaire une, mais ce sera à charge de la ville. J'en ai discuté avec Mme la Préfète, qui évidemment ne peut rien faire d'autre que d'appliquer les textes, mais ce genre de débat nourrit la réflexion – on a des législateurs avec nous – sur le fait de dire qu'il n'est pas normal que quand on essaie de mettre un peu plus de mixité sociale, on soit sanctionné par une sortie des radars, parce que le besoin social reste. On n'a pas parlé de Crespy, mais Crespy a des besoins sociaux particulièrement importants aussi, sur lesquels aujourd'hui, quand la ville vient investir, on aurait besoin de cela. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas nouvelle comme législation, mais je voulais pousser un... je voulais en tout cas le rappeler ici. Il y a plein de choses qui

se passent pour les QPV, mais c'est un peu dommage que ce soit 0 ou 1, c'est-à-dire que ce qui est fait par la ville est fait sur ses fonds propres et c'est un peu dommage. Denise, je t'en prie.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Merci pour ce travail qui a été fait, qui est très riche, très intéressant. Les explications ont répondu par avance aux questions que je souhaitais poser. Pour ce qui est effectivement des critères et de la non-possibilité d'inclure un quartier comme Raba ou une partie de Crespy dans ces dispositifs particuliers, je pense qu'il va falloir faire des propositions pour modifier les critères et en particulier y introduire les écarts à la moyenne, puisque c'est cela qui fera la différence, et/ou en tous les cas la maille qui est regardée puisque pour l'instant, on est sur la maille INSEE et il faudra très certainement arriver dans quelque chose de plus en adéquation ou proposition en dentelle, si je puis dire, parce que les besoins sont forts, même s'ils ne sont peut-être pas aussi importants en nombre. Ce qui m'intéresserait, c'est que vous puissiez nous communiquer la méthodologie que vous allez déployer pour adapter les besoins répertoriés sur le quartier politique de la ville de Thouars à ces propositions, et quels types d'actions pourront être construits, puisque je pense que ce travail a déjà été engagé pour construire ce document. Nous pourrions échanger sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Pas de problème pour avoir un échange. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je vais laisser Salem conclure. Salem, je t'en prie.

M. ERCHOUK : Juste par rapport à ce que vient de dire Denise, évidemment, vous serez associés. On mettra en place des réunions avec l'ensemble des parties prenantes pour rédiger cette convention territoriale. Juste peut-être pour conclure, puisque c'est quand même... on est là en fin de conseil municipal, mais c'est un travail quand même très important. Je tenais à remercier ici le service cohésion sociale, Jean-Luc MOULINIER, qui a passé beaucoup de temps aussi, qui a été très mobilisé aussi sur ce contrat de ville. Brahim RIAHI et puis l'ensemble des partenaires qui, de près ou de loin, essaient de réduire les écarts et améliorent les conditions de vie de ces habitants des QPV pour faire de ce quartier-là un quartier à part entière et non pas un quartier entièrement à part.

M. LE MAIRE : Vous devriez faire de la politique, mon cher collègue. Et de vous rappeler que dans le cadre du projet Crespy Demain, la ville va porter quand même un investissement massif de reconquête et le centre social qui y sera installé va nous permettre aussi de mener des actions de proximité. Très jolie formule, M. ERCHOUK. Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion Sociale, aux Politiques de prévention, et à la Politique de la Ville, expose :

« La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a instauré les contrats de ville qui constituent le cadre d'action de la politique de la ville.

L'objectif de cette réforme consiste à :

- réduire les écarts de développement entre les quartiers et les agglomérations dans lesquels ils sont situés,

- améliorer les conditions de vie des habitants.

Dans le cadre de la nouvelle refonte de la géographie prioritaire (décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville), la ville de Talence a conservé le quartier prioritaire de Thouars.

Son périmètre couvre les résidences d'habitat social (3000 habitants) et intègre dans la nouvelle géographie prioritaire les équipements recevant du public situés à proximité des habitations (dont les écoles et les structures petite enfance, le château de Thouars, le Dôme et la Maison des Solidarités).

La loi du 21 février a consacré également dans son article 7, **la création des conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires avec pour rôle de :**

- favoriser l'expertise partagée,
- garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage,
- créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Les principes de ce nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » n'ont pas changé :

- Un contrat unique **intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique** ;
- Un contrat **piloté à l'échelle Bordeaux Métropole** mobilisant l'ensemble des partenaires ;
- Un contrat **mobilisant prioritairement le droit commun** des signataires ;
- Un contrat s'inscrivant dans un **processus de co-construction avec les habitants.**

Pour l'application des dispositions de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les partenaires signataires conviennent de mettre en œuvre pendant la durée du contrat, soit pendant sept années à compter de sa signature et jusqu'en 2030, les orientations stratégiques énumérées ci-dessous et précisées dans les 18 fiches du contrat annexé à la présente délibération.

Ces orientations et les fiches action qui en découlent sont le fruit d'un an de concertation avec les différents partenaires (ateliers animés par Bordeaux Métropole et l'Etat (mission ville de la Préfecture).

Au titre des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :

- Orientation stratégique n° 1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'Insertion et l'Emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers
- Orientation stratégique n° 2 : Encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire
- Orientation stratégique n° 3 : Accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- Orientation stratégique n° 4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage
- Orientation stratégique n° 5 : Développer et mener une stratégie jeunesse
- Orientation stratégique n° 6 : Réduire les inégalités en matière de santé notamment en matière de santé mentale
- Orientation stratégique n° 7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux
- Orientation stratégique n° 8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes

Au titre des Transitions dans les Quartiers

- Orientation stratégique n° 9 : Accompagner la transition écologique
- Orientation stratégique n° 10 : Accompagner la transition démographique

- Orientation stratégique n° 11 : Accompagner la transition numérique
- Orientation stratégique n° 12 : Accompagner la transition démocratique

Au titre des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs

- Orientation stratégique n° 13 : Du « projet urbain au projet humain »
- Orientation stratégique n° 14 : Mener une ambitieuse politique de mixité sociale
- Orientation stratégique n° 15 : Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social

Au titre des Quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs

- Orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations
- Orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville
- Orientation stratégique n° 18 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.

Les actions auxquelles donneront lieu ces orientations stratégiques seront détaillées dans une feuille de route politique de la ville d'application propre à chaque quartier prioritaire, passée par les communes concernées. L'animation de chaque convention territoriale relève de la responsabilité de la commune signataire. Talence déclinera sa feuille de route (convention territoriale) pour le quartier de Thouars sur le premier semestre 2024.

La mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville est assurée par un comité de pilotage présidé par le Préfet et le Président de Bordeaux métropole, auquel participe l'ensemble des communes signataires ainsi que l'ensemble des partenaires du contrat.

Les travaux de ce comité sont préparés par un comité technique animé par les représentants du Préfet et du Président de Bordeaux métropole, auxquels participent les institutions représentées au sein du comité de pilotage.

L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositions du contrat de ville s'appuient sur la participation des habitants, notamment des conseils citoyens.

A Talence, pour la convention territoriale, la ville s'appuiera donc sur le conseil citoyen de Thouars mais également sur le conseil participatif de quartier n° 6.

Au vu de la délibération qui vous est présentée, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre du contrat de ville de Bordeaux Métropole annexée à cette délibération. »

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

22 – Recrutement d'un agent de service transport/manifestations au sein du centre technique municipal

23 – Recrutement de deux agents de propreté service voirie du centre technique municipal

24 – Recrutement d'un agent d'accueil et de vente polyvalent au stade nautique Henri Deschamps

25 – Recrutement de deux jardiniers au service environnement et paysages

26 – Recrutement d'un assistant-bibliothécaire au service médiathèques

27 – Renouvellement poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets

28 – Reconduction d'un adjoint d'animation socio-sportif

29 – Réévaluation de la rémunération d'un emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)

30 – Recrutement sur emploi fonctionnel d'un Directeur Général Adjoint en charge du pôle Proximité, Citoyenneté, Solidarités

31 – Recrutement d'un chargé de communication projets au sein du service communication

32 – Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (*santé et prévoyance*)

Mme THOMAS-PITOT : Mes chers collègues, je vais commencer par la première délibération. Il s'agit d'un recrutement d'un agent de service transport et manifestation au Centre technique municipal. Il s'agit de faire suite à une mobilité interne de cet agent et pour poursuivre et répondre aux besoins des usagers, je vous propose de recruter un fonctionnaire ou un contractuel en catégorie C.

Délibération suivante, on est sur le recrutement de deux agents de propreté, service voirie, également au CTM, pour le remplacement de deux agents qui occupaient jusqu'à présent ces postes-là. Ces postes sont ouverts également en catégorie C.

Ensuite, on bascule sur le stade nautique Henri Deschamps. Je vous propose ici de recruter un agent d'accueil et de vente polyvalent. Le poste est ouvert également en catégorie C.

Recrutement suivant, nous partons sur les jardins avec le recrutement de deux jardiniers au sein du service Environnement et paysage. Il faut faire suite au départ de deux agents qui occupaient jusqu'à présent ces postes-là. Je vous propose l'ouverture de ces postes en catégorie C également.

Encore un recrutement, cette fois-ci au service des médiathèques, d'un assistant-bibliothécaire. Là, on fait suite à une mise en disponibilité de plus de six mois de l'agent titulaire du poste jusqu'à présent. Je vous propose d'ouvrir ce poste à un fonctionnaire ou à un contractuel de catégorie B.

Il ne s'agit pas ici pour la prochaine délibération d'une création de poste, mais d'une reconduction du poste de chargé de mission Cellule de coordination de projet. Le conseil municipal, en mars 2022, avait autorisé le renouvellement de ce poste de chargé de mission. Je vous propose, afin de poursuivre cette mission, de reconduire le contrat pour un an.

Délibération suivante, nous sommes sur une reconduction du poste d'adjoint d'animation socio-sportif. Il s'intègre dans le cadre de la politique sportive mise en œuvre par la direction des sports, jeunesse et vie étudiante. Je vous propose de reconduire le poste pour une durée

de deux ans. L'objectif principal de cette mission est de s'adresser aux jeunes ne s'inscrivant dans aucune activité pratique encadrée afin de les orienter à long terme vers des structures de droit commun dans les domaines du loisir, de la culture, de l'insertion et du sport.

Délibération suivante, nous sommes sur une réévaluation de rémunération du poste de danse libre à l'école de musique. En septembre 2023, pour rappel si vous l'avez oublié, nous avons procédé à la réduction du temps de travail du poste d'enseignant de danse libre et à la réévaluation en même temps de la rémunération. Cette revalorisation, en septembre 2023, avait permis seulement de rattraper les échéances de 2018 et 2021 avec la prise de deux échelons et celle que je vous propose aujourd'hui suit la suite logique d'une revalorisation tous les trois ans pour les CDI.

Délibération suivante, là, nous sommes sur un recrutement d'un DGA du pôle proximité, citoyenneté et solidarité. En effet, pour faire suite au départ en retraite d'un agent occupant le poste de directeur général adjoint éducation, enfance, solidarité, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire par voie de détachement afin de répondre aux besoins du service et des usagers. À cette occasion, une réorganisation des directions a été opérée pour créer ce pôle, le pôle proximité, citoyenneté et solidarité. Il convient de créer le poste devant le conseil municipal. Il s'agit ici d'une mobilité interne.

Je vais continuer les délibérations. Délibération 31. On est sur la création d'un poste de chargé de communication projet au sein du service communication, il s'agit ici d'un nouveau besoin. En effet, dans le cadre de la réalisation des différents projets que la ville mène, il est important de déployer des campagnes d'information et de communication visant à les faire connaître, les concerter et les accompagner. Plusieurs grands dossiers d'ampleur et structurants de notre commune entrent en phase de réalisation, comme nous avons pu l'évoquer au sein de ce conseil, notamment le Château des Arts, la Halte de la Médoquine, l'aménagement des places, se poursuivent et vont nécessiter un travail particulier dans le temps. C'est pour cela que je vous propose aujourd'hui d'ouvrir un poste au recrutement en catégorie B, soit un fonctionnaire, soit un contractuel. Ce poste, à titre d'information complémentaire, vient remplacer un poste supprimé en 2020 suite à la réorganisation interne du service de communication.

Je terminerai par la délibération n° 32. Il s'agit ici de donner mandat au CDG33 pour la protection sociale complémentaire. Pour ceux qui ne le savent pas, aujourd'hui, la protection sociale complémentaire – je parle ici des risques de prévoyance et des risques santé – n'est pas obligatoire comme dans les entreprises privées. Pour autant, c'est un outil clé de la politique sociale des employeurs publics territoriaux et c'est un enjeu qui me semble essentiel pour la vie et la santé de nos agents et que nous devons traiter ici. Pour les risques prévoyance, la participation de l'employeur va devenir obligatoire au 1^{er} janvier 2025 et pour les risques santé, cette obligation devient obligatoire en janvier 2026.

L'employeur devra verser sa participation en choisissant trois modes de contractualisation : le contrat individuel labellisé, le contrat collectif, etc. Nous avons déjà travaillé au préalable sur les risques santé avec la mutuelle, avec une participation de notre collectivité pour les contrats individuels labellisés. Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin et c'est pour cela

que je vous propose de donner mandat au Centre de Gestion qui va lancer une consultation pour retenir un organisme d'assurance. Merci pour cette écoute.

M. LE MAIRE : Je profite de cette délibération pour que nous ayons tous collectivement une petite pensée pour un de nos agents, vous avez reçu la notification cette semaine, pour Bruno qui nous a quittés. C'était un agent que tout le monde, beaucoup de gens connaissaient, qui faisait honneur au service public, qui était toujours prêt à aider ses collègues, sa ville. Je voulais, avec beaucoup d'émotion parce qu'il nous a quittés sans nous prévenir, qu'on ait une petite pensée pour lui sur ce soir à la lumière de ces délibérations RH. De rappeler que derrière tout cela, il y a des femmes et des hommes qui s'engagent au quotidien et que malheureusement, certains nous quittent beaucoup plus tôt que prévu, mais je ne voulais pas manquer de saluer sa mémoire en se disant que tant qu'il y aura des gens bien pour travailler comme cela dans les villes, il y aura toujours un espoir pour faire de demain un monde meilleur. Je voulais qu'on salue la mémoire de Bruno et de son sourire légendaire.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ces votes ? Vous souhaitez vous abstenir sur... ? Sur la 31, par rapport à ce que dit Mme THOMAS-PITOT, ce n'est pas un nouveau besoin, c'est la suppression d'un poste qui avait été acté en 2020, donc le service reste à iso effectif, je voulais vous le rappeler. Pas d'année en année, mais sur trois ans, il l'est. Vous vous abstenez ? Pour l'ensemble du groupe Talence en Transition, abstention sur la 31, très bien. Monsieur JOLIOT, abstention sur 30 et 31. Mme QUÉLIER, 31. Et pour le reste, tout le monde vote pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire du poste d'agent de service transport/manifestations au sein du centre technique municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Installer une manifestation (scène, pergola, tente) suivant un plan
- Ranger le matériel dans le local
- Transporter le matériel avec précaution
- Entretenir le matériel et les véhicules (hayon)
- Récupérer et entreposer le mobilier et le matériel municipal
- Déplacer du matériel lourd et volumineux à la demande des services

Missions annexes :

- Polyvalence
- Renforcer l'équipe voirie/propreté en cas de nécessité de service
- Participer à l'installation et préparation des grandes manifestations ou événements (élections, Décas-tar, ODP, etc., ...)
- Interventions diverses en relation avec les services du Centre Technique Municipal

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/01/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent de service transport/manifestations de catégorie C au sein centre technique municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 15/01/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ de deux agents occupant chacun un poste d'agent de propreté au service voirie du centre technique municipal, la collectivité doit recruter deux agents fonctionnaires ou contractuels de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques, pourront, à défaut de fonctionnaires correspondants aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Nettoyage par balayage manuel
- Nettoyage mécanique avec balayeuse thermique
- Nettoyage mécanique avec souffleur
- Désherbage manuel et mécanique
- Transport et mise en place de barrières de police
- Désaffichage sauvage et entretien des panneaux d'affichages libres
- Ramassage des déchets verts, des encombrants et des déchets divers
- Vider et nettoyer les corbeilles à papiers et canines
- Assurer une permanence sur les différents sites de collecte des bennes mobiles

Missions annexes :

- Manifestations (mobilisation attendue pour participer à l'organisation des événements sur la commune)
- Se rendre disponible en cas de besoins pour assurer le nettoyage du domaine public
- Fêtes
- Elections
- Astreinte pour continuité de service public (samedi et dimanche)
- Salage des lieux publics en hiver

Spécificités :

- Port des Equipements de Protection Individuelle
- Maintenance du matériel mis à disposition

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 15/01/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer deux emplois d'agents de propreté au service voirie de catégorie C au sein centre technique municipal, en lieu et place des emplois précédents, ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 15/01/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ d'un agent occupant le poste d'agent d'accueil et de vente polyvalent au stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- 1) Assurer la gestion du contrôle d'accès et du logiciel de billetterie
 - Assurer la gestion de l'outil d'encaissement et de billetterie en tant que mandataire de la régie de recettes du stade nautique (encaissement, clôture de la journée de compte, manipulation des deniers publics...)
 - Participer au paramétrage du logiciel de contrôle d'accès (gestion créneaux, groupes d'activités...)
 - Assurer la gestion des inscriptions aux activités
 - Mise à jour et actualisation du site internet de billetterie (et appli mobile) et communications diverses aux usagers (cours annulés, bassins fermés, évènementiel...)
 - Réalisation de tâches administratives diverses inhérentes à la régie
- 2) Assurer l'accueil physique, numérique et téléphonique des différents publics
 - Accueil et information du public en général
 - Accueil téléphonique
 - Aide à l'utilisation des outils de contrôle d'accès par les usagers
 - Accueil numérique via le logiciel de billetterie et la boîte mail accueil de l'établissement
 - Médiation avec le public et gestion des conflits
 - Surveillance générale de l'accueil stade nautique et faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
 - Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement
 - Appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant du Public

Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Assurer ponctuellement le remplacement des agents d'entretien polyvalent
- Participer à la bonne gestion administrative de l'établissement
- Management de l'équipe saisonnière
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...)

Spécificités :

- Établissement Recevant du public de 2^e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile (QPV)
- Travail posté (accueil/caisse – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance)
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent d'accueil et de vente polyvalent au stade nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à compter du 01/01/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ de deux agents occupant chacun un poste de jardinier au service environnement et paysages, la collectivité doit recruter deux agents fonctionnaires ou contractuels de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourront, à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2^o du code général de la fonction publique.

Missions principales :

ASSURER L'ENTRETIEN GENERAL DES ESPACES VERTS DE LA COLLECTIVITE DANS LE RESPECT DE LA QUALITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU SITE

- Entretenir les végétaux des surfaces en herbes (parc, jardins, aires de jeux) : engazonner, tondre, ramasser les feuilles, branchages et fleurs fanées.
- Entretenir le patrimoine végétal des écoles communales
- Entretenir les massifs et jardinières (bêchage, désherbage, mise en place de substrat, taille et traitement)
- Entretenir les arbres et les arbustes : planter, tailler, arroser, élaguer et abattre
- Traiter et apporter les amendements nécessaires
- Arroser de façon manuelle ou automatique et mettre en place les équipements spécifiques d'arrosage
- Protéger les plantations à l'aide de bâches, toiles tissées, paillages BRF, écorces, etc.

ASSURER DES TRAVAUX DE PLANTATIONS, DE CREATION ET DE PRODUCTION POUR LES ESPACES VERTS

- Définir les espaces et préparer les sols (terrassement, drainage et désherbage)
- Effectuer les travaux de plantation, de création et de production dans les espaces verts de la collectivité
- Créer les nouveaux espaces verts et semer le gazon
- Fleurir la collectivité et réaliser des massifs arbustifs et floraux

REALISER L'ENTRETIEN COURANT ET LE SUIVI DES EQUIPEMENTS ET DU MATERIEL MIS A SA DISPOSITION

- Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage
- Entretenir, nettoyer et réaliser le suivi du matériel à disposition
- Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux
- Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé

Missions annexes :

- Accompagner l'agent en place dans l'entretien du cimetière
- Se rendre disponible pour les permanences d'arrosage le week-end
- Transporter des végétaux en fonction des demandes (manifestations, etc.)
- Effectuer des travaux de serre (rempotage, arrosage, etc.)
- Travailler en transversalité avec les différents services de la Collectivité
- Être présent et réactif lors des intempéries ponctuelles (tempêtes, etc.)

Spécificités :

- Travail en équipe
- Port des Equipement de Protection Individuelle
- Utilisation de matériels motorisés (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, tronçonneuse, etc.)
- Travail en extérieur par tous les temps (pluie, neige, vent, chaleur)
- Pénibilité physique liée aux différentes tâches
- Travail en hauteur

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 15/01/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer deux emplois de jardiniers de catégorie C au sein du service environnement et paysages, en lieu et place des emplois précédents, ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 15/01/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à une mise en disponibilité supérieure à 6 mois d'un agent titulaire du poste d'assistant bibliothécaire au service médiathèques, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des assistants de conversation, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Mission d'assistant(e) de conservation en équipe adulte

- Participer à l'élaboration de la Politique Documentaire en cours.
- Acquérir et traiter les documents dans les domaines d'acquisition attribués.
- Veiller à l'actualisation, au renouvellement et à la valorisation des collections.
- Accueillir le public dans les Médiathèques du réseau.
- Renseigner, orienter et conseiller les publics.
- Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics. Faire respecter le règlement des Médiathèques.
- Élaborer et animer des actions de médiation des domaines attribués (présentations thématiques, ateliers, clubs lecture...). Evaluer ces actions et réaliser les bilans.

Mission d'assistant(e) de conservation en général

- Participer au suivi et à la gestion des réservations.
- Suivre les dossiers de rappel (édition/vérifications/relations avec l'utilisateur...).
- Piloter et/ou participer à des groupes projets transversaux.
- Promouvoir les services des Médiathèques.

MISSIONS ANNEXES :

- Accueillir et accompagner des stagiaires.
- Participer à des temps d'accueil ponctuels sur d'autres secteurs (Espace Public Numérique, accueil, jeunesse) ou sur l'autre bibliothèque du réseau.
- Accueillir tout type de groupe en lien avec le secteur d'affectation.
- Produire des contenus pour le portail.
- Installer les matériels nécessaires à la mise en place des animations (sonorisation, vidéoprojecteur, préparation et aménagement de salles...).
- Participer aux diverses animations du secteur Adulte et du réseau des médiathèques : lectures, accueil des scolaires, accueil d'intervenants...
- Participer à la Nuit des Bibliothèques (événement annuel).

- Effectuer une veille professionnelle régulière dans le domaine de l'informatique documentaire et des développements numériques en bibliothèque (applications et services numériques).

SPÉCIFICITÉS :

- Disponibilité en dehors des horaires habituels pour des animations et actions particulières
- Travail du mardi au samedi (1 samedi libéré sur 2)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/02/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants de conservation, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant bibliothécaire de catégorie B au sein du service des médiathèques, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants de conservation à compter du 01/02/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le Conseil Municipal du 07/03/2022 avait autorisé le renouvellement du poste de chargé de mission afin d'assurer la coordination et le pilotage des projets de la ville, notamment en matière d'urbanisme (aménagement, rénovation) auprès de la cellule projet créée dans le cadre de la réorganisation des services. Afin de poursuivre cette mission, il est proposé de reconduire le contrat conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales :

Le chargé de mission est notamment chargé de :

- Constituer et animer des outils de pilotage des projets de la collectivité
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin,
- Mobiliser ses collègues en interne
- Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative
- Apporter à la maîtrise d'ouvrage des arguments techniques d'aide à la décision
- Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution
- Etablir les calendriers et veiller à leur respect
- Rédiger les pièces techniques des marchés publics nécessaires à la réalisation des projets (études, AMO etc.)
- Elaborer les plans de financement et rechercher les cofinancements
- Etablir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés
- Proposer des actions de communication
- Animer ou coanimer des réunions publiques ou de travail et en faire le relevé de décisions

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 6^{ème} échelon du grade d'Ingénieur Territorial est calculée de la façon suivante :

- Un traitement indiciaire en référence à l'IM 545 - IB 646
- Une IFSE de 843,51€, groupe de fonction A1

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste de chargé de mission cellule coordination de projet à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024 pour une durée d'un an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 27 février 2023 vous aviez autorisé le renouvellement d'un poste d'adjoint d'animation socio sportif dans le cadre de la politique sportive mise en œuvre par la direction Sports, Jeunesse et Vie Étudiante.

Grâce à des actions itinérantes et « hors les murs », il s'agit de proposer et d'assurer la mise en œuvre d'un projet d'animation des équipements de proximité.

L'objectif principal est de s'adresser aux jeunes ne s'inscrivant dans aucune activité ou pratique encadrée afin de les orienter, à long terme, vers les structures de droit commun dans les domaines des loisirs, de la culture, de l'insertion et du sport.

Ce projet développe un programme d'animations transversales et complémentaires, s'appuyant sur un travail collaboratif étroit entre tous les acteurs du territoire afin de garantir un projet éducatif social complet.

Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales :

- Organiser et mettre en œuvre le programme des animations des espaces de proximité.
- Identifier les différents acteurs et actions complémentaires du territoire en lien avec le programme d'animation.
- Surveiller et sécuriser les activités.
- Identifier les attentes des différents publics.
- Promouvoir la politique sportive de la collectivité.
- Assurer la continuité des actions avec les acteurs de proximité
- Orienter les publics vers une pratique régulière et les structures organisées.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée de deux ans.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint territorial d'animation est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 366 (IB 367)
- IFSE mensuelle de 283.97€, groupe de fonction C2

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste d'adjoint d'animation socio sportif en contrat à durée déterminée dans les conditions énumérées ci-dessus à compter du 1^{er} février 2024 et pour 2 ans,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 18 septembre 2023, le Conseil Municipal a procédé à la réduction du temps de travail du poste d'enseignant « danse libre » à l'EMMD et à la réévaluation de sa rémunération.

Cette réévaluation intervenait dans le cadre d'un important travail de révision de la rémunération des enseignants passant en CDI en septembre 2023.

A cette occasion, un groupe de travail avait été ouvert avec les partenaires sociaux aboutissant à une revalorisation de leur rémunération.

L'agent enseignant la discipline « danse libre », était déjà en CDI depuis le 01/01/2015 et a également bénéficié de cette revalorisation.

Sa rémunération n'avait cependant pas fait l'objet de réévaluation depuis le 01/01/2015.

Comme le dispose l'article 1-2 du décret n°88-145 du 15/02/1988, la rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions.

L'échéance du 01/01/2024 correspond donc à la possibilité de revaloriser la rémunération d'un agent en CDI tous les 3 ans.

Il est proposé de réévaluer la rémunération allouée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence au 8^{ème} échelon du grade d'ATEA principal 2^{ème} classe (IB 528 - IM 457)
- Régime indemnitaire de base de 91.97€

Ces éléments seront proratisés en fonction du temps de travail.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Réévaluer la rémunération à compter du 01/01/2024,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ en retraite d'un agent occupant le poste de Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Solidarité, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire par voie de détachement afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

A cette occasion, une réorganisation des directions a été opérée pour créer le Pôle Proximité, Citoyenneté, Solidarités.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par les articles L.343-1 à L343-5 du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assister le Directeur Général des Services.
- Conduire, animer et gérer les services rattachés au pôle : environ 50 agents.
Engagement dans la vie de la cité avec le Dôme (espace de proximité citoyen), la Maison des nouvelles solidarités, l'animations en direction des séniors (pôle seniors), la gestion des salles municipales.
Accueil et proximité avec l'accueil général, Allo Talence, stationnement, accueil des nouveaux habitants et Parlons ville parlons vie.
Citoyenneté avec Citoyenneté population et cimetière.
- Etablir les orientations et les objectifs à court et moyen terme aux directions placées sous leurs autorités.
- Soutenir et accompagner les chefs de services.
- Participer aux différentes instances municipales.
- Participer à l'élaboration et au suivi des budgets.
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle.
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre.
- Assurer les relations partenariales et institutionnelles fondamentales.
- Impulser et coordonner des projets stratégiques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/01/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire de la strate démographique de directeur général adjoint de 40 000 à 150 000 habitants à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Directeur Général Adjoint en charge du pôle Proximité, Citoyenneté, Solidarités en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 01/01/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 38 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre de la réalisation des différents projets qu'elle mène, la Ville déploie des campagnes d'information et de communication, visant à les faire connaître, les concerter et les accompagner. Plusieurs grands dossiers d'ampleur et structurants pour notre commune entrent en phase de réalisation (Grand Peixotto Margaut, Château des Arts, halte de la Médoquine, aménagements de places...) et vont nécessiter un travail particulier dans le temps. Pour répondre à la charge de travail supplémentaire qu'ils impliquent, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Techniciens ou des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Mise en œuvre des projets et outils de communication externes : stratégie, suivi de dossier, réalisation, diffusion, évaluation
- Rédaction de contenus divers papier et numérique (flyers, livrets, articles pour le magazine municipal, newsletters, affiches, panneaux, site internet, vidéo, etc.)
- Création, organisation et suivi de manifestations (premières pierres, visites de chantier, inaugurations...) : suivi logistique, coordination avec les différents services et partenaires impliqués
- Traduction graphique des contenus réalisés en lien avec le pôle graphique : création d'infographies, d'illustrations/pictogrammes, de panneaux...
- En lien avec le pôle presse : rédaction de communiqués, dossiers de presse, contacts avec la presse locale, nationale et presse des collectivités, identification et proposition d'opérations partenariales, veille médias
- Lien permanent avec les différents services et partenaires porteurs de projet, tout au long de son déroulement
- Participation à l'ensemble des réalisations et missions du service communication

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/04/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chargé de communication projets de catégorie B au sein du service communication ouvert aux grades des cadres d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à compter du 01/04/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 30 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI,
M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en
Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
Talence)

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, permettant de couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

La protection sociale complémentaire (PSC) est devenue l'un des outils clé de la politique sociale des employeurs publics territoriaux. Pour précision, la PSC est déclinée en deux risques bien distincts :

- Les risques prévoyance (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès) : la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025. Un accord collectif national portant réforme de la PSC des agents territoriaux du 11 juillet 2023 conclu entre les partenaires sociaux et les associations d'employeurs va plus loin avec la participation de l'employeur d'un montant minimal de 50% de la cotisation à verser aux agents qui auront l'obligation d'adhérer à un contrat collectif souscrit par l'employeur. La mise en place de ce contrat nécessitera un accord conclu à l'issue d'une négociation collective locale. Ce dispositif sera effectif à compter de la transposition normative de cet accord national.

- Les risques santé (ou mutuelle) : la participation d'un montant minimum de 15 € mensuel brut par agent devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026. L'employeur devra verser sa participation en choisissant l'un des trois modes de contractualisation : contrat individuel labellisé, contrat collectif à adhésion facultative des agents ou contrat collectif à adhésion obligatoire souscrit après conclusion d'un accord collectif valide.

Le processus de consultation sera commun aux employeurs territoriaux du département qui auront formulé leur intention par courrier, afin de mutualiser les risques à couvrir, et rechercher des tarifs compétitifs au bénéfice des agents.

Les conventions de participation seront conclues par le centre de gestion pour le compte des employeurs, au même titre que les contrats collectifs d'assurance associés, en déclinaison de l'article L827-7 du code général de la fonction publique.

Les organisations syndicales seront associées à la démarche.

En application des dispositions de l'article L.827.7 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties issues de contrats collectifs (procédure des conventions de participation).

Le Centre de Gestion va lancer une consultation pour retenir un organisme d'assurance.

Aussi je vous propose donc, sous réserve de l'avis du prochain Comité Social Territorial :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque santé et prévoyance que le Centre de gestion de la Gironde va engager,

- de prendre acte que les tarifs et garanties seront soumis préalablement au Conseil municipal afin de prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et Prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1^{er} janvier 2025.»

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

33 – Convention de partenariat avec l'association de formation BAFA, VALT – Abrogation et signature d'une nouvelle convention

M. LAROSE : M. le Maire, chers collègues, il s'agit d'une délibération plutôt technique qui vient compléter une délibération que nous avons adoptée le 16 octobre sur la précision d'un stage de perfectionnement à ces sessions BAFA organisées par la ville à destination des jeunes Talençais sur le sujet de la formation aux surveillants de baignade, qui aura lieu du 13 au 20 avril. Je vous demande d'autoriser l'abrogation puis la signature de la nouvelle convention.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :

« Par convention en date du 16 octobre 2023, le conseil municipal a validé la signature de la convention de partenariat avec l'association de formation BAFA, VALT.

Cette convention prévoyait dans son article 2, l'organisation de deux sessions de formation générale et de deux sessions d'approfondissement dont le thème de l'un d'eux était à définir.

Les dates pour la session d'approfondissement sur le thème du jeu étant passées (du 23 au 28 octobre 2023), la seconde a été transformée en une session de qualification dont le thème choisi est celui des surveillants de baignade.

Du fait de ce choix de thème, le coût de la formation de qualification de 410,00 euros pour les Talençais et 500,00 euros pour les non-Talençais, prévu à l'article 3 de la convention, doit être modifié.

Pour rappel, le service Jeunesse et Vie Étudiante propose chaque année un calendrier de formations BAFA dont le coût négocié permet aux jeunes talençais un accès facilité à cette formation.

La formation B.A.F.A. permet aux jeunes (à partir de 16 ans) d'accéder à un premier job dès leur plus jeune âge. C'est également très valorisant pour les jeunes d'être reconnus comme responsables de groupes d'enfants et en capacité d'être référents d'un groupe et d'accompagner des activités pédagogiques.

La collectivité a notamment renouvelé dans cette convention, outre le coût négocié et différencié pour les jeunes Talençais, des facilités et échelonnement de règlement, la possibilité de règlement en chèques Vacances, l'accompagnement sur la mobilisation d'aides à la formation (CAF, région, état, etc...) et la dispense d'avance de frais par l'organisme de formation pour les jeunes éligibles aux différentes aides, sur présentation de garanties.

Afin de consolider cette action à destination des jeunes et de poursuivre notre soutien à leur démarche de formation, il vous est proposé :

- D'abroger la délibération n° 6 du 16 octobre 2023 ainsi que la convention,
- D'approuver les termes de la convention conclue avec l'Association VALT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

34 – Modification du règlement du dispositif Permis Jeune & Solidaire

M. LAROSE : Pour se mettre en conformité avec la loi, qui autorise depuis le 1^{er} janvier les jeunes à passer le permis B à partir de 17 ans, il est nécessaire de mettre à jour le dispositif Permis Jeune & Solidaire afin qu'ils puissent commencer leur formation dès l'âge de 16 ans. Je vous demande d'autoriser M. le Maire à modifier le règlement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Non ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Papier, crayon, colonnes. Dans la continuité des votes que nous avons faits, il va y avoir des votes différenciés. Pour le groupe Maud, Monique, moi et Amilcar, ce sera contre. Contre, oui. Vous comprenez ?

M. LE MAIRE : Non, je ne comprends pas le vote.

Mme RAMI : On a toujours voté contre.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'aider les jeunes à passer leur permis de conduire. Je suis toujours un peu surpris.

Mme RAMI : Non, j'ai dit « continuité des votes précédents », donc l'explication, on vous l'a donnée.

M. LE MAIRE : Non, mais ce n'est pas parce que vous avez donné par le passé que... permettez-moi d'être toujours surpris sur une aide qui consiste à aider les jeunes à passer leur permis de conduire contre une prestation solidaire vis-à-vis des associations. Permettez-moi juste, de la même façon que vous m'interpellez fréquemment, d'être interpellé par votre vote. Mais c'est votre droit le plus véritable. Contre pour les cinq personnes représentées... cela fait cinq ? Mme QUÉLIER, vous votez ? Eh oui. Et M. JOLIOT ? Pour. Et pour le devant de la scène. Très bien, merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie Etudiante expose :

« Dans un souci de conformité avec la loi, un ajustement du dispositif Permis Jeune et Solidaire, concernant l'âge d'inscription au Permis B vous est proposé.

En effet, l'inscription dans une auto-école étant dorénavant possible dès 16 ans afin de se présenter à l'épreuve pratique de la conduite du Permis B dès 17 ans, nous souhaiterions rendre également accessible dès 16 ans, l'inscription au dispositif PERMIS JEUNE ET SOLIDAIRE - PERMIS B pour les Talençaises et Talençais.

Pour cela, nous vous proposons de modifier l'article 1 du règlement comme suit :

Article 1 :

« Avoir entre 17 ans révolus et 25 ans maximum. (J-1 date anniversaire des 26 ans). »

Article 1 modifié en italique :

« Avoir entre 16 ans révolus et 25 ans maximum. (J-1 date anniversaire des 26 ans). »

Je vous propose donc d'approuver cette modification relative au dispositif « Permis Jeune et Solidaire », étant entendu que les autres critères d'inscriptions demeurent inchangés ».

Adopté par 34 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, Mme RAMI, M. MARTILY,
Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
Talence)

Reçu en Préfecture le 31/01/2024

35 – Modification du règlement du dispositif T'AS DE L'IDÉE

M. LAROSE : Il s'agit d'une amélioration du dispositif sur deux aspects. Un plutôt réglementaire, qui vise à compléter le règlement en excluant cette bourse et cette aide vers les jeunes de tout ce qui est Gala étudiant — il y avait beaucoup de monde, ce qui prenait beaucoup de temps au service et la vocation citoyenne de ce projet n'était pas avérée donc on a préféré l'exprimer clairement dans le règlement. Et puis l'adoption de boost pour pouvoir favoriser, chez des jeunes qui nous présentaient de plus en plus de projets tournés vers l'écologie, vers l'art, vers l'éducation, aux sciences, notamment pour les filles... au vu de l'évolution de ces demandes, on a souhaité créer des *boosts* qui nous permettent d'augmenter un petit peu l'enveloppe qui était aujourd'hui capée à 800 €. Voilà, c'est la nature des modifications adoptées.

M. LE MAIRE : On aurait pu dire « coup de pouce » aussi. Si Alain avait été là, il aurait dit « coup de pouce ».

M. LAROSE : Oui, j'ai profité de son absence.

M. LE MAIRE : Par contre, je lui transmettrai le fait que le logo a été considérablement simplifié, ce qui avait justifié une abstention de sa part il y a quelque temps. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Non ? Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :

« En septembre 2020, nous faisons évoluer le dispositif Talence Projets Actions Jeunes (TAPAJ) pour devenir T'AS DE L'IDÉE (Talence Soutien Local des Initiatives des Jeunes). Créé en 1999, ce fonds d'aide aux jeunes fut pensé comme un outil de politique jeunesse, complémentaire aux actions collectives conduites par les structures d'animation et favorisant l'engagement citoyen des jeunes dans la ville.

Souhaitant poursuivre notre accompagnement par un dispositif vecteur d'inclusion des jeunes dans la prise de décision, nous avons enrichi ce dernier afin qu'il soit contemporain, en cohérence avec l'évolution des publics, de leurs envies et que les valeurs qu'il porte soient en phase avec l'actualité.

Nous avons porté une attention particulière à certains critères tels que les modalités de participation, afin d'offrir l'opportunité d'entreprendre dès 12 ans et la nature des projets, incluant des thématiques telles que l'environnement et la solidarité.

La composition des commissions avait également bénéficié d'un renouvellement dans sa constitution, incluant des acteurs professionnels afin de compléter les échanges avec les porteurs de projets, d'initier des synergies partenariales et de créer du réseau bénéfique aux actions portées.

3 ans après, nous pouvons constater que ces évolutions ont permis d'accompagner 22 dossiers très hétérogènes, dont voici quelques exemples :

- Création de pièces de théâtre pour aborder le réchauffement climatique, la santé mentale, les troubles du comportement alimentaire ou le fanatisme.
- Construction d'un satellite d'observation climatique afin de cartographier des phénomènes météorologiques et en rendre les données récoltées libres de droits.
- Réalisation de courts et longs métrages sur des thèmes très actuels tels que le harcèlement scolaire, les violences sexistes et sexuelles, la santé mentale et le suicide.
- Sensibilisation des jeunes et particulièrement des filles sur les carrières scientifiques.
- Réalisation d'un défi sportif pour faire changer le regard sur le handicap.
- Création d'une prothèse en matériaux biosourcés pour la pratique handisport.
- Animation de jardins partagés comme vecteur de lien social et de sensibilisation à la biodiversité.

Afin de poursuivre le travail engagé sur ce dispositif et consolider la confiance que nous attribuons à la jeunesse pour s'investir sur notre territoire, il vous est proposé de prendre connaissance des modifications du règlement du dispositif T'AS DE L'IDÉE qui apparaissent en surbrillance dans le document joint à la présente délibération et d'en approuver les termes. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

37 – Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'Université de Bordeaux – « Chemin du Temps »

M. HANOTIN : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je vous présente cette délibération qui consiste à soutenir l'Université de Bordeaux pour un projet de médiation scientifique qui s'intitule « Le chemin du Temps » et qui consiste à présenter dans le chemin de Thouars... excusez-moi, dans le bois de Thouars, les 13,8 milliards d'années qui nous séparent depuis le Big Bang. Il s'agit d'une forme de médiation scientifique qui nécessite une convention d'occupation temporaire du domaine public. Cette action s'inscrit dans la volonté de l'Université de diffuser les sciences au plus grand nombre et ici, d'entretenir un partenariat privilégié qu'elle a avec la ville de Talence.

M. LE MAIRE : Oui, c'est un beau partenariat, qui illustre d'autres futurs partenariats, notamment autour du planétarium. Y a-t-il... Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Rapidement, je trouve que la convention est très vague, très permissive. S'agissant quand même d'un bois, j'aurais aimé voir quelques clauses disant qu'il fallait que ces installations soient faites dans le respect de l'environnement particulier qu'on offre à cette exposition.

Mme DE MARCO : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Écoutez, vous avez déjà fait liste commune, faites groupe commun. Ah si, vous avez fait liste commune aux sénatoriales, Monique, souvenez-vous.

Mme DE MARCO : Attendez, remettons les pendules à l'heure : absolument pas.

M. LE MAIRE : Là, tout le monde me dit : « Pourquoi l'avez-vous relancé ? ». C'est un clin d'œil, Monique.

Mme DE MARCO : Mais vous n'avez pas toujours raison, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Non, c'est vrai. Vous l'avez fait également aux départementales, et pas qu'aux sénatoriales. Ce n'est pas une liste, en l'occurrence. La parole est à la défense. Guillaume.

M. HANOTIN : Oui, rassurez-vous, tout cela a bien été envisagé. Nous avons déjà fait un repérage avec les services de l'Université, le service de jardins, que je salue ici. Un repérage a été effectué dans le bois pour précisément veiller à ce que l'impact des balises soit le plus minime possible. Je rappellerai que, comme cela est précisé dans l'annexe de la délibération, nous avons été jusqu'à choisir le bois qui servira à faire ces balises puisque nous avons demandé un certificat à l'ONF. Les bois seront des bois locaux ou des bois a minima français et la taille des panneaux sera réduite pour justement ne pas impacter ni le sol ni les arbres. Par ailleurs, l'implantation des 22 balises a été précisée. Alors nous, on en a présenté au centimètre près. Nous avons repéré les lieux qui se prêtaient le mieux à l'installation des balises, tout en respectant les 13,8 milliards d'années qui nous séparent depuis le Big Bang.

M. JOLIOT : Oui, c'était juste pour faire remarquer à ceux qui s'inquiétaient qu'il y avait une clause qui expliquait que l'occupant sera responsable de tout dommage, etc. Je trouvais que c'était une très bonne idée et qu'on peut faire confiance a priori aux gens qui sont des universitaires, qui sont des gens sérieux. Quand ils mettent en place ce projet, je ne pense pas qu'ils soient là pour détruire quoi que ce soit, mais au contraire, dans le cas d'une vulgarisation scientifique que je soutiens pleinement en tant que tel.

M. LE MAIRE : Isabelle, je t'ai vue arriver. Isabelle RAMI.

Mme RAMI : C'est au fil de notre débat multiple, fructueux, que m'est venue... je me pose la question. Sur les panneaux, est-ce que ces panneaux seront accessibles aux personnes malvoyantes ? Vous ne l'avez pas noté. Je pense que ce serait intéressant à intégrer aussi.

M. LE MAIRE : Sophie.

Mme RONDEAU : Je ne réponds pas sur le malvoyant. Par contre, tu parles d'inclusivité et c'est quelque chose dont on me parle depuis de nombreuses années, d'offrir – et j'avais échangé avec une ergothérapeute talençaise – des jeux qui ne sont pas des aires de jeux et qui sont totalement inclusives, sur lesquelles on peut apprendre, mais c'est aussi ludique. Du coup, ce projet entre totalement dans cette démarche globale et en plus dans un partenariat avec l'Université, ce qui nous a vraiment semblé cocher toutes les cases.

M. LE MAIRE : Guillaume pour conclure.

M. HANOTIN : Pour répondre, j'ai quelques pages de notes, si vous voulez. Je plaisante. Pour vous répondre, oui, nous avons pensé notamment par exemple à la hauteur et tous les panneaux seront accessibles en ligne, notamment pour permettre effectivement une plus grande accessibilité. Mais le panneau en lui-même, il n'est pas en braille, par exemple, si

c'était la question. Il y a des jeux, en revanche, des jeux qui sont pour les enfants, qui ont été pensés pour des enfants, à hauteur d'enfants, qui peuvent être manipulés facilement, y compris pour ceux qui par exemple n'auraient pas encore six ou sept ans et qui ne savent pas lire. C'est fait vraiment pour le plus grand nombre. On a surtout pensé à la taille.

M. LE MAIRE : Les votes, s'il vous plaît. Pour à l'unanimité ?

DÉLIBÉRATION

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, expose :

« La Ville de Talence soutient l'université de Bordeaux pour son projet de médiation scientifique "le Chemin du Temps » dont le but est de matérialiser à travers un parcours de 13,8 kilomètres entre Gradignan, Pessac et Talence les 13,8 milliards d'années qui nous séparent du Big Bang.

A la fois outil de médiation scientifique et d'ouverture du campus sur la ville, « le Chemin du Temps » fait coïncider l'histoire de l'Univers avec les paysages de notre quotidien et la découverte des laboratoires scientifiques qui jalonnent le parcours et qui, chacun dans son domaine, contribuent à décrypter et mieux comprendre notre histoire et à dessiner le futur avec notamment les enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique.

En parallèle du « Chemin du Temps » de 13,8 km, est réalisé un « petit Chemin du Temps », d'une longueur de 1,38 km. Cet outil de médiation scientifique à destination d'un public de proximité et de groupes scolaires sera installé dans le bois de Thouars. Pour la réalisation de ce parcours composé de 22 panneaux et 11 balises, l'université de Bordeaux s'appuie sur l'Office National des Forêts qui produira l'ensemble des panneaux et des balises à partir de bois local.

La commune de Talence accompagne favorablement le projet « petit chemin du temps » porté par l'université de Bordeaux, et l'accueille au sein du bois de Thouars à double titre.

D'une part, considérant que l'emprise du domaine universitaire couvre un cinquième du territoire de la Collectivité et qu'un quart de sa population est constitué d'étudiants, il est primordial pour la commune de Talence d'entretenir des relations resserrées et constructives avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, afin de favoriser la cohésion territoriale et de valoriser ces compétences et savoirs-faires présents sur la Commune.

D'autre part, à partir des mêmes considérations, la Collectivité déploie depuis une décennie un axe fort autour de la culture et de la médiation scientifiques, axe qu'elle a pour ambition de renforcer dans les années à venir avec notamment de nouveaux équipements.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les dispositions évoquées dans la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'Université de Bordeaux. »

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/01/2024

M. LE MAIRE : Je vais reprendre tes propos, si tu me permets, Isabelle. Je vous remercie pour ces échanges fructueux, bien qu'un peu longs. Nous nous étions engagés sur 22h, une nouvelle promesse tenue puisqu'il est 22h06. Si le cœur et l'estomac vous en dit, je vous invite à la galette républicaine. Vous me permettez. Je voudrais, avant que tout le monde ne se lève, s'il vous plaît, vous préciser... remercier tous celles et ceux qui nous ont suivis en direct ou en différé et remercier les courageux qui sont restés. De vous donner la date du prochain conseil qui aura lieu le lundi 11 mars 2024, à 18h. Je vous remercie, la séance est levée.

La séance est levée à 22h06.